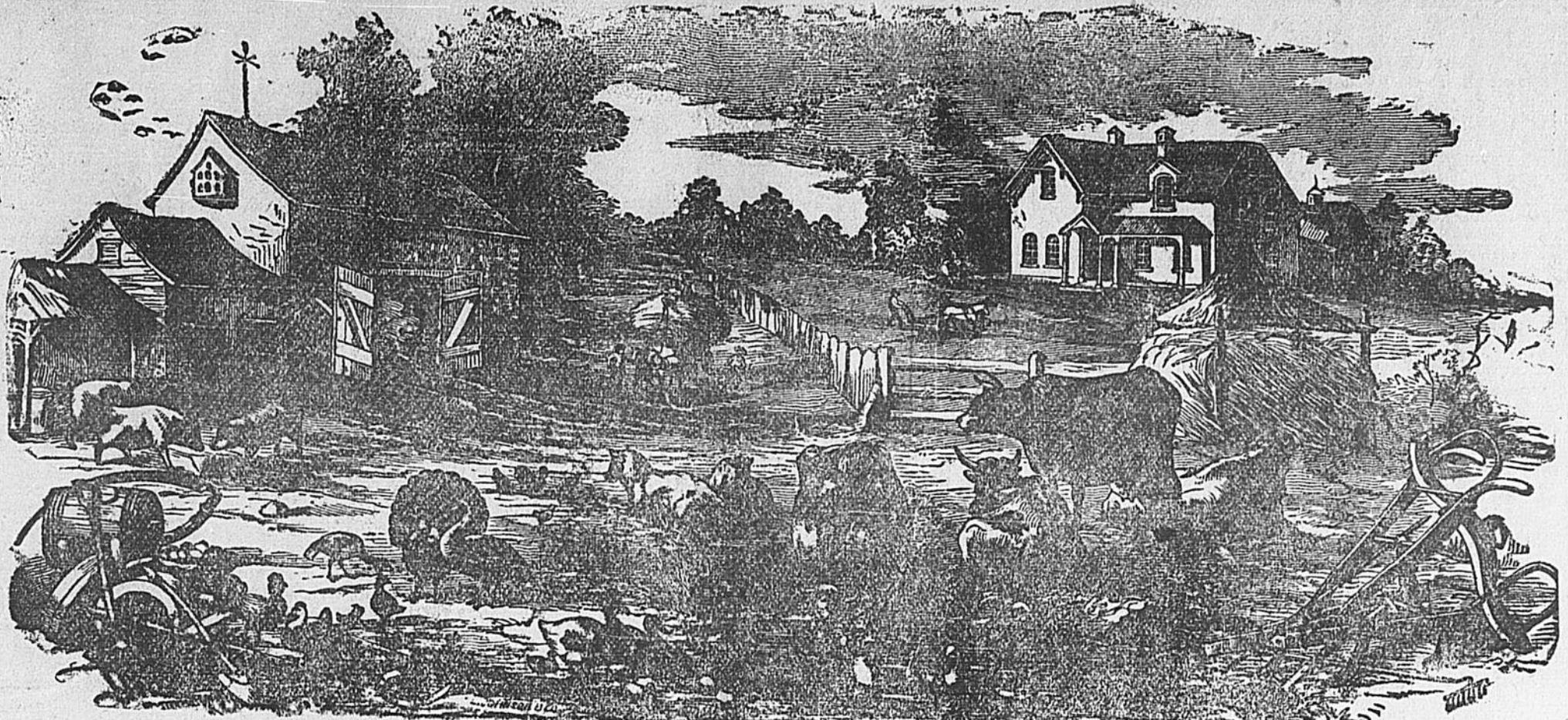


JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

15ème Année

Jeudi. 15 Octobre 1896

No 38

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE. POUR LA FRANCE : 10 FRANCS.

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

TMS. CHAPAIS

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE

11 et 13, Rue Buade, H.-V., Québec.

LEGER BROUSSEAU

EDITEUR

11 et 13, Rue Buade, Québec.



LETTRÉ APOSTOLIQUE

DE

NOTRE SAINT-PÈRE LEON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Sur les ordinations anglicanes

LEON EVEQUE

Serviteur des serviteurs de Dieu

Ad perpetuam rei memoriam.

Nous accordons à la très noble nation anglaise une grande part de Notre affection apostolique, par lesquelles Nous Nous efforçons avec le secours de sa propre grâce d'imiter et de retracer selon Notre charge le Grand Pasteur des brébis, Jésus-Christ Notre Seigneur. Cette bienveillance que Nous professons à son égard s'est principalement affirmée dans la lettre que nous avons, l'année dernière, adressée particulièrement aux Anglais, cherchant le royaume du Christ dans l'unité de la foi (Hebr. XIII, 20) Nous avons en effet évoqué et rappelé l'antique union de cette nation avec l'Eglise sa mère et Nous Nous sommes efforcés de hâter en excitant dans les âmes un zèle ardent pour prier Dieu son heureuse réconciliation. Récentement encore, lorsque dans une lettre adressée à tout l'univers il Nous a plu de traiter d'une manière générale de l'unité de l'Eglise,

Nous avons accordé une attention toute spéciale à l'Angleterre, espérant que Notre parole pourrait fortifier les catholiques tout en apportant une lumière salutaire aux dissidents.

Nous Nous plaignons à reconnaître une chose qui fait honneur au bon sens de cette nation, et qui prouve la sollicitude de beaucoup d'Anglais pour le salut éternel : à savoir la bienveillance avec laquelle ont été accueillies chez eux Nos instances et Notre indépendance de langage, qui ne s'inspiraient à la vérité d'aucun calcul humain.

C'est aujourd'hui dans le même esprit et avec les mêmes dispositions que Nous avons résolu d'appliquer Notre attention à une question non moins importante, connexe à la première, et qui Nous tient également à cœur. L'opinion commune confirmée plus d'une fois par les actes de l'Eglise et sa constante discipline, considère que chez les Anglais, sous le roi Edouard VI, peu après l'époque où ce peuple s'est séparé du centre de l'unité chrétienne, un rite tout à fait nouveau fut introduit publiquement dans la collation des ordres sacrés et que, par suite, le sacrement de l'Ordre, tel qu'il avait été institué par le Christ, n'existait plus, de même que la succession hiérarchique.

Toutefois, dans des temps plus rapprochés, et surtout dans ces dernières années, une controverse s'est élevée sur la question de savoir si les ordinations sacrées, effectuées dans le rite du roi Edouard, possèdent la nature et les effets du sacrement. Cette opinion était défendue, soit sous forme affirmative, soit sous forme dubitative, non seulement par quelques écrivains anglicans, mais aussi par un petit nombre de catholiques qui, pour la plupart, n'étaient pas Anglais.

La raison qui touchait les uns était la dignité du sacerdoce chrétien, le désir que leurs prêtres ne manquaient pas de la double puissance sacerdotale sur le corps du Christ. Les autres pensaient faciliter par là, en quelque manière, le retour des premiers à l'unité. Les deux partis étaient persuadés que, par suite des progrès réalisés avec le temps dans ce genre d'études, et de la mise au jour de nouveaux documents plongés antérieurement dans l'oubli, Notre autorité pouvait opportunément remettre cette cause à l'examen. Pour Nous, ne négligeant en rien ces opinions et ces vœux, et prêtant surtout l'oreille à la voix de la charité apostolique, Nous avons jugé bon d'expérimenter, sans exception, tout ce qui pouvait conduire en quelque manière à éloigner la perte des âmes ou à faciliter l'œuvre du salut.

Il Nous a donc plu de consentir, avec bienveillance, à remettre la cause en jugement, afin que, grâce à la perfection souveraine d'une nouvelle discussion, tout prétexte au moindre doute fût éloigné pour l'avenir. C'est pourquoi, choisissant un certain nombre d'hommes éminents par leur science et par leur érudition, et dont Nous connaissions les opinions divergentes sur ce sujet, Nous les avons chargés d'établir par écrit les arguments à l'appui de leur opinion ; les ayant ensuite mandés auprès de Nous, Nous leur avons ordonné de se communiquer leurs écrits, et s'il fallait pour juger en connaissance de cause, des informations supplémentaires, de les rechercher et de les peser avec soin. Nous avons pourvu, en outre, à ce que

les enquêteurs puissent librement recevoir dans les archives du Vatican, les documents déjà connus qu'ils jugeraient bon d'examiner, et y rechercher des documents inédits. Nous avons voulu de même qu'ils eussent sous la main tous les actes de Notre Conseil sacré, appelés suprême, conservés sur la question, et tout ce qui avait été publié jusqu'à ce jour par les hommes les plus savants dans les deux sens. Une fois munis de ces secours Nous avons voulu qu'ils se réunissent en séances spéciales, séances qui ont eu lieu au nombre de douze, présidées par un cardinal de la sainte Eglise romaine désigné par Nous, et où chacun a eu la libre faculté de soutenir son avis. Enfin Nous avons ordonné que les actes de ces séances, joints aux autres documents, fussent soumis à Nos vénérables Frères les cardinaux, et que ceux-ci, après avoir médité la question et l'avoir discutée devant Nous, Nous disent chacun leur avis.

Ayant institué cette procédure il était juste de ne pas passer à l'examen intime de la cause avant d'avoir très clairement établi en quelle situation elle se trouvait déjà par le fait des prescriptions du Saint Siège et des traditions implantées précédemment : traditions dont il importait grandement d'apprécier l'origine et la valeur.

C'est pourquoi Nous avons examiné avant tous les principaux documents par lesquels Nos prédécesseurs, à la demande de la reine Marie, apportèrent leurs soins particuliers à la réconciliation de l'Eglise d'Angleterre. Car Jules III envoya à cet effet le cardinal Reginald Polo, anglais de nation, homme orné de nombreux mérites, en qualité de légat à latere, "comme son ange de paix et de dilection", et lui donna des pouvoirs extraordinaires, et des instructions pour sa conduite (1), pouvoirs et instructions que Paul IV testa et confirma dans la suite.

Pour bien saisir la valeur que possèdent les documents mentionnés plus haut, il faut se baser sur ce fait, que la mission dont ils parlent n'était pas indifférente à la question des ordinations anglicanes, mais qu'elle les concernait d'une façon particulière. Si, en effet, les pouvoirs accordés par ces Pontifes au légat apostolique concernaient uniquement l'Angleterre et la situation de la religion de ce pays, de même les instructions données par eux au même légat, à la prière de ce dernier, ne pouvaient se rapporter aux décisions générales sans lesquelles les Ordinations ne sont pas valables mais elles devaient concerner particulièrement le cas des ordinations sacrées dans ce royaume comme l'exigeaient le temps et les circonstances.

Outre l'évidence qui ressort de la nature même et de la forme de ces mêmes documents, il est clair également qu'il aurait été absolument étrange pour un Pontife, d'instruire en que sorte des conditions générales qui sont nécessaires pour remplir les fonctions sacerdotales, un légat dont la science avait brillé jusque dans le sein du concile de Trente.

Ceux qui tiendront bien compte de cela verront facilement dans la lettre de Jules III au légat apostolique datée le 8 mars

(1) Fait au mois d'août 1553 par les lettres sous le sceau : *Si ullo unquam tempore et Post nuntium Nobis*, et ailleurs.

1554, il est fait mention distincte et des prêtres d'aujourd'hui, promus selon le rite et légitimement, devraient être maintenus dans leurs ordres, puis de ceux qui non promus aux ordres sacrés pouvaient y être promus s'ils étaient trouvés dignes et aptes.

Ils sont notés d'une façon certaine et définie comme cela existait en réalité, deux classes d'hommes : d'une part ceux qui avaient vraiment reçu les ordres sacrés soit avant le schisme d'Henri soit postérieurement et par l'intermédiaire de ministres impliqués dans l'erreur et dans le schisme mais selon le rite catholique accoutumé ; d'autre part ceux qui avaient été ordonnés selon le rite d'Edouard, et qui, à cause de cela, pourraient être promus parce qu'ils avaient reçu une ordination valide.

Que ce fût bien là le dessein du Pontife, c'est clairement confirmé par le même délégué, du 29 janvier 1555, transmettant ses pouvoirs à l'évêque de Norwich. En outre, il faut surtout considérer ce que la lettre elle-même de Jules III dit des pouvoirs pontificaux qui doivent être exercés librement même en faveur de ceux à qui la consécration a été donnée moins régulièrement et sans conserver la forme accoutumée de l'Eglise : par ces mots, étaient sûrement désignés ceux qui avaient été consacrés selon le rite d'Edouard, car, outre celui-ci et le rite catholique, il n'y en avait alors aucun autre en Angleterre.

Cette vérité deviendra plus claire encore si l'on se rappelle l'ambassade que le roi Philippe et la reine Marie, selon le conseil du cardinal Polo, envoyèrent à Rome au mois de février 1555.

Les délégués royaux, trois hommes tous à fait éminents et doués de toutes les vertus, parmi lesquels Thomas Thirlby, évêque d'Elis, avaient pour but d'instruire avec détails le Pontife de la condition de la religion en Angleterre, et de lui demander en premier lieu de ratifier et de confirmer ce que le légat avait fait pour la réconciliation de ce royaume avec l'Eglise. A cette fin furent apportés au Pontife tous les documents écrits qui étaient nécessaires, et les parties du nouvel ordinal concernant surtout ce sujet.

Paul IV, ayant reçu magnifiquement la délégation, ces témoignages ayant été discutés avec soin par quelques cardinaux sûrs, et après une mûre délibération, donna le 29 juin de la même année, sous son sceau, la lettre *Præclara carissimi*. Dans cette lettre, à la suite d'une pleine approbation et ratification des actes de Polo, les prescriptions suivantes sont données en ce qui concerne les ordinations.... "Ceux qui ont été promus aux ordres ecclésiastiques par un autre que par un évêque ordonné selon le rite et légitimement, seront tenus de recevoir de nouveau ces mêmes ordres."

Quels étaient ces évêques qui n'étaient pas ordonnés selon le rite et comme il faut, c'est ce que les documents ci-dessus et les pouvoirs appliqués à ce sujet par le légat ont clairement indiqué : à savoir ceux qui avaient été promus à l'épiscopat ou aux autres ordres, non servata forma Ecclesie consueta ou non servata Ecclesie forma et intentione, comme le légat lui-même l'écrivait à l'évêque de Norwich.

Or, ils n'étaient autres que ceux qui avaient été promus selon la nouvelle forme rituelle, qui avait été aussi examinée attentivement par les cardinaux désignés.

Il ne faut pas non plus passer sous silence un endroit de la même lettre pontificale, s'appliquant parfaitement à ce sujet, et où, parmi ceux qui ne peuvent jouir de la dispense, sont comptés les hommes qui "ont obtenu de façon nulle et de fait tant les ordres que les bénéfices ecclésiastiques".

Avoir obtenu les ordres de façon nulle est la même chose que de les avoir reçus par un acte vain et sans aucun effet, à savoir *invalidement*, comme nous en avons averti le mot lui-même et le langage usuel, surtout lorsque la même affirmation est faite de la même manière en ce qui touche les bénéfices ecclésiastiques qui, d'après les formelles dispositions des saints canons, étaient manifestement nuls lorsqu'ils avaient été conférés avec un vice les infirmant.

Ajoutez à cela que, comme certains hésitaient sur le point de savoir quels évêques pouvaient être regardés comme ordonnés selon le rite et régulièrement, dans l'intention du Pontife, celui-ci peu de temps après, le 30 octobre, publia une autre lettre en forme de bref. Il disait : "Pour faire disparaître une telle hésitation et voulant calmer la conscience de ceux qui avaient été promus aux ordres pendant le schisme, en exprimant plus clairement les desseins et l'intention que Nous avons eus dans cette lettre, Nous déclarons que les seuls évêques et archevêques qui n'ont pas été ordonnés et consacrés suivant la forme de l'Eglise ne peuvent être regardés comme ordonnés selon les rites et régulièrement."

Si cette déclaration n'avait pas dû s'appliquer à l'état actuel de l'Angleterre, c'est-à-dire à l'Ordinal d'Edouard, le Pontife n'aurait pas eu à publier une nouvelle lettre pour détruire l'hésitation ou pourvoir à la sérénité de la conscience. D'ailleurs, c'est de cette façon que le légat comprit les enseignements et les ordres du Siège apostolique, auxquels il obtempéra régulièrement et religieusement : telle fut aussi la conduite de la reine Marie et de ceux qui, avec elle, mirent leurs soins à procurer le rétablissement de la religion et des institutions catholiques.

L'autorité de Jules III et de Paul IV, que Nous avons invoquée, fait clairement ressortir l'origine de cette discipline qui a été observée constamment pendant plus de trois siècles, à savoir que les ordinations selon le rite d'Edouard doivent être regardées comme invalides et nulles ; cette discipline est amplement confirmée par le témoignage des nombreuses ordinations qui, à Rome même, ont été fréquemment et absolument renouvelées selon le rite catholique.

L'observance même de cette discipline est un fort appui pour Notre thèse.

Si, en effet, quelqu'un avait encore un doute sur le sens dans lequel doivent être compris ces documents pontificaux, l'adage s'applique bien ici : *La cautume est la meilleure interprète des lois*. Puisqu'on a toujours regardé comme un principe certain et établi dans l'Eglise, qu'il n'est pas permis de conférer à nouveau le sacrement de l'Ordre, il était absolument impossible que le Siège apostolique souffrit et tolérât en silence une telle coutume. Or, non seulement il l'a tolérée, mais il l'a même approuvée et sanctionnée, toutes les fois qu'il s'est agi de juger sur ce point quelque cas particulier.

Nous signalons spécialement deux faits de ce genre, parmi beaucoup d'autres qui ont été déferés dans la suite au Conseil suprême ; l'un l'année 1684, concerne un calviniste français, l'autre, de l'année 1704, est celui de Jean-Clément Gordon ; l'un et l'autre avaient reçu les ordres selon le rite d'Edouard.

Dans le premier cas, après une minutieuse enquête, de nombreux consultants énoncèrent par écrit leurs réponses, que l'on appelle des *vœux*, et d'autres s'unirent à eux pour se prononcer en faveur de l'invalidité de l'ordination ; cependant, en égard à certains motifs d'opportunité, il plut aux cardinaux de répondre : *Différé*.

Les mêmes actes répétés et pesés se retrouvent dans le second fait : on demanda en outre de nouveaux *vœux* des consultants, on fit intervenir d'éminents docteurs de la Sorbonne et de Douai, et l'on ne négligea aucun des moyens que suggère une prudente sagesse pour connaître l'affaire à fond.

Il faut remarquer aussi que, quoique Gordon lui-même dont il s'agissait et quelques consultants, entre autres motifs de la nullité, eussent invoqué l'ordination de Parker, suivant ce qu'on pensait, ce point fut tout à fait mis de côté dans la sentence, comme le montrent des documents dignes d'une confiance entière, et l'on ne garda d'autre raison qu'un défaut de forme et d'intention.

Pour pouvoir juger de cette forme d'une façon plus complète et plus sûre, ont prit la précaution de se procurer un exemplaire de l'ordinal anglican, auquel on compara les formes d'ordination des divers rites d'Orient et d'Occident.

Puis Clément XI, avec l'adhésion des cardinaux auxquels l'affaire ressortissait décréta lui-même, le vendredi 17 avril 1704: "Que Jean-Clément Gordon soit ordonné intégralement et absolument à tous les ordres sacrés, et surtout au sacerdoce, et puisqu'il n'a pas été confirmé, qu'il reçoive d'abord le sacrement de confirmation."

Cette sentence, il importe de le remarquer, n'a pas même tenu compte d'un défaut de la tradition des instruments : auquel cas il était prescrit par la coutume que l'ordination fût conférée *sub conditione*. Il importe encore davantage de considérer que cette même sentence du Pape concerne d'une façon générale toutes les ordinations anglicanes. Bien qu'elle se rapportât, en effet, à un cas spécial, elle ne s'appuyait pas cependant sur un motif particulier, mais sur un vice de forme dont sont affectées toutes ces ordinations, tellement que, toutes les fois que dans la suite il fallut décider d'un cas semblable, on communiqua ce même décret de Clément XI.

Puisqu'il en est ainsi, tout le monde comprendra que la controverse ressuscitée de nos jours a fait bien antérieurement l'objet d'une définition du Siège apostolique : il a pu arriver que, faute d'avoir eu suffisamment les documents, quelque écrivain catholique n'ait pas hésité à discuter librement sur ce point.

Mais, puisque comme Nous l'avons dit au début, Nous n'avons rien plus à cœur que de prêter aux hommes animés de bonnes intentions le secours d'une très grande indulgence et d'une très grande charité, Nous avons prescrit que l'ordinal anglican sur lequel repose principalement tout le débat soit de nouveau examiné avec beaucoup de soin.

Dans le rite qui concerne la constitution et l'administration de tout sacrement, on distingue avec raison entre la partie *cérémoniale* et la partie *essentielle*, qui a coutume d'être appelée la *matière* et la *forme*; chacun sait que les sacrements de la nouvelle loi, étant les signes sensibles et efficaces d'une grâce invisible, doivent signifier la grâce qu'ils produisent et produire la grâce qu'ils signifient.

Cette signification, quoiqu'elle doive se rapporter à tout le rite essentiel, à savoir à la matière et à la forme, concerne toutefois principalement la forme car la matière est une partie qui n'est pas déterminée par elle-même, mais qui se détermine par la seconde.

C'est ce qui se manifeste clairement dans le sacrement de l'Ordre, dont l'élément matériel, en tant que Nous avons occasion de l'examiner maintenant, est l'imposition des mains; celle-ci assurément ne signifie par elle-même rien de déterminé, et elle est employée soit pour certains ordres soit pour la confirmation.

Quant aux mots qui, jusqu'à l'époque la plus rapprochée, ont été regardés par certains anglicans comme la forme propre de l'ordination sacerdotale, à savoir : *Recevez le Saint-Esprit*, ils ne désignent nullement d'une façon définie le sacerdoce ou sa grâce et sa puissance, qui est surtout le pouvoir de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur" (Concile de Trente, sess. 23, Du Sacrement de l'Ordre, can. 1), dans le sacrifice "qui n'est pas une simple commémoration du sacrifice accompli sur la croix" (Sess. 22, Du Sacrifice de la messe, can. III.)

Plus tard, en vérité, la forme de ce sacrement a été augmentée de ces mots : *Ad officium et opus presbyteri*, mais cela ne fait que Nous convaincre davantage que les Anglicans eux-mêmes ont vu que cette forme était incomplète et non appropriée à son objet. Cette même addition, si par hasard elle pouvait donner à la forme une légitime signification, a été introduite trop tard, un siècle étant écoulé depuis l'adoption de l'ordinal d'Edouard ; alors que, la

hiérarchie étant éteinte, le pouvoir d'ordonner n'existait plus.

C'est en vain que dernièrement, pour les besoins de la cause, d'autres ajoutèrent des prières à celles de ce même ordinal. En effet, pour ne pas parler des divers motifs qui montrent que les prières du rite anglican ne suffisent pas à leur objet, cet argument tiendra lieu de tous les autres. On a retranché à dessein tout ce qui, dans le rite catholique, indique clairement la dignité et les devoirs du sacerdoce. Certes, elle ne peut être la forme convenable et suffisante d'un sacrement, celle qui passe sous silence ce qu'elle devrait spécifier expressément.

Il en est de même de la consécration épiscopale. En effet, non seulement les mots *ad officium et opus episcopi* ont été ajoutés trop tard à la formule *Accipe Spiritum Sanctum*, mais encore, comme Nous le dirons bientôt, ces paroles doivent être interprétées autrement que dans le rite catholique. Il ne sert de rien d'invoquer sur ce point la prière qui sert de préambule : *Omnipotens Deus*, puisqu'on y a également retranché les mots qui désignent le sacerdoce suprême. Assurément, il n'est pas utile d'examiner ici si l'épiscopat est le complément du sacerdoce ou un ordre qui en est distinct, ou si, conféré comme l'on dit *per saltum*, c'est-à-dire à un homme qui n'est pas prêtre, il a un effet ou non.

Mais il est hors de doute que, de l'institution même du Christ, l'épiscopat se rapporte véritablement au sacrement de l'Ordre, et est un sacerdoce d'un degré excellent puisque, dans le langage des Pères et dans notre rituel, il est appelé "le sacerdoce suprême, le sommet du ministère sacré." Il en résulte que, puisque le sacrement de l'Ordre et le vrai sacerdoce du Christ ont été entièrement bannis du rite anglican, et puisque, dans la consécration épiscopale, suivant le même rite, le sacerdoce n'est aucunement conféré, l'épiscopat ne peut non plus être conféré vraiment et régulièrement; d'autant plus que, parmi les principales fonctions de l'épiscopat, se trouve celle d'ordonner des ministres pour la sainte Eucharistie et pour le sacrifice.

Mais pour apprécier d'une façon exacte et complète l'Ordinal anglican, en dehors des caractères mis en lumière par certaines de ses parties, rien assurément n'est si efficace que d'examiner avec soin dans quelles circonstances accessoires il a été établi et publié.

Il serait long, et il n'est pas nécessaire, de les passer en revue les unes après les autres ; l'histoire de cette époque montre assez éloquemment de quel esprit les auteurs de l'Ordinal étaient animés envers l'Eglise catholique ; quels appuis ils ont recrutés parmi les sexes hétérodoxes, et enfin où tendaient leurs projets.

Ne sachant que trop quel lien existe entre la foi et le culte, entre la loi de croyance et la loi de prière, ils ont défiguré de maintes façons la liturgie, l'entachant des erreurs des novateurs, sous prétexte de restaurer sa forme primitive. Aussi, non seulement, dans tout l'Ordinal, il n'est pas fait ouvertement mention du sacrifice, de la consécration, du sacerdoce, du pouvoir de consacrer et d'offrir le sacrifice, mais encore tous les vestiges concernant de telles institutions qui subsistaient dans les prières du rite catholique en partie conservées, ont été enlevés et effacés avec le soin que nous avons signalé plus haut.

Ainsi, le caractère et l'esprit originels comme on dit, de l'Ordinal apparaissent d'eux-mêmes. Si, dès le début, étant entaché de vice, il ne pouvait être d'aucune efficacité pour les ordinations, de même, dans la suite des siècles, puisqu'il restait tel quel, il devait demeurer invalide.

Ils firent donc de vains efforts ceux qui, dans le temps de Charles Ier, tentèrent d'admettre quelque part du sacrifice et du sacerdoce, puisque aucune addition ne fut faite à l'Ordinal : ils sont vains aussi les efforts de ces anglicans qui, groupés récemment en nombre peu considérable, estiment que ce même ordinal peut être ramené et interprété dans un sens sain et régulier.

Ces efforts ont été et sont vains, disons-Nous, et cela, pour un autre motif encore : c'est que, si quelques mots, dans l'Ordinal anglican, tel qu'il est maintenant, paraissent ambigus, ils ne peuvent cependant revêtir le même sens qu'ils ont dans le rite catholique. En effet, une fois adopté, un nouveau rite qui nie ou dénature le sacrement de l'Ordre, et qui répudie toute notion de consécration et de sacrifice, la formule *Accipe Spiritum Sanctum*, perd sa valeur, car cet esprit pénètre dans l'âme avec la grâce du sacrement : de même perdent leur valeur ces paroles : *Ad officium et opus presbyteri* ou *Episcopi* et autres semblables, qui demeurent des mots sans la réalité instituée par le Christ.

La force de cet argument est ressentie par la plupart des anglicans eux-mêmes qui interprètent religieusement l'Ordinal ; ils l'opposent franchement à ceux qui l'interprètent d'une façon nouvelle et animés par un vain espoir, attribuent aux Ordres ainsi conférés un prix et une vertu qu'ils n'ont pas. Ce raisonnement, même à lui seul, réfute aussi l'opinion de ceux qui pensent que la prière, *Omnipotens Deus, bonorum omnium largitor*, qui est au commencement du rituel, peut suffire pour la forme légitime du sacrement de l'Ordre. Le dit argument garderait sa valeur même si cette prière pouvait par hasard être regardée comme suffisante dans quelque

rite catholique que l'Eglise aurait approuvé.

A cet intime *vies de forme* est lié le défaut de l'intention qui est nécessaire à l'absence du sacrement. L'Eglise ne juge pas de la pensée et de l'intention en tant qu'elle est par elle-même quelque chose d'intérieur, mais elle doit juger cette intention en tant qu'elle se manifeste extérieurement. Ainsi, lorsque quelqu'un a employé sérieusement et suivant le rite la matière et la forme nécessaires pour faire et conférer un sacrement, il est par là même considéré comme ayant eu l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

C'est sur ce principe que s'appuie la doctrine d'après laquelle un sacrement est valable lorsqu'il est conféré par le ministre d'un hérétique ou d'un homme non baptisé, pourvu qu'il le soit selon le rite catholique. Au contraire, si le rite est modifié dans le dessein manifeste d'en inaugurer un autre non admis par l'Eglise, et de rejeter celui dont se sert l'Eglise, celui qui est attaché par l'institution du Christ à la nature du sacrement, il est alors évident que non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais encore qu'il existe une intention contraire et hostile au sacrement.

Toutes ces choses, Nous les avons longtemps et grandement pesées en Nous-même et avec Nos vénérables Frères dans les Jugements de Notre conseil suprême. Il Nous a même plu de convoquer spécialement cette assemblée en Notre présence, le 16 juillet dernier, cinquième fête de la commémoration de la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel. Nos conseillers se sont entendus à reconnaître que la cause proposée avait déjà, depuis longtemps, été pleinement instruite et jugée par le Siège apostolique : que l'enquête nouvelle ouverte à ce sujet n'avait fait que démontrer, d'une façon plus lumineuse, avec quelle justice et quelle sagesse la question avait été tranchée.

Toutefois Nous avons jugé bon de surseoir à Notre sentence, afin de mieux Nous demander s'il convenait et s'il était utile de déclarer de nouveau la même chose par Notre autorité et d'appeler sur Nus, par Nos supplications, une plus grande abondance de la divine lumière. Considérant ensuite que ce même point de discipline, quoique déjà défini canoniquement, est controversé par quelques-uns — quel que soit le motif de la controverse — et qu'il en pourrait résulter une cause de pernicieuses erreurs pour de nombreuses personnes qui pensent trouver le sacrement de l'Ordre et ses fruits là où ils ne sont aucunement, il Nous a paru bon de publier Notre sentence dans le Seigneur.

C'est pourquoi, Nous conformant à tous les décrets formulés par les Pontifes Nos prédécesseurs dans la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant en quelque sorte par Notre autorité, de Notre propre mouvement et science certaine, Nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines, entièrement nulles.

Il Nous reste puisque c'est en qualité de "Grand Pasteur" avec des dispositions pastorales que Nous avons entrepris de publier la très certaine vérité d'une chose grave, à exhorter ceux qui souhaitent et recherchent avec une volonté sincère les bienfaits des Ordres, et de la Hiérarchie. Jusqu'à ce jour peut-être, excitant l'ardeur de leur vertu chrétienne, consultant plus pieusement les Ecritures, redoublant leurs saintes prières, ils se sont néanmoins attachés avec incertitude et anxiété à la voix du Christ qui les avertisse depuis longtemps dans leur cœur. Ils voient maintenant avec clarté où ce Bon Pasteur les invite et de quel côté il veut diriger leurs pas.

S'ils reviennent à son bercail unique, ils obtiendront alors les bienfaits désirés et le secours qui en résulte pour le salut, secours dont Lui-même a confié l'administration à l'Eglise comme gardienne perpétuelle de sa rédemption et sa procuratrice parmi les nations. "Ils boiront dans la joie les eaux des fontaines du Sauveur" qui sont ses sacrements magnifiques, par lesquels les âmes fidèles, purifiées vraiment de leurs péchés, rentrent dans l'amitié de Dieu, sont nourries et fortifiées du pain céleste et trouvent les plus grands secours pour conquérir la vie éternelle. S'ils ont véritablement soif de ces biens, que "le Dieu de paix, le Dieu de toute consolation" les leur accorde et les en comble dans sa bonté.

Mais Nous voulons que Notre exhortation et Nos vœux s'adressent d'une manière toute spéciale à ceux qui sont considérés par leur entourage comme des ministres de la religion. Que ces hommes surpassant les autres en vertu de leurs fonctions par la science et l'autorité, et qui ont certainement à cœur la gloire du Dieu et le salut des âmes, s'empressent avec ardeur, les premiers, d'obéir docilement à Dieu qui les appelle et de donner en eux-mêmes un illustre exemple. Certes, c'est avec une joie extraordinaire que l'Eglise leur mère les recevra, les environnera de ses bontés, de ses attentions comme il est naturel de le faire avec des hommes qu'une vertu plus généreuse, à travers des difficultés particulièrement ardues, aura fait rentrer dans son sein.

Cette vertu, on peut à peine dire quelle louange est prête à l'accueillir dans les assemblées de leurs frères, à travers l'univers catholique, quel espoir et quelle confiance elle leur permettra un jour devant le Christ leur juge, et quelle récompense

ce Christ lui réserve dans le royaume des cieux ! Pour Nous, autant que Nous l'avons pu, Nous n'avons cessé de pousser à leur réconciliation avec l'Eglise, dans laquelle, soit isolément, soit en masse — ce que Nous souhaitons très vivement — ils peuvent choisir beaucoup d'exemples à imiter. En attendant, demandons tous, avec des supplications, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, qu'ils veuillent seconder fidèlement l'action évidente de la vérité et de la grâce divine.

Nous décrétons que cette lettre et que tous les choses qui y sont contenues ne pourront en aucun temps être taxées ou accusées d'un défaut quelconque d'addition, de soustraction ou d'intention de Notre part ou de tout autre défaut ; mais qu'elles sont et seront toujours valides et dans leur force et qu'elles devront être inviolablement observées par toute personne, de quelque grade ou prééminence qu'elle soit revêtue, soit en jugement, soit hors jugement ; déclarant vain et nul tout ce qui pourrait y être ajouté de différent par n'importe qui, de quelque autorité qu'il soit revêtu et sous quel prétexte que ce soit, sciemment ou inconsciemment ; et rien de contraire ne devant y faire obstacle.

Nous voulons en outre que les exemplaires de cette lettre, même imprimés, visés toutefois de la main de Notre notaire et munis du sceau par un homme constitué en dignité ecclésiastique, fassent foi comme ferait foi la signification de Notre volonté si on la lisait dans la présente lettre. Donnée à Rome, auprès de Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-seize, aux ides de septembre, en l'année de Notre Pontificat la dix-neuvième.

C. card. DE RUGGIERO.
A. card. BIANCHI,
Pro-darius
Visa
De Curia I. De Aquila e Viceo
milibus
Loco + Plumbi
Reg. in Secret. Brevium
I. CUGNONI.

LA DEMONSTRATION DE MONTREAL

GRAND RALLIEMENT CONSERVATEUR

ELOQUENTS DISCOURS

IMMENSE ENTHOUSIASME

La *Minerve* nous apporte un compte-rendu détaillé de la démonstration de jeudi soir au club conservateur de Montréal.

Un millier de personnes environ se pressaient, hier soir, dans les deux vastes salles en équerre du Club Conservateur, au premier étage. Annoncée depuis si peu de temps, et improvisée, pour ainsi dire, comme organisation, cette première réunion générale des clubs pour entendre l'énoncé du programme de l'honorable Premier Ministre provincial, ne pouvait guère obtenir plus brillant succès. Elle a pleinement réalisé les espoirs des organisateurs et de tous les amis de l'administration.

Parmi les principaux personnages présents, à part les héros du jour, nous avons pu entrevoir dans la foule, les honorables MM. Taillon, ex-premier ministre de la province; Larivière, M. P. pour Provencher; Royal; MM. Monk, M. P. pour Jacques-Cartier; Parizeau, Frs. Martineau, M. McDonald, Cholette, Tellier, Bouffard, tous M. P. P., pour les divisions respectives de Saint-Louis, Sainte-Marie, Bagot, Vaudeuil, Joliette et Montmorency, M. Des-carries, ex-M. P. P. Dr S. Lachapelle, ex-M. P., MM. F. J. Bisillon, J. U. Emard, P. B. Mignault, avocats, Drs Lavolette et Montpetit, Damasse Masson, Chs. Chaput, F. X. Rastoul, L. E. Beauchamp et Lamarche, ex-échevins, Campbell, de Saint-Hilaire, Deguire de Saint-Laurent, Beauchemin, de Sainte-Cunégonde, I. J. A. Dérombe, libraire, Demers, de l'Éboulement, de Québec, etc.

Les honorables MM. L. P. Pelletier et Gédéon Ouimet, ainsi que M. Carbray, M.P.P., pour Québec-Ouest s'étaient excusés auprès du secrétaire du Club, de l'impossibilité où ils se trouvaient d'être présents à cette réunion.

Sir Charles Tupper, à qui le Club avait aussi transmis par télégraphie une invitation d'honneur, en même temps que ses chaleureuses félicitations pour la fête de ses noces d'or, avait répondu par la bonne et significative dépêche qui suit :

"Au président du Club des jeunes conservateurs,—Ma femme et moi nous remercions très vivement le club des jeunes conservateurs pour ses gracieuses félicitations à l'occasion de nos noces dor. Ayez la complaisance de dire de ma part aux membres de votre club qu'ils ne sauraient rendre de plus grand service au

pays et au parti conservateur lors des prochaines élections qu'en faisant triompher votre gouvernement provincial actuel, qui a tant fait pour promouvoir les intérêts de la province de Québec. Dans cette importante lutte vous pouvez compter sur mon plus cordial concours.—Charles Tupper."

Dans les salles où devait avoir lieu la réunion, les auditeurs avides avaient commencé à se masser dès sept heures. Ces salles étaient fort joliment décorées, des draperies blanches et bleues couraient tout autour et dans l'angle de l'équerre, où se trouvait l'estrade, les murs étaient pavoisés de drapeaux, au centre desquels se détachait l'écusson de la province de Québec.

Au-dessus apparaissaient les inscriptions "O Canada, mon pays mes amours!" — "Bienvenu au Premier Ministre de la province de Québec"; puis sur l'autre face de l'angle, à la gauche du fauteuil :—"Bienvenue à ses collègues".

A part ces inscriptions principales, de nombreuses cartouches disséminées ça et là, portaient des sentences dont l'ensemble résume assez justement tout le programme de l'Administration conservatrice actuelle de la province. Mentionnons-en quelques-unes — "Vive la province de Québec!" — "Emprions-nous du sol", — "Education" — "Le pays avant tout" — "Respect de la Constitution : justice pour tous" — "Abolition de taxes" — "Politique provinciale" — "L'union fait la force" — "Réajustement des subsides provinciaux" — "Développement de nos ressources" — "Instruction pour les classes ouvrières" — "Union et bonne entente entre tous les citoyens" — "Politique des chemins de fer sage et prudente" — "Instituts et institutrices mieux rémunérés" — "Réorganisation du service civil dans les départements" — "Equilibre dans nos finances".

Arrivée de M. Flynn
Quelques minutes après huit heures, le président et le secrétaire de la réception, MM. Ouimet et Germain, introduisaient dans les salles l'honorable Premier Ministre et ses collègues, les honorables MM. Beaubien, Nantel, Chapais et Hackett, les hôtes de la jeunesse conservatrice de Montréal en cette occasion. Une salve bien nourrie d'applaudissements et d'acclamations salua leur entrée.

Les adresses
Lorsque le calme se fut rétabli, le secrétaire donna lecture des lettres d'excuses. Puis, M. Ouimet, le président, lut à l'honorable M. Flynn l'adresse de bienvenue du club, éloquent et bien tournée. Successivement, MM. Brown et Fournier, présidents du club conservateur anglais et du club Cartier, de Lachine, vinrent présenter aussi de fort bonnes adresses au Premier Ministre, de la part de leurs organisations respectives.

Réponse de l'honorable M. Flynn
En se levant pour répondre l'honorable Premier Ministre fut vivement acclamé. "Abondance de biens ne nuit pas, dirais-je avec le proverbe, commença M. Flynn, en faisant allusion aux trois jolies adresses qui venaient de lui être présentées. Mais il se rend bien compte que tous ces compliments s'adressent au Premier Ministre de notre province non pas un particulier. C'est à titre de Premier Ministre qu'il les acceptera aussi : car, autant il est modeste comme individu autant il se sent glorieux de cette qualité de premier ministre de la province de Québec.

Lorsqu'il a été appelé à cette charge de premier ministre il a jugé bien lourde et difficile la tâche qu'il assumait. D'autant plus difficile qu'il succédait dans cette position très honorable à des hommes plus distingués, particulièrement son prédécesseur immédiat l'honorable M. Taillon. (Une véritable ovation salua la mention de ce nom)

D'autre part malgré la lourdeur et les responsabilités de la charge j'y prévoyais aussi des encouragements et des consolations, des motifs très sérieux d'absolue confiance. D'abord notre cause était bonne, et un travail soutenu surmonterait tous les obstacles.

J'avais aussi poursuivi M. Flynn, la conviction profonde que je pouvais compter sur le concours, le dévouement du parti conservateur en général, de la jeunesse conservatrice en particulier.

Oui, je compte sur les jeunes, je sais que je puis compter sur eux : mais eux aussi peuvent compter sur moi. Je serai leurs côtés dans toutes les luttes où il se jetteront, que ce soit à Jacques Cartier, à Hochelaga, Chambly ou ailleurs.

L'opposition provinciale est devenue bien fière et provocatrice, depuis le 23 juin dernier. Elle croit pouvoir nous narguer. Nous sommes prêts à lui faire face. Elle nous somme de lui livrer la citadelle. Loin de la rendre, cette citadelle, nous répondrons aux assaillants par la bouche de nos canons.

Non pas que nous songions à les détruire physiquement, ces messieurs, nous voulons pas même, de notre propre mouvement, exploiter les misères d'un passé dont ils ont encore à rougir aujourd'hui. Seulement, qu'ils aient la décence de ne nous point provoquer à cet égard.

Les canons, les armes dont nous ferons usage pour leur répondre, ce sont nos œuvres. S'ils ne nous forcent point à aller au-delà, nous nous astreindrons à rendre

compte de notre propre administration. Ce sera là notre justification principale, notre unique plaidoyer.

Avant que le peuple n'ait à se prononcer, à décider pour ou contre nous, nous irons, j'irai exposer notre dossier devant toute la province. Nous ne craignons point la lumière. Nous sommes prêts et s'il plaisait à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de dissoudre la Législature demain, avec le concours des jeunes, qui sont, je m'en flatte, non-seulement mes amis politiques, mais presque tous mes amis personnels—et je l'ai prouvé en travaillant à l'élection dans Montmorency, de notre jeune ami M. Bouffard ici présent—nous irions au peuple demander son jugement sur nos œuvres.

Que sont-elles, ces œuvres? C'est d'après la façon dont nous avons administré que nous devons être jugés. Eh! bien, que trouvera le peuple en examinant nos œuvres? Que nous avons collecté plus et dépensé moins que nos prédécesseurs du régime Mercier; que nous avons converti un déficit de près d'un million qu'ils nous laissent en héritage dans les opérations ordinaires en un surplus de \$286,000. (App.) Et notre politique d'agriculture et de colonisation dont la prospérité de notre province a si hautement profité; l'électorat la condamnera-t-elle? (Cris de: Non, non.) Le peuple en justice pour le gouvernement et pour l'honorable commissaire qui a présidé à ce département avec tant d'énergie et de dévouement, nous signifiera-t-il par un vote contraire qu'il n'en a pas besoin, qu'il faut l'abandonner, que nous avons eu tort de la développer? (Non, non.)

Dans le département des Terres de la Couronne que préside aujourd'hui M. Nantel et que j'ai administré sous les administrations de Boucherville et Taillon, nous avons augmenté les revenus de plusieurs cent mille piastres et réduit les dépenses.

Je puis dire et proclamer fièrement que nous avons eu le respect voulu de la Constitution pour rester fidèles au principe qui a présidé à la naissance de notre gouvernement. Nous avons évité ce que nous reprochions à nos adversaires, c'est-à-dire que nous sommes restés fidèles au pouvoir, aux principes que nous avions dans l'opposition. On nous reproche d'avoir taxé et emprunté. Nous ne méritons pas la censure publique pour cela, car en examinant les faits on voit que nous ne pouvions pas faire autrement que taxer. Il faut mettre dans son discours du 5 décembre 1895, quand il proposait une sorte de comité du salut public. Dans sa motion, il prétendait que depuis 20 ans, y compris le régime Mercier, les dépenses avaient été excessives et qu'il y avait encore un déficit. Pas un seul homme sérieux a pu prétendre que les taxes n'étaient pas nécessaires et indispensables. Nous avons imposé les taxes les plus légères en permettant de les faire cesser le plus tôt possible. Depuis le 20 octobre, la taxe sur les manufactures et le commerce est abrogée comme nous l'avions promis. Notre taxe sur les successions suit le précédent créé dans la province d'Ontario que les libéraux citent comme un modèle et elle pèse surtout sur les personnes riches qui acquièrent une fortune qu'elles n'ont pas contribué à édifier. La taxe sur les mutations des immeubles était d'abord de 1 1/2 pour cent. M. Taillon l'a réduite à 1 pour cent, et à la prochaine session nous l'abolirons complètement. Il ne restera donc plus que la taxe sur les corporations commerciales qui existe depuis plus de quinze ans et la taxe sur les successions qui pourra être amendée selon les besoins de la province.

Nous avons emprunté, dit-on. Or, nous n'avons fait que mettre en opération la loi de M. Mercier autorisant un emprunt de dix millions, pour rencontrer des obligations déjà contractées. Nous n'avions pas d'autre alternative que de répudier les dettes de la province ou d'emprunter pour payer ces dettes. Nous avons préféré sauver l'honneur de la province que de la laisser tomber en banqueroute. On nous reproche les travaux du Palais de Justice à Montréal, les contrats Vallière et Charlebois. Ces opérations se réduisent à ceci. Nous avons voulu, en hommes d'affaires, tirer le meilleur parti possible d'une mauvaise situation créée par nos adversaires. Voilà pour le passé, quel sera notre programme pour l'avenir?

En tête de ce programme est le respect de la loi, des traditions, de la Continuité et justice pour tous. Ce n'est pas sans raison que nous avons inscrit ce principe en tête de notre programme. Il n'y a pas longtemps encore que le principe du contrôle parlementaire sur les dépenses publiques était méconnu. C'est un principe que nous voulons réaffirmer et maintenir.

En second lieu vient l'éducation que nous encourageons, de tous les moyens possibles, par les écoles populaires du soir, par de plus grands secours aux municipalités pauvres, par une plus forte rémunération des instituteurs et par toutes les mesures capables d'améliorer notre système scolaire. Nous ne discutons pas les principes posés et acceptés en notre province en matière d'éducation; mais nous comprenons que le devoir du gouvernement est d'aider à la diffusion de l'instruction dans le peuple et nous serons à la hauteur de ce devoir.

Nous voulons continuer le programme de progrès agricole que le gouvernement conservateur a inauguré depuis qu'il est au pouvoir. Grâce aux efforts persistants de M. Beaubien, un grand bien a déjà été fait et le gouvernement s'efforcera de continuer les progrès commencés et d'opérer dans la province une bienfaisante révolution agricole.

Nous entendons continuer à développer nos ressources minières, forestières, nos pêcheries et toutes les richesses que possède notre province.

Des réformes s'imposent dans le service civil et dans l'organisation des départements. Dès la prochaine session, un bill sera proposé dans ce sens afin de répartir le travail plus également entre les sept ministères.

En fait de chemins de fer, notre politique doit être sage et prudente, car nos finances ne nous permettent pas d'être extravagants. Mais d'un autre côté nous ne devons pas enrayer le progrès de la province.

Les taxes sur les mutations d'immeubles seront abolies à la prochaine session. Nous prétendons que nous avons le droit de faire modifier la loi constitutionnelle de manière à rendre plus justes et plus considérables les subsides payés aux provinces par le pouvoir central.

Nous faisons appel à tous les conservateurs pour nous aider à exécuter ce programme de politique provinciale. Il faut distinguer entre les deux gouvernements fédéral et provincial et bien séparer les attributions de chacun. Les libéraux essaient de confondre les deux pouvoirs en profitant pour obtenir contre nous la majorité qu'ils ont eue le 23 juin.

C'est faire injure au bon sens de l'électorat qui saura nous juger d'après nos actes et notre programme. C'est avec nos actes et notre programme que nous ferons appel au jugement populaire. Pour éclairer l'électorat, nous comptons sur le concours loyal des conservateurs, de toutes les personnes bien pensantes et patriotiques de notre province, sur les journaux conservateurs qui luttent avec tant de zèle dans l'intérêt public. Et nous comptons surtout sur les jeunes conservateurs de Montréal et de toute la province. Les jeunes seront au premier rang de la bataille et je fais ce soir un chaleureux appel à leur patriotisme et à leur dévouement.

Pour que leur concours soit pleinement efficace, ils doivent continuer leur travail avec sérénité et de préparation, tout ce qui se fera là, s'engage dès demain. Quand se fera-t-il, s'engage dès demain. Je ne puis dire aujourd'hui; je ne pourrais nous chaque jour et sans délai. Nous voulons la paix, préparons la guerre. Mais je puis vous dire que nous aurons une session avant les élections générales.

M. Flynn fait appel au dévouement de tous, dévouement actif et constant. Il ne suffit pas d'avoir foi dans les principes conservateurs; il faut aussi les œuvres. Ah! il y a sans doute des obstacles sur notre route; il y a des ennemis à rencontrer, mais à vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Les principes conservateurs sont ceux qui animaient les grands hommes dont notre province s'honore, La Fontaine, Morin et surtout Currier, dont toute la pensée se résuma dans ce vers célèbre: "O Canada, mon pays, mes amours."

Comme ce général anglais à la veille d'une bataille, nous pouvons dire: "Le pays s'attend à ce que chacun fera son devoir." Tous les citoyens de la province feront leur devoir dans l'intérêt public, pour la justification d'une administration honnête et avec leur concours, notre drapeau flottera encore triomphant au lendemain de la bataille prochaine.

De longs et enthousiastes applaudissements viennent prouver que l'appel du premier ministre a été entendu et compris. Ces applaudissements continuent lorsque

L'hon. M. Beaubien

se lève pour prendre la parole. Il dit qu'il ne veut pas faire de discours, préférant laisser la place aux visiteurs distingués présents ce soir. Mais il désire féliciter les conservateurs de Montréal de leur attachement aux principes du parti et exprimer le bonheur qu'il éprouve de voir réunis ce soir pour acclamer le premier ministre les fils des vieux lutteurs du parti. Les libéraux espèrent remporter la victoire aux élections provinciales et disent que le parti conservateur a été vaincu le 23 juin pour toujours. Notre parti n'a pas été vaincu mais une partie de ses membres ont été trompés et déjà ils reviennent de leur erreur.

Le gouvernement actuel a été un gouvernement d'économie, mais je dois avouer, dit M. Beaubien que mon département seul a augmenté ses dépenses et c'est avec le plus grand plaisir que j'admets que mes collègues n'ont jamais hésité à approuver cette augmentation de dépenses dans l'intérêt de la classe agricole. Nous avons réussi, sans emprunter plus que le gouvernement Mercier se proposait de le faire, à obtenir un surplus de \$225,000. Un journaliste: \$286,000.

M. Beaubien: Ces journalistes, ils sont si habitués à nous mettre chaque jour en colonnes qu'il est impossible de les tromper sur une question de chiffres. A propos de colonnes, les libéraux avaient inventé, du temps de M. Mercier, une comptabilité en trois colonnes, une pour les dépenses ordinaires, une autre pour les dépenses spéciales et la troisième pour les dépenses à compte du capital. Quand ils étaient

pris dans un déficit, ils sautaient d'une colonne à l'autre, mais avec ce système ils ont conduit la province au bord de la banqueroute. Le gouvernement conservateur est revenu à la comptabilité sur deux colonnes, l'une pour les dépenses et l'autre pour les recettes et avec ce système il a obtenu un surplus, et nous avons réussi à rétablir la prospérité dont Montréal a été la première à bénéficier. C'est, car la prospérité des villes a son effet immédiat sur le bien-être des campagnes. Après avoir donné une attention suivie aux affaires agricoles, le gouvernement veut occuper des classes ouvrières et c'est une des raisons qui l'engagent à venir en aide aux municipalités scolaires pauvres.

En terminant nos discours, mais ces fois-là, M. Beaubien fait appel à nos amis du parti et leur donne rendez-vous à la lutte prochaine qui se fera les actes du gouvernement et son administration.

L'hon. M. Nantel

prend ensuite la parole et l'auditoire lui fait une vive ovation. Il commença par faire un délicat éloge de M. Flynn. Son nom n'a pas une consonnance française, dit-il, mais il est allié à ce que la province contient de plus digne et de plus dévoué à l'intérêt public et nous pouvons sans crainte le donner comme exemple à ceux qui veulent réussir par le travail et une vie honorable. Dès ses années d'études universitaires il était à la tête de ses condisciples et aujourd'hui il est arrivé par son mérite à la tête de la province.

Il a succédé à des hommes tels que les honorables MM. de Boucherville et Taillon dont l'administration brillante et honnête a rétabli l'équilibre dans nos finances. Il continuera à porter haut et ferme le drapeau conservateur. Il est un homme du devoir et le devoir est la clef du succès durable et solide. A l'inauguration de cette campagne, M. Flynn fait appel à toutes les bonnes volontés et il ira sans crainte rendre compte de son administration.

L'hon. M. Nantel dit ensuite que le gouvernement ne craint pas le mot de "taxeux" que les libéraux lui jettent à la figure, parce qu'il était nécessaire d'imposer des taxes. La presse libérale cherche à faire tomber la responsabilité des extravagances du régime Mercier sur l'administration conservatrice, mais elle n'ose jamais dire que les emprunts ont été faits sans raison. Il fallait emprunter pour combler le gouffre de \$3,000,000 creusé par l'administration libérale. Le gouvernement n'a pas reculé devant ce noble et honorable devoir. Le discours du Premier ministre promet la réalisation des plus belles espérances de l'avenir. Le parti conservateur est un parti de progrès dans l'ordre. Il procédera avec ordre et prudence. L'hon. ministre ajoute que le gouvernement doit reconnaître le généreux appui qu'il a reçu du clergé qui a pris l'initiative des grands mouvements, et auquel nous devons l'établissement de toutes nos grandes institutions.

L'hon. ministre des Terres de la Couronne dit que, dans son département, il suivra la voie du progrès, de manière à rendre justice à tous et à faire valoir toutes les ressources de notre vaste territoire. Il termine en faisant un appel chaleureux à tous les partisans de la cause conservatrice pour aider à l'organisation et pour assurer le triomphe d'une administration vraiment sincère et honnête.

L'hon. Thos. Chapais

est ensuite introduit au milieu des applaudissements de tous. Son discours, un chef-d'œuvre d'éloquence et d'érudition, a été écouté avec la plus vive attention, et interrompu seulement par des applaudissements. L'éloquent président du conseil a porté l'enthousiasme à son paroxysme, et il a reçu une véritable ovation lorsqu'il a repris son siège.

Après un début très heureux, l'hon. M. Chapais dit que l'hon. M. Marchand est parti en guerre avec ses lieutenants. Il porte partout des accusations qu'il n'ose pas répéter dès qu'il se trouve en présence des ministres "taxeux" et "emprunteurs" telles sont les épithètes dont il se sert envers le gouvernement conservateur. Mais il a bien garde de parler du régime Mercier, parce qu'il sait bien que c'est à ce régime que sont dues les taxes qui ont été imposées et les emprunts qui ont été faits.

L'hon. M. Chapais montre ensuite le déficit qu'il y avait dans les finances. Lors de l'avènement des conservateurs au pouvoir. La province était aux portes de la ruine et de la banqueroute, et, pour éviter le désastre, il a fallu emprunter pour payer une partie de la dette flottante. L'administration sage et éclairée des conservateurs, en quelques années, ramené la prospérité, et rétabli l'équilibre dans nos finances. Le programme du gouvernement est un programme conservateur et de progrès. C'est ce programme qui a sauvé notre province. Le parti conservateur s'est proposé une œuvre grandiose et pour atteindre son but, il ne crandra, ni la critique jalouse des libéraux, ni leurs attaques impétives.

L'hon. M. Hackett

Il félicite le Club sur le succès de sa démonstration. Il a fourni une digne occasion au Premier ministre d'exposer son programme devant un auditoire nombreux et intelligent.

Il a démenti ceux qui prétendent que le parti conservateur a été écrasé le 23 juin dernier. Dans l'est et du côté de Québec, en apprendra avec satisfaction comme aux autres parties de la province. Les ministres provinciaux; leur chef en tête en appellent au jugement de leurs adversaires comme à celui de leurs amis. Après cinq ans d'administration que signale-t-on de répréhensible dans leurs actes publics? Rien.

Que l'on compare le passé libéral avec le passé conservateur: d'après ce que l'on établit ce que sera le futur de l'un ou l'autre parti, et l'on sera fixé sur l'attitude à prendre.

L'orateur rappelle la triste situation de la province quand les conservateurs ont pris le pouvoir en 1891. Notre crédit était ruiné, nous étions à la veille de la banqueroute. Cinq ans d'administration conservatrice ont passé et aujourd'hui la bonne renommée d'autrefois est revenue à notre province. Sa situation financière a mérité l'éloge de certains directeurs de banque, à tendance libérale. L'équilibre se rétablit entre les dépenses et les revenus. Les dépenses ont été réduites de plus de \$700,000 par an. L'opposition nous reproche d'avoir taxé et emprunté par pure manie; c'est là le plus vil mensonge qui se puisse inventer. Ces gens-là sont les corvaires de notre politique. Si nous avons emprunté, c'est pour nous sauver d'une loi passée par eux. Si nous avons taxé, c'est pour sauver l'honneur du pays et réparer les désastres causés par leur incurie. Leur loi les autorisait à emprunter \$10,000,000, ils en avaient déjà pris \$4,000,000. Ils eussent fait la même chose, du reste, s'ils n'avaient été chassés du pouvoir. Les conservateurs ont payé \$6,000,000 pour l'employer honnêtement, pour le bien de la province. Ils ont gâché toutes choses; nous avons dû réparer. Ils ont pris les plus folles décisions; pour l'honneur de la province nous avons dû payer: ils avaient creusé des abîmes; il nous a fallu les combler.

M. Hackett termine par un appel à nos jeunes. Soldats aujourd'hui, ou lieutenants ils seront appelés, demain, à titre de généraux, à dévouer leur énergie au bien de la province. Préparons la bataille, dont les premières escarmouches ont déjà eu lieu ça et là.

Le prix du triomphe, c'est de nouveau, pour cinq ans, une sage et honnête administration. Le contraire nous vaudrait un régime qui serait l'équivalent de la bande noire.

M. Hackett regrette de ne pas avoir le temps à sa disposition. Il espère l'occasion de revenir pour traiter plus au long toutes ces questions avec les citoyens de Montréal.

Le Secrétaire Provincial était en voix. Il a fait un superbe discours, qui a été souvent et chaudement applaudi.

MM. Bouffard et Allard

Les députés provinciaux de Montmorency et Berthier, appelés tour à tour par l'assemblée, viennent ensuite dire quelques mots. M. Bouffard parle au nom du district de Québec, particulièrement de la jeunesse. Il rend hommage aux honorables MM. Angers et Taillon, déclare qu'il endosse le programme Flynn entièrement, et qu'il est sûr d'un triomphe, dans son comté de Montmorency, où ce programme a déjà reçu l'approbation des électeurs, même avant l'abolition des taxes.

Il donne quelques bons conseils aux jeunes qui se préparent aux luttes, sur la nécessité d'être parfaitement renseignés.

Le député de Berthier se confine aussi à quelques avis pratiques, notamment sur l'utilité de surveiller la confection ou la correction des listes électorales.

Les deux jeunes députés furent fort applaudis.

L'hon. M. Taillon

L'assemblée appelant à grands cris M. Taillon, le président sollicite l'ex-Premier, qui se rend de bonne grâce.

Il consent à dire quelques mots non plus comme chef, ni même comme officier, mais comme électeur.

Pour venir rendre ce témoignage de gratitude à ses anciens collègues, ses compagnons d'armes, il a donné la préférence à l'invitation du Club conservateur sur celle qu'il avait reçue d'assister aux noces d'or de sir Charles Tupper. Il tenait pourtant, à témoigner aussi sa gratitude au vieux chef qui a risqué sa vie politique pour la cause française et catholique.

Il donne son entière adhésion à ce qui a dit et assure le Premier Ministre actuel de sa confiance la plus absolue. Il lui déclare, toutefois qu'en dépit de ses avis contraires, comme électeur, il évoquera le régime libéral pour le comparer à celui des conservateurs. Il n'y a que deux partis en ce pays: si l'un ne gouverne pas, le bon, ce sera l'autre, le méchant. Cet autre, nous le connaissons. Comparant ses méfaits aux actes honnêtes et profitables du gouvernement actuel, nous serons moins exposés à nous livrer à son influence désastreuse. Ils ont assés trahi toutes leurs promesses des temps d'opposition, à notre plus grand détriment, quand ils eurent le pouvoir que

nous ne désirions pas recommencer.

On n'oubliera pas la fameuse clique. Elle reste la même. Un seul est disparu, le chef. Or, de celui-là, ses meilleurs amis disaient: ce n'est pas sa faute, mais celle de son entourage. L'entourage est toujours là, et avec un appétit de cinq ans!

Ces gens avaient bafoué notre province; l'autre parti l'a régénérée et rachetée. Le choix est facile à faire aux honnêtes gens.

Les libéraux, ils ne savent que violer leurs belles promesses; témoin ce qui se passe encore à présent à Ottawa. Le catholique Laurier devait régler mieux que le protestant Tupper la question des écoles: où en est elle aujourd'hui, après trois mois. On négocie pour trahir et trouver des excuses. On va jusqu'à Rome essayer ce jeu. Des malins prétendent que des gens envoyés là pour en rapporter des "culottes blanches" n'en rapportent sûrement pas autre chose qu'une veste.

Si nous comprenons bien notre intérêt nous profiterons des leçons du passé, où nos erreurs nous ont coûté si cher. Nous garderons au pouvoir nos vrais amis et repousserons ceux qui nous ont déjà si indignement exploités (Appl. prolongés). Le président clot la séance à minuit.

MGR IRELAND ET MGR CORRIGAN

L'arrivée de Mgr Martinelli à Washington

Événements à ce sujet

La vieille question paroissiale serait agitée de nouveau

Pourquoi Mgr Keane a été révoqué de ses fonctions de tour de l'Université catholique

Le "Herald" de New-York a publié hier une intéressante dépêche de Washington, sur la nomination récente de Mgr Martinelli comme délégué du pape aux Etats-Unis, et sur l'éloignement de l'évêque Keane de l'Université Catholique, où il était recteur.

D'après le correspondant américain, ces deux faits sont des signes précurseurs de changements importants qui auront lieu dans toute la hiérarchie ecclésiastique, aux Etats-Unis.

"Pour moi, ajoute le journaliste, qui surveille les événements depuis cinq ans, la chose est évidente. Un éminent homme d'église catholique me disait hier: "La déposition de Mgr Keane si ce n'est plus ni moins que la restauration de la suprématie du parti ultramontain de l'Eglise américaine. C'est moi l'on doit dire que c'est là l'événement le plus important de l'histoire de l'Église depuis que l'archevêque Ireland Keane est allé à Rome pour supporter Mgr Keane contre l'archevêque de New-York, dans cette fameuse question des écoles séparées."

On se rappelle qu'alors l'archevêque St Paul sembla gagner une grande victoire sur l'archevêque Corrigan. La nomination subséquente de Mgr Satolli sourit beaucoup à Mgr Ireland et les souhaits des évêques ultramontains s'évanouirent. Mais il appert maintenant que l'archevêque Corrigan a gagné les bonnes grâces du Vatican. Les faits récents que nous venons de mentionner portent un coup désastreux à l'influence de Mgr Ireland.

Lorsque Mgr Keane apprit la nouvelle, ce fut un coup pour lui et ses amis. On ne s'y attendait pas du tout. Sa Grandeur a bien pris les choses et s'est conformé sans murmures et sans même paraître enragé, aux vues de Sa Sainteté. Il déclina toutefois l'honneur d'accepter le titre honorifique d'archevêque titulaire. Il n'en a pas été ainsi de l'archevêque de St Paul dont l'impétuosité l'a porté aussitôt à manifester sa surprise et son mécontentement. Il avait dit souvent que l'éloignement de Mgr Keane de l'Université signifiait la mort de cette dernière.

On connaît les relations de Mgr Keane avec l'archevêque Ireland et le cardinal Gibbons. L'adresse de ce dernier a longtemps empêché un conflit dans la hiérarchie épiscopale.

On dit que l'influence de l'archevêque Ireland a beaucoup baissé à Rome depuis quelque temps. La multiplicité de ses affaires domestiques l'a empêché de soigner ses intérêts dans la Ville Eternelle et de conserver ce pouvoir qui lui a tant servi depuis plusieurs années. Par contre l'archevêque Corrigan s'est fait représenter à la cour de Rome par son conseil, le colonel George Bliss, qui pratiqua avec succès le droit à Rome, durant une année.

Si nos conclusions sont fondées, l'ultramontanisme a gagné là dessus en Amérique et l'on en verra les effets se refléter sur l'Eglise avant longtemps. Le consistoire de novembre ou de décembre prochain sera pour cette raison suivi avec un intérêt extrême.

Monsieur l'abbé Eustache Bourguin, vicaire au Sacré-Cœur de Montréal, décédé hier, était membre de la société d'une messe, section provinciale. Archevêché de Québec, 9 octobre 1896.

B.-PH. GARNEAU, ptre. Secrétaire.

Les réformateurs à l'œuvre

LE GOUVERNEMENT LAURIER

Augmente les dépenses de \$2,892,777
\$8,000,000 de découvert en perspective

Les réformateurs sont à l'œuvre à Ottawa! Et suivant leur habitude historique, ils mentent à toutes leurs promesses; ils foulent aux pieds tout leur programme d'opinion!

Par exemple, ont-ils assez crié qu'ils allaient diminuer les dépenses aussitôt arrivés au pouvoir; qu'ils allaient inaugurer à Ottawa le règne de l'économie.

L'un de leurs premiers hommes, M. Mills, prétendait qu'on pouvait sans difficulté, diminuer les dépenses de \$4,000,000.

Eh bien, nos libéraux sont au pouvoir depuis trois mois.

Leur première session vient de se terminer.

Et qu'ont-ils fait dans le sens de l'économie?

Ils ont augmenté les dépenses de près de trois millions.

Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les dépenses imputables au fonds consolidé du revenu pour l'exercice 1895-96, et les dépenses estimées, imputables au même fonds, pour 1896-97, c'est-à-dire les dépenses de la dernière année conservatrice avec les dépenses de la première année libérale.

Dépenses 1896-97..... \$39,763,259
Dépenses 1895-96..... 37,892,353

\$1,930,906

Maintenant, aux dépenses de 1896-97, on doit ajouter le chiffre de la dépense pour la prochaine session, qui est inclue dans la dépense pour 1895-96, soit au bas mot \$400,000.

Dépenses 1896-97..... \$39,763,259
Plus les dépenses provisionnelles pour 1897..... 400,000

\$40,163,259

Comparons de nouveau avec le chiffre de 1895-96 :

Dépenses estimées 1896-97..... \$40,163,259
Dépenses 1895-96..... 37,892,353

Augmentation..... \$2,280,906

Le gouvernement Laurier a donc l'audace, pour son premier acte, d'offrir au peuple une augmentation de dépenses de \$2,280,906.

Mais ce n'est pas tout. Passons au compte du capital. Laissons de côté le rachat de la dette, les dépenses sous ce chef ont été, en 1895-96, de \$3,936,220. Jusqu'ici, pour 1896-97, les estimés libéraux sont de \$4,498,691, ou une augmentation sur 1895-96 de \$561,371.

Rapprochons tous ces chiffres, et comparons les dépenses totales pour les deux exercices :

Dépenses totales 1896-97.... \$44,661,350
Dépenses totales 1895-96.... 41,768,573

Augmentation..... \$ 2,892,777

Donc les libéraux, ces grands économistes proposent pour leur première année d'administration, une augmentation de près de

TROIS MILLIONS DE PIASTRES

Et l'on peut s'attendre à des estimés supplémentaires à la prochaine session.

L'honorable M. Foster, dans la dernière séance de la session, a fait ressortir ces chiffres écrasants avec une force irrésistible. "Le revenu de l'année courante ne pourra s'élever à plus que \$36,700,000, s'est-il écrié; et vous proposez une dépense de \$44,661,350; c'est-à-dire qu'on peut dès aujourd'hui prévoir un déficit dans les opérations totales de l'exercice en cours, de près de

\$8,000,000

et qu'avant la fin de l'année vous serez obligés de contracter un emprunt de \$10,000,000 dont une partie devra servir à solder les dépenses ordinaires du pays. Jamais un ministre des finances n'a fait face au Parlement avec une pareille proposition!"

Augmentation des dépenses, déficit, emprunt, et à l'arrière-plan boodlage, comme nous en avons vu quelque chose par la petite lettre "business is business": voilà donc le régime libéral qui se dessine à Ottawa tel qu'il s'est épanoui à Québec de 1887 à 1892!

A QUOI ONT SERVI

Les nouveaux impôts

Nous lisons dans la Patrie :

"Un de nos amis du comté de St Hyacinthe nous écrit pour savoir comment le gouvernement conservateur a employé le produit de la taxe.

"Or voici : De 1893 à 1896, il a été perçu la somme de \$1,989,399,31, dont \$854,212.60 ont servi à couvrir les déficits entre les dépenses et les recettes ordinaires, laissant une balance de \$1,135,083.71 qui a servi tout au plus à couvrir une partie des propres dépenses du gouvernement des "taxeux".

C'est une tâche extrêmement facile que celle de répondre à cette prétention de l'organe libéral.

D'abord rectifions ses chiffres. Les nouvelles taxes imposées en 1892 n'ont pas produit \$1,989,396, mais bien \$1,944,252, comme le prouve le relevé suivant :

Table with 2 columns: Year (1893-93 to 1895-96) and Amount (\$493,591.75 to \$444,856.02)

\$1,944,252.33

C'est-à-dire que les nouveaux impôts ont rapporté environ \$486,000 par année.

A quoi a servi cette somme? Mais uniquement à combler le déficit de \$1,458,630 que nous avait légué le gouvernement Mercier, comme nous l'avons démontré dans notre premier-Québec d'hier,

Chaque année, depuis quatre ans, le produit des taxes nous a servi à couvrir une partie du déficit creusé par les libéraux. Et ces nouveaux impôts étaient loin de suffire, puisque nous avons, en outre, augmenté le rendement des anciennes sources de revenu, et diminué les dépenses de plus de \$800,000 par année.

Notre article d'hier contenait d'avance une réponse complète à celui de la Patrie.

La question des écoles

LES OFFRES DE M. GREENWAY

à Sir Donald Smith

Montréal, 6.—Un journaliste a rencontré, hier, l'honorable sénateur Bernier, au St-Lawrence Hall. Le sénateur était le représentant canadien-français du Manitoba relativement à la question des écoles. Il connaît bien Sa Grandeur l'archevêque de St-Boniface. Aussi, lui a-t-on demandé s'il y avait du nouveau quant à cette grande question, dans le ministère Laurier, et quelle est la mission du Rév. M. Proulx à Rome.

M. Bernier a répondu qu'il n'y avait aucun doute pour lui. La mission du curé de Saint-Lan n'est pas étrangère à la question des écoles. Il se rend dans la Ville Eternelle pour plaider la cause du premier ministre.

Réussira-t-il à faire accepter par le Vatican les arrangements qu'on suppose avoir eu lieu entre MM. Laurier et Greenway? Le sénateur ne le croit pas. Mgr Langevin va combattre avec énergie pour les droits de la minorité. Il est certain que Sa Grâce réussira à faire triompher la cause pour laquelle nous combattons depuis six années et plus.

—Croyez-vous qu'il y a eu une entente entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba.

—Je ne suis pas au courant des secrets du cabinet Laurier; mais l'on pense dans les cercles sérieux d'Ottawa qu'il y a eu un arrangement. J'ai la confiance que cet arrangement ne sera jamais accepté par les catholiques de Manitoba.

—Quel arrangement s'est-il fait croyez-vous?

—Je crois que M. Greenway a répété son offre fait à Sir Donald Smith, à l'honorable M. Desjardins et au ministre de la justice, permettant aux prêtres, ou à tous les autres professeurs de se rendre aux écoles, après les classes et d'y enseigner la religion une heure durant. Nous n'avions pas besoin de M. Greenway pour obtenir ce privilège; les syndicats des écoles pouvaient nous l'accorder.

—Alors vous ne croyez pas que M. Laurier réussira à soulager nos coreligionnaires du Manitoba?

—Non jamais.

Condamné pour vol

Un jeune homme arrêté pour vol à la prison de Rimouski, a été condamné à six ans de pénitencier sur procédure sommaire.

UN PERSECUTEUR

RECOMPENSE

On lit dans la Patrie :

"Une dépêche de Winnipeg au Globe, de Toronto, dit que la démission de l'hon. M. Sifton comme procureur général du Manitoba, paraîtra cette semaine à l'Officiel. qu'il se rendra à Ottawa immédiatement pour se faire asseoir et que son élection à Brandon aura lieu dans le cours de novembre.

"D'après cette dépêche, le successeur de M. Sifton comme procureur général sera l'hon. M. Cameron."

Ainsi donc, la solidarité du parti libéral à Ottawa avec les persécuteurs de Winnipeg s'affiche au grand jour.

Ce M. Sifton est un de ceux qui ont été les plus violents dans la campagne entreprise par le gouvernement manitobain contre nos coreligionnaires.

C'est lui qui est allié dans le comté de Haldimand, en 1895, pour prodiguer à tous les hustings le mensonge et la calomnie contre les écoles catholiques.

C'est lui qui a proposé la loi de spoliation de 1895.

Et maintenant, ce fanatique ennemi de nos frères, ce spoliateur, ce persécuteur reçoit sa récompense des mains de M. Laurier, le premier ministre français et catholique!!

Applaudissez à ce spectacle, bonnes dames qui avez cru remporter une victoire nationale le 23 juin dernier.

Nos libéraux bas-canadiens ont-ils assez renié les libéraux manitobains? Ont-ils assez crié qu'ils n'avaient rien de commun avec ceux qui abolissent là-bas les écoles catholiques?

Qu'ils essaient donc de renier leurs amis maintenant! Sifton va devenir ministre. Et pendant ce temps les catholiques du Manitoba continuent à subir l'oppression légale dont ils gémissent depuis six ans.

La bonne foi de "l'Electeur"

Le "Electeur" a annoncé de sa propre main, par ses éditoriaux, qu'il avait reçu de M. Drumont le mémoire destiné au Pape...

Il est à regretter que le "Electeur" n'ait pas été plus franc et qu'il n'ait pas dit tout ce qu'il savait sur ce sujet.

Ce sont les alliés des bleus, les alliés de nos ministres provinciaux, tous solidaires des mêmes échecs et des mêmes triomphes.

"Et il y a encore des hommes de bonne foi qui sont assez préjugés, assez ignorants de ce qui se passe pour croire que le parti conservateur, c'est le parti de la religion, c'est le parti du clergé."

"Ceux-là ne finiront-ils pas par ouvrir les yeux comme tant d'autres? Ne s'apercevront-ils pas qu'ils travaillent inconsciemment mais sûrement à la destruction de l'influence française et catholique en prêtant main forte aux sectaires qui nous poursuivent de leur haine?"

Quand l'Electeur publie de telles tirades il sait pourtant que les conservateurs de Québec n'ont rien de commun avec le Hamilton Spectator.

C'est ce journal qui a levé l'étendard de la révolte contre la politique scolaire de sir MacKenzie Bowell, et qui a fait grise mine à sir Charles Tupper parce que celui-ci voulait rendre justice à la minorité catholique.

Le Hamilton Spectator c'est ce journal que nous dénoncions le 28 février 1895, et dont nous démasquions la mauvaise foi dans un premier-Québec intitulé : La simulation—Un article du Hamilton Spectator—Avertissement nécessaire.

Voilà de quelle façon nous sommes solidaires du journal tory de Hamilton, de ce journal qui a tourné le dos à ses chefs, aux chefs du parti conservateur dans les circonstances les plus solennelles.

L'Electeur sait tout cela, et le sachant, il commet une canaillerie en affirmant le contraire.

Mais les mensonges de ce journal ont fait leur temps. L'électorat de la province de Québec sait que l'hon. M. Flynn et ses collègues, MM. Beaubien, Nantel, Pelletier, Chapais, n'ont rien à faire avec les sectaires et les fanatiques et sont au contraire les plus dévoués champions de la justice égale pour tous et du respect des droits catholiques.

Inauguration de lustres

L'inauguration des lustres dont la fabrique de St-Jean-Baptiste a fait l'acquisition pour l'église de cette paroisse aura lieu le 18 du courant. A cette occasion il y aura salut solennel.

L'index et M. H. Lasserre

La mise à l'index du roman de M. Zola Rome, a naturellement fait dire par mal de sottise aux journaux. M. Sarcey, qui se pique d'avoir toujours du bon sens, a montré dans ce débat qu'il en a quelquefois.

"De quel droit, a-t-il dit à quelques confrères, trouvez-vous mauvais que le Pape, évêque des évêques et juge suprême pour les catholiques en ce qui touche la doctrine et les mœurs, avertisse ceux sur lesquels il a autorité qu'un livre est dangereux et malsain. Si vous êtes catholiques, vous n'avez qu'à vous incliner. Si vous n'êtes pas catholiques, vous n'avez qu'à entrer chez un libraire et à acheter le volume. Les décisions du chef de l'Eglise ne l'obligent en conscience que ceux qui se font honneur d'être les enfants de l'Eglise."

M. Drumont loue M. Sarcey de ses langage et de sa part c'est très bien. Mais hélas! il semble ne reconnaître le droit de l'Index que pour le mieux attaquer. En effet aussitôt après avoir félicité M. Sarcey de dire si nettement que devant un jugement de ce tribunal la catholique n'a qu'à s'incliner, il se rebiffe tout le long de trois à quatre colonnes contre une décision de ce même Index. C'est en l'honneur de M. Henry Lasserre qu'il met cette différence, entre ce qu'il loue et ce qu'il fait.

On sait que le célèbre auteur de Notre Dame de Lourdes et d'autres ouvrages justement aimés des catholiques, a donné des Evangiles une traduction que la Congrégation de l'Index a frappé. Cela n'inspire en rien le beau talent littéraire de M. Lasserre et ne jette aucun doute sur ses intentions, mais cela dit que sa traduction pêche par quelque endroit. Il avait le devoir de se soumettre et pouvait demander en quoi il avait erré. Il s'est soumis puisque le livre a été retiré de la publicité; il a en outre réclamé des éclaircissements. Comment l'a-t-il fait? Quelles réponses a-t-il reçues? Où en est l'affaire? L'historien serait très long à raconter. M. Lasserre a pour sa part consacré tout un volume intitulé : Mémoire à Sa Sainteté, avec cette note : Tirage confidentiel pour le saint Père.

Ce tirage confidentiel a été assez élevé pour que le mémoire destiné seulement au Pape ait reçu une large publicité. Je le savais depuis longtemps par nos lettres et nos journaux. M. Lasserre a donc écrit au Pape et au monde. Cependant il n'a pas sous ce rapport encouru l'indiscrétion car il n'avait rien dit avant lui. C'est au sujet d'un reporter du Figaro, M. de Narbonne, qui, d'après la Libre Parole, serait un "prêtre defroqué" M. de Narbonne a-t-il reçu de M. Lasserre l'autorisation de livrer des passages de son Mémoire au public? M. Drumont ne le croit pas, mais il doute fort que M. Lasserre soit désemparé de cette publication.

Ce mémoire très travaillé, où il y a beaucoup de talent et encore plus de passion, est essentiellement un pamphlet. L'auteur y parle sous l'empire d'une irritation profonde qu'il veut tout à la fois paraître contenir et montrer. Il se serait proposé d'intimider ses juges qu'il n'aurait pas écrit autrement. Dans de telles conditions on entend mal et l'on voit trouble. C'est le caractère du mémoire. Je le dis en connaissance de cause.

M. Drumont raconte que M. Henri Lasserre a voulu à certaine date publier cette œuvre de vengeance; il dit aussi avoir engagé l'auteur à l'obtenir secrète. J'ai donné ce même avis et regretté qu'assez d'exemplaires eussent été distribués pour qu'un jour ou l'autre on l'aurait vu en quelque occasion l'ayant en main vouloir tenter d'imprimer et du profit. C'est fait.

Si M. Henri Lasserre juge que cette indiscrétion le force à parler, je ne doute point que sa parole ne soit digne de ses autres écrits.

Eugène Veullat.

A LA DEMANDE DU PAPE

Mgr Keane cesse d'être recteur de l'université catholique

Et refuse tout honneur

Washington, 6.—A la demande du pape, Mgr Keane, recteur de l'Université catholique vient de résigner. Cet événement cause beaucoup de surprise. Dans la lettre du pape il est dit :

"Il est d'usage que ceux qui sont appelés à diriger les destinées des universités catholiques ne conservent pas à perpétuité ces postes. Il y a pour cela de graves raisons et les papes en ont toujours tenu un grand compte."

Le pape élève Mgr Keane au rang d'archevêque et le met à même d'aller à Rome et d'occuper aux Etats-Unis le siège archiépiscopal désigné par les autres évêques américains.

Mgr Keane a répondu qu'il résignait immédiatement et désirait rester simple évêque et aux Etats-Unis. Il refuse tout emploi et ne veut que le repos. Il va aller passer quelques mois sur la côte du Pacifique.

Une lettre de M. H. Lasserre

M. Lasserre adresse la lettre suivante au Figaro :

REPOSE

A Monsieur le Rédacteur en chef du Figaro :

Lourdes, 8 septembre.

Monsieur,

Je viens de lire, dans le Figaro du 4 septembre courant, un article intitulé : "Pages inédites de Henry Lasserre sur la Congrégation de l'Index."

Permettez-moi de vous dire, monsieur, moi-même ouvert les portes du huis-clos, ces fragments, jusqu'ici demeurés secrets, placés sous le regard du public.

C'est est point que ces passages soient dénaturés en quoi que ce soit. Ils sont textuels, et je ne prétends nullement en décliner la responsabilité.

Mais, dans le détail comme dans l'ensemble; les Mémoires auxquels ils sont empruntés ont un caractère privé, que je désire ne point leur faire perdre à l'heure présente.

Imprimés confidentiellement pour le Saint-Père, ils n'ont été communiqués qu'à des évêques, à des prêtres, à des amis éclairés que j'avais le devoir de consulter; et j'ai même pris la précaution, sur chaque exemplaire sorti de mes mains d'inscrire le nom du destinataire avec la mention expresse : "Pour être, après lecture, retourné à l'auteur."

Comment l'un de mes confidentiels s'est-il dessaisi un instant de ce volume, de façon à ce qu'on ait pu le lire et en imprimer quelques fragments? Je l'ignore et ne saurais me l'expliquer. Je ne puis que témoigner de mon extrême regret d'une révélation ainsi faite dans colonnes d'un journal.

Dans son article "emprunté pour moi d'une bienveillance dont je le remercie, votre distingué collaborateur, M. Julien de Narbonne, dit ces paroles : "Henri Lasserre se sait; il attend que justice soit rendue à lui-même, et du même coup aux vingt prélats français qui ont approuvé son œuvre, publiée avec l'imprimatur de Mgr Richard, archevêque de Paris." Je pourrais ajouter à cette énumération, avec une lettre du cardinal Perron, évêque de Saintes, de l'année 1890, le mémoire de transmission d'un volume de genre "et que la version elle-même est aussi fidèle au texte qu'à la plus pure langue française; avec une missive de l'archevêque de Paris adressant à l'auteur "les plus explicites félicitations du Saint-Père."

Faisant allusion aux peines que j'ai traversées, M. Julien de Narbonne fait remarquer que j'ai acheté assez cher le droit de parler. Cela est vrai, je crois. Et cependant, je veux encore continuer à me taire.

Sans doute, ces peines furent grandes, Mais, dès l'origine, j'ai compris qu'elles me devaient advenir pour compenser les joies profondes et exceptionnelles qu'il m'a été donné de goûter et qui m'ont rendu la patience facile.

En ce moment, me voici à Lourdes, pour la trente-quatrième ou trente-cinquième fois de ma vie, Et, à chacun de mes pèlerinages je ne cesse d'être l'heureux témoin des miracles sans nombre qui s'accomplissent. Le sentiment de n'avoir pas été un instrument, entièrement inutile pour appeler ici les multitudes du monde entier me console de bien des chagrins. Et au milieu de mes désenchantements, il écarte, grâce à Dieu, de mon cœur toute amertume contre ceux dont j'ai pu avoir à souffrir.

S'ils ont eu raison en s'opposant à la diffusion d'une œuvre recommandée par l'épiscopat et par le Pape, ils ont fait du bien, et l'on ne saurait que s'en réjouir. S'ils ont eu tort, au contraire, ils n'ont fait de mal, qu'à eux-mêmes. Dans un cas comme dans l'autre, je rends grâce à Celui qui dirige tout.

Veuillez, monsieur, recevoir l'assurance de ma considération distinguée et laissez-moi, même en une feuille mondaine, terminer ma lettre par cette formule qui précède habituellement ma signature :

In Xc et B. M. V. I.

HENRI LASSERRE.

M. Lasserre serait tout le premier surpris de nous entendre approuver sans restriction cette lettre. A côté d'accents chrétiens, elle en contient qui sentent encore trop l'amertume. Et puis, ce n'est pas seulement "à l'heure présente", mais toujours que son Mémoire irrité devrait garder un caractère absolument privé.

Paris, 7. —Victor de Lesseps, fils de feu Ferdinand de Lesseps, le fameux ingénieur, promoteur et diplomate, est mort aujourd'hui à l'âge de 48 ans. On a dit qu'il était mort d'une chute en bas de son escalier, mais il est bruit que c'est réellement un cas de suicide.

MORT DE VICTOR DE LESSEPS

On dit qu'il s'est suicidé

L'AFFAIRE TARTE-GRENIER

Commencement de l'enquête

TEMOIGNAGE DE L'HONORABLE M. TARTE

Pourquoi le ministre des travaux publics a chargé son allégeance politique

On a commencé hier matin, à Montréal, l'enquête préliminaire dans la cause de l'hon. M. Tarte contre M. W. A. Grenier, accusé de libelle criminel.

Les avocats de M. Tarte sont MM. Saint-Pierre, Dandurand, et Greenshields, et ceux de la défense, sont MM. C. A. Cornélien et G. Lamothe.

—Vous persistez dans votre plainte? demande le greffier de la cour à M. Tarte.

—Oui, répond le ministre des travaux publics.

M. Tarte, ayant prêté serment comme premier témoin, M. Dandurand lui pose la question suivante :

—Vous avez dit que l'accusé, après être allé vous voir à Ottawa, était venu à Montréal et de là vous avait envoyé une dépêche vous pressant de lui envoyer de l'argent?

—Oui, et j'ai la dépêche ici.

Le témoin donne lecture de la dépêche, qui se lit comme suit :

Montréal, 24 août 1896

Hon. J. I. Tarte,

Ottawa.

"Attends ce que j'ai demandé. Dois payer tout aujourd'hui. Près de dix mille copies placées. Grand malheur si ça n'arrive pas. Prépare superbe deuxième numéro, gravure et texte."

W. A. GRENIER.

En réponse à M. Dandurand, M. Tarte continue : M. Grenier m'avait dit qu'il préparait un deuxième numéro de son journal "La Libre-Parole", dans lequel M. Beausoleil serait caricaturé, et le parti libéral et moi portés aux nues. Il m'avait dit que M. Beausoleil serait représenté sur une branche, prêt à tomber d'un côté ou de l'autre. La dépêche que m'a adressée M. Grenier et que je viens de vous lire se relie à une demande de \$200, qu'il était venu me faire. Il m'avait aussi offert de faire de son journal, mon organe personnel. J'ai refusé d'acquiescer à sa demande. Il m'a menacé du regard et de la voix, comme je persistais à refuser. Il m'a dit de son ton menaçant : "Il me faut cet argent."

Puis tard, il est venu à Ottawa et m'a fait parvenir sa carte. Je n'ai pas voulu le recevoir. Il m'a attendu le soir à la porte de l'hôtel Russell et je suis passé près de lui en lui disant "bonsoir." Il m'a alors suivi jusque dans la salle à dîner, où je lui ai dit : "Laissez-moi tranquille, je vous prie," et c'est quelques jours après qu'il a publié dans son journal un article diffamatoire sur mon compte.

L'article est faux du commencement à la fin et constitue un mensonge malicieux. M. Cornélien, en réexamen, lit ensuite à M. Tarte cette partie de l'article :

"Le vieux parti rouge, qui combat depuis tant d'années pour les réformes glorieusement inscrites à son drapeau et qui ont été l'objet de tant de sacrifices, a le chagrin de voir s'écorcher une à une ses espérances, de voir mentir aux principes les plus sacrés du libéralisme pour retomber dans les trafics et les boodlages qui font la honte et la ruine des régimes conservateurs."

Puis il lui demande : "Avez-vous à vous plaindre de ce et article?"

—Non, répond M. Tarte, Je ne me sens pas visé dans cette phrase et je suis sûr que le régime actuel à Ottawa n'est pas un régime de trafics ni de boodlage. Les anciens libéraux ne disent pas cela.

—Et vous plaignez-vous de la phrase suivante contenue dans le même article :

"Mais il importe aussi de dégager la cause des libéraux sincères de celle des spéculateurs politiques qui mettent, sous tous les régimes, le trésor en coupe réglée et que l'on trouve dans tous les gouvernements, des transfuges et des saltimbanques qui se refont une virginité à l'ombre de noms honnêtes et respectables."

—J'interprète cette phrase avec le reste de l'article comme m'étant appliquée. Je trouve fautive et diffamatoire. Elle est le commencement de la série d'attaques faites contre moi par le défendeur. Je l'interprète comme une attaque de tout mon passé politique.

—Et comment interprétez-vous les phrases suivantes :

"Une longue période d'opposition l'a rendu défiant dans ses propres ressources et dans sa propre force et l'a poussé à accepter trop facilement le concours d'adversaires qui ne cherchaient qu'à trouver un marche-pied après avoir usé tous les escaliers conservateurs. Le scandaleux ascendant pris par M. Tarte, Joseph Israël, sur les chefs de notre parti est un exemple frappant de cette faiblesse constitutive du

parti et du profit immense que sait en tirer un politicien et un sauteur."

—Je serais bien en peine d'interpréter la première de ces phrases, mais il est évident que l'auteur a voulu me viser dans la première comme dans la seconde de ces phrases.

—Vous plaignez-vous de la phrase suivante, qui est aussi contenue dans l'article.

"Que M. Tarte soit un vulgaire acrobate politique, un traître et un vagabond de tous les partis, personne ne le niera et lui-même rit d'en être accusé, car il a la fierté de tous les méfaits qu'il a commis dans sa longue carrière où son nom est mêlé à tous les méfaits et à toutes les hontes de tous les temps et de tous les régimes."

Cette phrase est une infame calomnie. M. CORNÉLIEN.—Depuis quand êtes-vous rouge?

—Je ne sais pas si je suis rouge.

—En 1891 n'étiez-vous pas un des principaux chefs du parti conservateurs.

—Oui.

—Voulez-vous nous dire pourquoi vous avez changé votre allégeance et quelle est la raison spéciale qui vous a engagé à changer de politique.

M. St-Pierre veut objecter à cette question, mais M. Tarte y répond quand même.

—L'une des raisons dit-il, qui m'a fait changer c'est que depuis plusieurs années j'avais constaté que M. Chapleau, aujourd'hui lieutenant-gouverneur de la province, et les autres ministres français se plaignaient du traitement des alliés des autres provinces. Autre raison : J'ai constaté que dans l'affaire McGreevy-Langevin une faction du parti conservateur m'avait abandonné parce que j'ai persisté jusqu'au bout dans cette affaire.

—N'est-il pas vrai M. Tarte qu'à partir de 1870 jusqu'à 1891 vous avez toujours dit que vous étiez un conservateur honnête et que ce n'est que cette année seulement à St-Jean que vous avez commencé à dire que vous étiez un libéral?

—Je ne me rappelle pas ce que j'ai dit dans les assemblées politiques. En réponse à M. Cornélien, M. Tarte dit encore qu'il n'est pas un "sauteur", tel que l'article l'accuse, qu'il n'est pas un traître ni un vulgaire acrobate politique et que, s'il a changé de politique, c'est parce qu'il a cru que c'était de son devoir.

—En 1877, conduisiez-vous la lutte dans Drummond et Arthabaska contre M. Laurier.

—Oui.

—Les articles signés J. I. Tarte dans le "Canadien" étaient de vous?

—Quelques-uns.

—Qui étaient les directeurs du "Canadien" dans le temps?

—M. Georges Desjardins et moi.

—Vous qui dites que vous n'êtes pas un traître, n'avez-vous pas dénoncé votre chef Laurier dans le temps?

—Dans ce temps-là Laurier n'était pas ce qu'il est aujourd'hui; j'étais de bonne foi alors comme je le suis aujourd'hui.

—N'avez-vous pas déclaré dans une assemblée publique à St-Jean Iberville que vous étiez rouge et que vous entendiez y rester.

M. St-Pierre objecte à cette question et l'objection est maintenue.

—Avez-vous une politique définie? M. St-Pierre fait objection de nouveau et l'objection est maintenue.

—N'est-ce pas un fait public et notoire que vous avez dit que vous étiez rouge?

Nouvelle objection de la part de M. St-Pierre.

Quand vous dites que le défendeur savait que ce qu'il publiait sur votre compte était faux, sur quoi vous basiez-vous?

—D'abord, je me base sur ce que j'ai déjà dit et sur les déclarations que M. Grenier a faites pour me voir. Cet homme a voulu se venger de moi; s'il n'avait pas demandé d'argent, il n'aurait pas publié l'article en question.

—Étiez-vous intéressé dans le journal le "Soir"?

—Non.

—Qui avait le contrôle?

—MM. Choquette et Brodeur.

—Saviez-vous que M. Grenier avait une réclamation contre le journal le "Soir" pour \$700.

—Non, je ne l'ai su qu'après, et je jure que lorsque Grenier est venu me voir à Ottawa, il ne m'a pas demandé d'accomplir sur ce que le "Soir" lui devait. Il voulait avoir \$200 et, en me quittant, il m'a menacé du poing et de l'œil.

Il était midi, la transcription du témoin a été suspendue jusqu'à 2.30 hier après-midi.

Le "Soir" ne plaisait pas à M. Laurier

Les \$10,000 de M. Whelan

Beaucoup de neuf d'inattendu

A deux heures jeudi après midi, l'examen de T. Tarte est repris. M. Tarte ne semble pas avoir eu une haute opinion du "Soir". Beaucoup d'articles de ce journal, dit-il, déplurent à M. Laurier. Je sais cependant, que le "Soir" fut fondé par un groupe important de libéraux.

M. Cornélien.—Comme question de fait M. Tarte, avez-vous changé de parti politique?

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

Objection faite par la défense et maintenue par le juge.

—Au cours de votre carrière politique, avez-vous trahi vos amis politiques?

—Jamais.

—N'avez-vous pas été, à un moment donné, l'ami de sir Hector Langevin?

—Oui.

—Et de feu L. A. Sénécal?

—Oui.

—Et de Nicholas Connolly?

—Je n'ai jamais été son ami politique.

—Et de Thomas McGreevy?

—Oui, à un moment donné.

—Connaissez-vous Ernest Pacaud?

—Oui, je le connais.

—Lorsque l'article dit que votre nom a été mêlé à des transactions scandaleuses sous chaque régime, avez-vous compris qu'il s'agissait du scandale de la Baie des Chaleurs, de l'affaire des \$10,000 de Whelan et du scandale des \$3,000 de Georges Demers?

—Je suis certain que mon nom n'a jamais été mêlé à une transaction scandaleuse.

—Avez-vous été mêlé directement au scandale Pacaud, des \$100,000?

—Non.

—Avez-vous à dire de l'affaire des \$10,000 de Whelan?

—Je n'ai rien eu à faire avec l'obtention des \$10,000 de Whelan. Je sais que \$5,000 sont passées par mes mains et plusieurs mois plus tard j'apprends que cet argent venait de Whelan. J'ai distribué tout cet argent et j'ai payé \$1,500 le jour même que je l'ai reçu.

En 1890, Sir John MacDonald me demanda de m'occuper de l'organisation conservatrice. M. Taillon et d'autres me chargèrent de former un fonds électoral. Un jour M. Pacaud me rencontra et me dit que M. Mercier allait mettre \$140,000 dans le budget pour régler la réclamation Whelan et il me demanda ce que feraient les conservateurs en cette circonstance. Je vis M. Taillon qui me dit : "Whelan a souscrit tant d'argent contre nous que le plus tôt cela sera payé, le mieux ce sera." Et il ajouta que l'opposition ne ferait pas d'objection à ce paiement. Je lui dis alors que je serais capable d'obtenir de l'ennemi assez d'argent pour rencontrer les dépenses de la révision des listes. Je pris les \$5,000 et crus avoir fait un bel exploit politique. Je ferai encore la même chose. Cependant, si j'avais su que l'argent venait de Whelan, je ne l'aurais pas accepté; mais je jure que je n'ai pas gardé un centin pour moi. Une partie de cet argent alla au comité de Montréal et Québec et sa part. Je dois dire aussi, à l'honneur de cette époque, qu'aucun d'eux me demanda un sou de cet argent ou fut acheté."

M. Tarte dit qu'il a une liste des personnes à qui les \$5,000 furent payées.

Il prépara pour la "Minerve" une lettre expliquant toute l'affaire, mais feu le sénateur Tassé lui conseilla de ne la pas publier.

M. Cornélien demande à M. Tarte s'il peut nommer les personnes à qui il a distribué les \$5,000 reçues par M. Pacaud de M. Whelan.

Le témoin dit qu'il ne peut pas donner les noms, mais qu'il prend la responsabilité de la transaction faite en autant qu'il est concerné et qu'il n'a corrompu personne.

—Voulez-vous me donner les noms des personnes à qui vous avez donné l'argent?

Objection faite et maintenue.

—En avez-vous donné à qui que ce soit?

—Oui, j'ai employé l'argent pour des fins politiques.

—L'honorable M. Nantel a-t-il reçu de l'argent de vous? M. Leblanc en a-t-il reçu?

Objection faite et maintenue.

—Voulez-vous raconter à la cour en quelle occasion et pour quelle raison Pacaud vous a donné \$5,000? Vous avez rencontré Pacaud au Club, à Québec : à quel propos et dans quelle circonstance Pacaud vous a-t-il donné cet argent?

M. Tarte répond, comme hier, qu'il était allé voir M. Taillon dans le temps pour savoir quelle serait la politique du parti conservateur à propos de l'item des estimés pour payer la réclamation Whelan et que, ayant obtenu que le parti ne s'opposerait pas à cet item, Pacaud lui a donné \$5,000 pour la préparation des listes électorales.

—Avez-vous dans le même temps obtenu des souscriptions privées à Québec pour les listes électorales? et avez-vous raconté à M. Nantel que vous en aviez obtenues.

—Je n'ai pas dit cela à M. Nantel, ni à M. Leblanc ni à d'autres.

—Pouvez-vous nier que vous avez reçu des souscriptions des amis du parti conservateur.

—J'ai reçu des souscriptions mais l'argent que j'ai reçu a été employé pour préparer les listes électorales.

—Quelle représentation avez-vous faite à Pacaud pour obtenir de l'argent.

—Aucune.

—Avez-vous donné un reçu à Pacaud pour les \$5000?

—Non.

—Avez-vous jamais eu affaire à Whelan?

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

—Non, jamais.

—Alors, vous dites que Pacaud vous a donné \$5000 parce que M. Taillon avait jugé à propos de ne pas faire d'opposition à l'item.

Objection faite et maintenue,

—Combien d'argent avez-vous donné au parti sur ces \$5,000?

—J'ai déjà répondu à cette question.

—Donnez les noms à ceux à qui vous avez donné de l'argent.

Objection faite et maintenue.

—En avez-vous donné à M. Nantel? Nouvelle objection qui est maintenue.

—Dans l'article en question vous vous laignez du paragraphe qui commence par ces mots : "Pour exposer comme il convient le caractère de cet homme il n'est pas nécessaire de remonter à ses débuts politiques entachés de duplicité, d'extorsion, de chantage et de pillage. Ses instincts le poussaient vers le parti conservateur et ses hautes aptitudes dans tous les genres lui avaient donné dans ce milieu une importance qu'il sut mettre à profit vivement d'abord pour préparer ensuite sa trahison."

—Je me plains de cela et je considère ces lignes comme un outrage.

—Vous avez été, M. Tarteau début de votre carrière l'élève de l'hon. Louis Archambault?

—J'ai été son associé, mais j'ai complété mes études sous le notaire Poirier. Je suis entré dans le journalisme en 1871. Une année après mon admission au notariat, j'ai collaboré à la "Minerve" à la "Gazette de Joliette", aux "Laurentides", puis je suis allé à Québec où je suis entré à la rédaction du "Canadien" qui était la propriété de M. Blumharth.

—N'est-il pas vrai que de 1871 à 1881 vous avez été un journaliste conservateur?

—J'ai été journaliste et député de 1877 à 1882 et j'ai défendu la politique du parti conservateur de mon mieux.

—Ce n'est pas peu dire.

M. St-Pierre fait remarquer que c'est le premier compliment que le savant avocat de la défense adresse au témoin.

M. Cornélien continue.—Je ne veux pas entrer dans les raisons qui vous ont fait changer vos opinions politiques, mais n'est-il pas vrai que les mêmes hommes qui vous défendiez dans le temps sont ceux qui aujourd'hui reçoivent vos coups?

Objection faite et maintenue.

M. Cornélien.—Avez-vous objection à dire s'il est faux ou s'il est vrai que vous avez été de duplicité dans votre carrière politique pour arriver où vous êtes?

La question est renvoyée par le juge Desnoyers comme étant illégale.

M. Cornélien.—En dehors de l'objection faite par vos avocats, M. Tarte, voulez-vous répondre à la question?

M. St-Pierre se lève et ordonne à M. Tarte de ne pas répondre; il déclare que c'est une insulte à faire au témoin.

M. Cornélien.—Par cette phrase : "Ses instincts le poussaient vers le parti conservateur," définissez, M. Tarte, ce que vous trouvez injurieux?

—Je suis accusé d'avoir trahi mon parti, ce qui est une infamie; quant à mes instincts, ils m'ont poussé à faire mon devoir; j'ai appartenu au parti conservateur, je n'ai rien fait pour y vivre malhonnêtement et je n'ai trahi personne.

M. Cornélien.—Dans l'article en question, il y a un paragraphe qui dit : "Quand il eut soutiré aux conservateurs tout l'argent qu'il était possible d'extirper à ses clefs peu scrupuleux; lorsque son avidité insatiable eut tatigné jusqu'aux plus généreux, lorsqu'il vit la source de ses revenus de tarir, il prépara de longue main sa volte-face en mettant de côté les papiers de l'affaire-McGreevy, papiers qui devaient lui faciliter l'entrée dans le parti libéral." Voulez-vous me dire si c'est faux ou vrai?

—Je n'ai jamais soutiré d'argent aux conservateurs, j'ai beaucoup plus donné que je n'ai reçu d'eux. Je n'ai jamais fait aucun acte de trahison pour entrer dans le parti libéral.

—En 1879, combien avez-vous reçu des conservateurs pour soutien du journal le "Canadien"?

—J'ai cessé d'être propriétaire du "Canadien" en 1877; en 1879 M. L. J. Demers en était propriétaire, j'étais cependant rédacteur.

—Quel salaire receviez-vous.

Question retirée.

—Combien d'argent avez-vous reçu personnellement du parti conservateur par le maintien du "Canadien"?

Question déclarée illégale.

—Est-il à votre connaissance que dans l'hiver de 188 les honorables MM. Casgrain, Nantel et moi nous sommes allés chez vous à votre résidence à Valcartier et que vous nous avez déclaré que vous aviez des documents qui démontreraient au pays toute la canaillerie avec laquelle McGreevy avait abusé du parti conservateur.

—En 1888 je ne savais rien.

—Quand vous avez commencé à publier des articles dans le "Canadien" aviez-vous tous les documents de cette affaire?

—Non, c'est M. Owen Marphy qui avait la plupart des documents.

La fin de l'enquête

Around de l'affaire Petit

Une lettre de ce monsieur

Séance de vendredi après midi

A deux heures, l'audience a été reprise et M. Tarte a continué son témoignage.

M. Cornellier. — Vous plaiguez-vous de cet entrefilet : " M. Tarte est en faillite et n'a jamais été relevé de sa faillite.

Un banquier peut-il gérer les affaires de Sa Majesté ?

M. Tarte. — Le fait relaté est vrai ; quant au reste, c'est matière d'appréciation.

— Voulez-vous dire si vous avez en votre possession une lettre qui correspond à celle publiée dans l'article incriminé ?

— J'ai cette lettre en ma possession.

M. Tarte lit alors la lettre à M. Petit que nous avons déjà publiée. Il n'a aucune objection à la produire. Elle lui a été transmise par son fils qui lui-même l'a reçue de M. Labrecque.

M. Tarte n'a pas voulu rendre cette lettre comme on le lui avait demandé, parce qu'il croyait qu'il était dans l'intérêt public de la garder.

M. Cornellier. — Constatez-vous une différence entre la lettre publiée dans la " Libre Parole " et celle que vous avez en votre possession ?

— La signature et les noms sont supprimés ainsi que le nom des fournisseurs dont il s'agit. De plus cette lettre est publiée au cours d'un article malicieux où on veut faire croire qu'il y a des vols dans mon département, ce qui est faux.

M. Tarte explique alors que la lettre de M. Petit a été écrite après réception d'une lettre du secrétaire du département des Travaux Publics, (M. Roy), lui demandant à qui le contrat devait être accordé, vu qu'il y avait deux soumissions égales.

M. Tarte n'avait pas pris au préalable connaissance de cette dernière lettre. C'était la coutume, d'après le sous-ministre, lorsque les soumissions étaient égales de demander l'avis du député ou du candidat battu, pour savoir à qui il convenait d'accorder le contrat.

M. Cornellier. — En votre qualité de ministre siégeant dans le Parlement du Canada, votre attention a dû être attirée sur les documents dont il vient d'être question ?

M. Tarte. — Je n'ai pas attendu cela. Dès que j'ai eu connaissance de l'affaire, j'ai vu qu'il devait y avoir là quelque chose d'irrégulier et j'ai donné les explications nécessaires aux ministres en conseil. Au reste mes déclarations en Chambre parlent par elles-mêmes.

M. Tarte dit ensuite qu'au sujet des contrats pour approvisionnements de charbon, il a donné des ordres formels pour qu'à chaque livraison le charbon passe par la pesée publique et qu'aucun contrat ne soit payé avant qu'un certificat de pesée ne soit exhibé. C'est le seul moyen de contrôle qu'on puisse employer.

— En dehors de ce contrôle, en avez-vous un autre pour l'octroi de contrats ?

Tout contrat est accordé à la plus basse soumission. J'ai adopté ce principe et je m'y conformerai tant que j'occuperai le poste que j'occupe ; jusqu'à présent, dans le cas d'égalité des soumissions, on a consulté le député un comté où doit être rempli le contrat et à son défaut le candidat battu. A l'avenir je ferai autrement.

Avez-vous reconnu que ce système était mauvais ?

— Il a des résultats déplorables dans le présent cas. J'espère que ce cas est le seul de ce genre et que cet exemple servira à d'autres.

— Avez-vous eu avec M. Petit quelque conversation ou communication au sujet de cette affaire, avant l'incident dont il est question ?

— Jamais.

— Et après ?

— Après, M. Petit m'a écrit la lettre suivante :

(Privée.)

" A l'honorable M. J. I. Tarte, Ottawa, " Honorable Monsieur,

" A mon arrivée du Nord, où j'étais allé en excursion pour affaires concernant la contestation de Terrebonne, j'ai trouvé le monde excité au sujet de la fameuse malencontreuse lettre. Je comprends que cette lettre est inopportune, et je regrette infiniment les désagréments qu'elle vous cause. Il est de mon devoir de vous expliquer les circonstances dans lesquelles elle a été écrite et vous jugerez.

" Aussitôt que j'eus reçu la lettre du département concernant le contrat du charbon pour St-Jérôme, je me suis informé auprès des amis de St-Jérôme pour savoir à qui je devais faire donner le contrat. Tous les amis et entre autres l'honorable W. Provost, le Dr J. E. Provost et les deux docteurs Fournier m'ont dit qu'ils ne connaissent pas ces messieurs et de faire comme bon me semblerait. Je suis donc allé à Montréal, le 1er septembre, spécialement pour savoir à quoi m'en tenir. J'ai téléphoné à MM. Labrecque, Cousineau & Cie. On m'a répondu que les patrons n'y étaient pas. Là-dessus, je me suis informé et j'ai dit que j'étais venu à Montréal spécialement pour les voir au sujet d'une affaire qui les intéressait, et que je n'entendais

Montréal sans être remboursé. Je crois leur avoir dit que j'écrirais, ce que j'ai fait le lendemain, si je ne me trompe. Dans ma lettre, je n'ai pas fait allusion à mon message téléphonique du 1er septembre, et c'est là le malheur.

" J'ai fait la même chose pour l'autre maison et ayant reçu la même réponse j'ai agi pareillement. Voici les faits que je puis affirmer sous serment lorsque vous voudrez. D'ailleurs pensez-vous qu'un homme qui a fait les sacrifices que j'ai faits s'exposerait de la sorte par une si piètre chose qu'une commission sur la vente de 35 tonnes de charbon. Un moment de réflexion devra vous convaincre que je n'ai pas perdu le sentiment de l'honneur, ce beaucoup moins que vos détracteurs. Maintenant veuillez me dire ce que j'ai à faire et quand.

" Bien à vous,

(Signé) P. F. E. PETIT

" St-Jérôme, 25 septembre 1896. "

M. Tarte ajoute qu'il n'a pas répondu à cette lettre.

— A la suggestion et sous la dictée d'a qui a été écrite la lettre envoyée par M. Roy ?

— Ce doit être après l'ordre du député-ministre.

— Quel est l'agent des travaux publics à Montréal ?

Il n'y a pas d'agent. Tous les travaux sont sous le contrôle immédiat de l'architecte en chef et du sous-ministre.

Pourquoi leur avez-vous enlevé ce contrôle ?

— Je ne leur ai pas enlevé. J'ai agi suivant un usage établi.

— A qui avez-vous accordé le contrat ?

— Il n'y a pas eu de contrat d'accordé, j'ai tout arrêté dès que j'ai su ce qui se passait. D'ailleurs les soumissionnaires n'auraient pas consenti au contrat le prix du charbon ayant subi une hausse.

— Saviez-vous que M. M. Evans Bros, et Labrecque, Cousineau & Cie appartenaient à la même maison de commerce.

Je n'en sais rien.

— Avez-vous pris aucune procédure, soit vis-à-vis d'Evans Bros, soit vis-à-vis de Labrecque, Cousineau & Cie, pour amener M. Petit devant la justice ?

— Cela ne regarde pas mon département. Je crois savoir que le département de la justice a étudié la cause.

— Y a-t-il eu détermination à ce sujet prise par le gouvernement ?

— Pas à ma connaissance.

— Trouvez-vous qu'on a tiré, dans l'article, des conséquences exagérées de la correspondance échangée ?

— Ce qui précède et ce qui suit la lettre les commentaires, réflexions et autres choses qui y sont jointes, ont dû faire croire à un grand nombre de personnes, que j'ai agi malhonnêtement dans cette affaire.

— Au point de vue de l'article, il est dit, n'est-ce pas, que cette lettre avait été invitée par celle du département ?

— Non.

— Croyez-vous que si M. Petit n'avait pas reçu la lettre de M. Roy, il aurait écrit la sienne ?

— Certainement il ne l'aurait pas écrite.

— Considérez-vous que la lettre de M. Petit était une offre de vente ?

— Oui.

— Alors vous admettez que la lettre du département était une invitation à celle de M. Petit, puisque vous dites que sans celle-là, M. Petit n'aurait pas écrit la sienne ?

— Pas du tout.

— Vous êtes solidaire de ce qui se fait dans votre département ?

— Pas des actes de M. Petit.

— Mais des actes de votre département qui les provoquent ?

— La lettre de mon département était une lettre honnête et n'a pas la portée que vous lui attribuez.

— Je voudrais savoir si vous avez connu ce qu'on entendait dans le public par la " barrière à Pacaud " ?

— Je n'ai rien connu de tel.

— Vous avez été journaliste ?

— Je le suis encore.

— Vous avez souvent écrit au point de vue du parti ?

— J'ai souvent écrit à mon point de vue propre.

— Et au point de vue du parti ?

dans votre dénonciation à savoir que l'accusé a écrit son article parce que vous avez refusé de lui donner de l'argent ?

— Je répète que je ne puis en venir à une autre conclusion.

Il ne vous a pas menacé ?

Oui. Il m'a regardé de l'air d'un homme à qui il faut de l'argent.

— Et vous croyez que si vous lui aviez donné \$200, Grenier n'aurait rien fait de tel ?

— Evidemment il aurait fait autre chose. Dans le premier numéro de son journal il me comble d'éloges moi et le parti libéral dont il me proclame l'un des chefs. Deux jours après notre dernière entrevue, il publiait l'article infamant dont je me plains.

L'interrogatoire de M. Tarte est déclaré clos.

M. Gonsalve Desaulniers est alors appelé et jure que le journal la " Libre Parole " est publié et répandu par milliers, spécialement dans le district de Montréal.

M. W. A. Grenier en est le directeur.

M. Chs. Doucet lit l'acte d'enregistrement de la " Libre-Parole " par M. W. A. Grenier.

La révision des témoignages et la clôture de l'enquête sont renvoyés à vendredi prochain.

Il paraît certain que M. Grenier sera renvoyé à la cour des Bancs de la reine et que son procès aura lieu en janvier.

GRAVE ACCIDENT A LAPRAIRIE

Tué par un débris de verre

Une mort étrange s'est produite samedi soir à Laprairie, à la suite d'un accident.

Alfred Paquette, un bambin de sept ans, était allé éclairer son frère qui devait atteler un cheval dans la cour de M. A. Beauvais, en face du "Montréal Hotel".

Pendant que le plus âgé des deux frères voulait sortir la voiture sous la remise, il s'est heurté contre le manchon d'une charrette, que l'obscurité l'avait empêché de voir et il a brisé une petite bouteille qu'il avait dans la poche de son pantalon.

Blessé par les débris de verre, le jeune homme a immédiatement perdu connaissance. Son petit frère effrayé, a couru à la maison chercher du secours.

Le blessé a été transporté dans la maison où on a constaté qu'il était mort. Le docteur Longtin qu'on avait appelé, a extrait de la blessure un morceau de verre qui avait tranché une artère et causé la mort du jeune Paquette.

ATAQUE PAR UN BOEUF

Terrible accident à Lachine

Henry Gannon, demeurant au No 86 rue St Pierre, à Lachine, a été victime d'un pénible accident dimanche, après-midi, à la ferme de Daws et Cie, brasseurs.

M. Gannon conduisait un bœuf à l'abreuvoir, lorsque tout à coup l'animal est devenu furieux et s'est rué sur lui. Le pauvre homme n'avait aucune arme pour se défendre, de sorte que la terrible bête a pu faire de lui ce qu'elle a voulu.

Après avoir été renversé, Gannon a été frappé à coups de cornes et de pieds jusqu'à ce que la colère du bœuf fut apaisée.

Le blessé a été trouvé sans connaissance quelques instants plus tard et il a été transporté à l'hôpital Général dans la voiture d'ambulance de cette institution.

En outre de fracture d'une côte, Gannon est couvert de contusions de la tête aux pieds ; il porte aussi plusieurs blessures faites par les cornes de l'animal, mais qui, heureusement, ne sont pas profondes.

Quoique l'état de Gannon soit grave, les médecins de l'hôpital ont confiance qu'il se rétablira.

LA BOURSE OU LA VIE

Les détresseurs de diligences au Texas

San Antonio, Texas, 12 — L'une des diligences faisant le service de la poste entre San Antonio et White Oaks, Texas, a été arrêtée par des bandits masqués.

L'attentat a eu lieu dans une gorge peu fréquentée des Montagnes Oscura à quatre milles de San Antonio. Après avoir fait descendre le postillon de son siège, les bandits se sont emparés des sacs de lettres.

Puis, afin de gagner du temps, ils ont volé les chevaux, et l'infortuné postillon, abandonnant sa diligence au milieu de la route, a été obligé de se rendre à pied à San Antonio. Trois heures après, la diligence allant en sens inverse devait passer au même endroit où la première a été arrêtée. On croit que la seconde a été pillée également, car elle n'était pas encore arrivée à destination aux derniers avis.

On suppose que les auteurs de l'attentat ne sont autres que les membres de la bande de brigands qui a attaqué récemment un train de l'Atlantic and Pacific Railroad, à Rio Puerco, Nouveau Mexique.

LES PASSAGERS DU "MORAVIA"

L'arrivée des émigrants canadiens à San Paulo

Elle cause un véritable scandale

Les émigrants mécontents de la façon dont ils sont traités

Les promesses faites ne sont pas tenues

Le gouvernement de San Paulo intervient

Londres, 12— Le correspondant du "Times" à Rio Janeiro, télégraphie à ce journal que l'arrivée dans l'Etat de San Paulo d'un certain nombre d'émigrants canadiens a causé là-bas quelque scandale.

On avait, ajoute-t-il, promis à ces émigrants des faveurs fictives, et ils ont été grandement déçus à leur arrivée. Le traitement qu'ils ont reçu les a fort mécontents.

Cependant, leur situation s'est un peu améliorée depuis lors, mais les promesses qui leur ont été faites ne seront vraisemblablement pas remplies.

San Paulo, 12— Le steamer "Moravia" amenant les émigrants Canadiens, est arrivé ici. Le point intéressant est, sans doute, de savoir comment nos compatriotes ont été traités. Comme on s'y attendait, les avantages que l'on avait promis avant le départ n'étaient qu'un leurre. Les émigrants alors, voyant qu'on les avait trompés, se sont adressés immédiatement après leur arrivée au Brésil, au gouvernement de San Paulo. Cette démarche aussi intelligente qu'opportune, a eu pour résultat d'assurer à nos nationaux un meilleur sort que celui qu'on leur réservait évidemment. La situation s'est quelque peu améliorée, mais il existe encore de nombreux et de très graves sujets de plaintes et de griefs. Un grand nombre d'émigrés se proposent de revenir par le prochain steamer. D'autres voudraient revenir, mais n'en ont pas les moyens.

COLONNE DE L'ENTREPRENEUR

Les travaux par contrat sous la surveillance de M. D. Ouellet avancent rapidement. Le solage de l'église de Limoilou est terminé, et le carré commencé. Si le temps le permet, on s'attend de monter le carré à une quinzaine de pieds au-dessus du solage. Entrepreneur, J. Gosselin, de Lévis.

— L'intérieur de l'église de Sainte-Germaine est presque terminé ; il ne reste plus que les bancs et la chaire à poser. Entrepreneur, Jos. Saint-Hilaire, de Saint-Romuald.

— L'église de St-Malachie est très avancée, le carré à peu près terminé, le clocher monté, etc. Les couvreurs y sont rendus depuis près d'un mois. Entrepreneur, E. X. Métivier ; sous-entrepreneurs pour les travaux en tôle galvanisée et autres, MM. Alfred Langlois et Labrecque.

— Les peintres sont rendus depuis plusieurs jours dans la maison de M. F. X. Drouin, avocat, rue St-Ursule, ce qui indique que ces travaux tirent à leur fin.

— Le même architecte met, la dernière main aux plans et devis de l'intérieur de l'église de St-Epiphanie, Témiscouata. Des soumissions sont attendues bientôt.

— Un contrat sera donné dans la cours de l'automne pour le parachèvement de l'intérieur de l'église de St-Léon de Stan-don. L'architecte D. Ouellet, de cette ville, préparera les plans et devis.

— Il est probable aussi que le contrat de l'intérieur de l'église de St-Sebastien d'Ylmer sera donné de bonne heure dans le cours de l'hiver, l'architecte D. Ouellet doit y aller prochainement pour rencontrer les marguilliers et leur expliquer les plans avant de mettre la dernière main aux devis.

La date des soumissions pour la construction de l'église du Sault Montmorency est reculée au 19.

— Permis de construction enregistrés à l'Hôtel-de-Ville :

2 oct.—Réparations chez M. Dubé, coin rues St-Jean et Palais.

5.—Entrep. A. Laberge, propr. Dumontier 58 rue Parent, men. rép.

6.—Entrep. Magnan, propr. P. Vallière, rép.

—Entrep. Et. Plamondon, propr. J. Mulroony 96 rue Artillerie, réparations \$200.

En mission officielle

M. Stanley, qui vient d'arriver au Canada, est au Frontenac. Il est chargé par son gouvernement d'une mission officielle au sujet des chemins de fer et canaux. Il doit partir demain en compagnie des officiers de l'Intercolonial pour aller faire une tournée d'inspection sur cette voie ferrée.

L'ARCHEVEQUE DE CANTERBURY

Il succombe à une maladie de cœur

Londres, 12—L'archevêque protestant de Canterbury a été frappé d'apoplexie à l'église Hawarden pendant l'office hier matin. On l'a transporté au presbytère Hawarden où il expira à 11.30 heures.

Le Rev Archibald Farrar, archidiacre de Canterbury, a reçu un télégramme de Stephen Gladstone, recteur de l'église Hawarden, lui annonçant que l'archevêque de Canterbury s'était éteint subitement, à 11.15 heures.

L'archevêque de Canterbury était arrivé à Hawarden samedi matin de retour d'un voyage dans le nord de l'Irlande. Il paraissait alors être en excellente santé et avait parlé à Mme Gladstone, du plaisir qu'il avait eu à faire cette promenade en Irlande. Il se leva de bonne heure dimanche, et assista à la communion avec sa femme et plusieurs autres personnes.

Le temps était très froid et M. Gladstone s'abstint d'aller à l'église, mais à 10 hrs. l'archevêque et Mme Benson, Henry Gladstone, Mme Drew et Dorothy Drew partirent pour assister à l'office. Ils occupaient le banc de M. Gladstone.

L'office commença et le recteur lisait l'absolution, lorsque l'archevêque Benson qui s'agenouillait, étendit les bras, et perdit connaissance. On le transporta immédiatement à la bibliothèque attenante et des médecins furent appelés en toute hâte. Ils lui donnèrent de l'éther pour produire une respiration artificielle. Tous les efforts pour ramener le distingué patient, furent inutiles et il mourut en quelques minutes. Les médecins ont déclaré que l'archevêque avait succombé à une attaque de maladie de cœur.

L'UNION DES TAILLEURS DE CUIR

FETE ANNUELLE

Comme nous l'avons annoncé plusieurs fois, l'Union de tailleurs de cuir a célébré, dimanche, sa fête annuelle ; c'étaient ses noces d'argent qu'elle célébrait. Aussi a-t-elle tenu à honneur de donner à la solennité un cachet spécial cette année.

Le président, M. John Scott, qui est en même temps président du Conseil Central des Métiers et du Travail, et les officiers de la société, n'ont rien négligé pour faire de cette fête, un grand succès et ils ont parfaitement réussi.

A 10 heures, la procession qui comprenait tous les membres de l'Union et de ceux de plusieurs sociétés-sœurs et précédés de la fanfare de la cavalerie a défilé par les rues Saint-Joseph, de la Couronne, Saint-Valier, Arago, Saint-Jérôme, Tourangeau, Saint-Valier jusqu'à la résidence du président, puis par le Boulevard Langelier, les rues Châteauauy, Saint-Germain et Massue.

On salua Son Honneur le maire en passant devant sa résidence, ainsi que les Révérends Pères Oblats de Saint-Sauveur.

Les rues sur le parcours de la procession étaient pavisées et décorées.

La messe solennelle a eu lieu à la Congrégation de St-Roch. M. l'abbé L. P. De Lille officiait, assisté des abbés Roy et Paradis, comme diacre et sous-diacre.

M. l'abbé Antoine Gauthreau, curé de St-Roch, a prononcé le sermon, une pièce d'éloquence, qui avait pour thème les relations entre le capital et le travail.

Le prédicateur a fait le portrait de l'ouvrier chrétien en qui sait accomplir sans murmure son devoir et qui fait le bonheur de sa famille en faisant la fortune de son patron.

La partie musicale était sous la direction de M. L. J. Dessane, organiste de la Congrégation, et elle a été un succès complet.

L'église était remplie de fidèles, et, au milieu de l'assistance, on remarquait un grand nombre des principaux personnages de Québec, notamment le maire et les membres du conseil.

Le pain béni a été offert par la maison Boswell et Frères.

L'union des tailleurs de cuir continue à être très prospère, grâce à la bonne volonté des membres comme à l'excellente direction que lui donnent ses officiers.

M. POTTINGER

Le gérant général de l'intercolonial démissionnerait

Halifax, 12 — Une dépêche de Moncton dit qu'il est rumored que M. Pottinger, gérant général de l'Intercolonial et qui est en route pour Ottawa, va donner sa démission.

Vente de lots à bâtir

La vente des lots à bâtir situés en arrière du nouvel hôtel-de-ville, qui devait avoir lieu à onze heures ce matin, a été

Le voyage du tsar

Le adieu de Nicolas II à la France

Arrivée à Darmstadt

La signification politique des manifestations françaises

Châlons, 12 — Toutes les personnes qui ont assisté, vendredi soir, au banquet, après la revue, ont constaté que le tsar a prononcé avec fermeté et conviction, les passages significatifs de son discours. En arrivant à la gare, Nicolas II a remercié tous les ministres, M. Brisson, président de la chambre des députés, et M. Loubet, président du sénat. Le président Faure a ensuite déposé un baiser sur la main de la tsarine et embrassé le tsar. Celui-ci a fait défiler devant lui les officiers qui avaient été mis à son service pendant son séjour en France, et il pria le fils du président Carnot, un des membres de son escorte, de présenter ses respects à sa mère.

Le train s'est mis en route à 6 heures, au milieu des acclamations et des applaudissements de la foule.

Au moment de traverser la frontière française pour entrer en Allemagne, le tsar a envoyé au président Faure le télégramme suivant :

"Je désire encore vous exprimer, M. le président, combien nous sommes touchés, impératrice et moi-même, du chaleureux accueil que nous avons reçu à Paris. Nous avons senti battre le cœur sensible de la France dans sa belle capitale, et le souvenir de ces jours passés au milieu de vous restera profondément gravé dans nos cœurs. Je vous prie, M. le président, de bien vouloir communiquer à tout le monde l'expression de nos sentiments."

Vers le même moment, le président télégraphiait ce qui suit au tsar : "Au moment où Votre Majesté quitte la France, je désire vous offrir de nouveau l'expression de la joie causée par votre visite. Les bons souhaits de la république française accompagnent Votre Majesté jusqu'au seuil de notre empire et dureront autant que votre règne."

Darmstadt, 12 — Le tsar et la tsarine sont arrivés en cette ville samedi matin, et ont été reçus par le grand duc Ernest de Hesse, frère de la tsarine et mari de la princesse Victoria de Saxe-Cobourg Gotha. Les rues étaient décorées pour la circonstance. Une réception a eu lieu au palais.

Le grand duc de Hesse a nommé le tsar colonel honoraire du 24^e régiment de dragons.

Londres, 12 — Le correspondant du "Times" à Berlin dit : "La 'Gazette de Cologne' affirme qu'il existe un traité entre la Russie et la France prêt à être signé, mais que les clauses ne traitent que de la défensive."

La "Gazette de Voss" doute de la véracité de ce rapport, et affirme que ni le tsar ni le président Faure n'avaient signé le traité, mardi dernier.

Une dépêche de Paris au "Daily News", dit : "Le tsar s'est montré un diplomate et un homme d'Etat. Quant à la sincérité de l'alliance franco-russe, ses belles paroles l'ont fait paraître plus forte qu'elle ne l'est. Sa présence à Versailles a effacé la mémoire du vieux Guillaume. La revue au camp de Châlons effacera la date néfaste de 1870-1871, mais elle n'est pas considérée comme une renonciation à l'Alsace-Lorraine. L'attitude du tsar a été pleine de tact et de discrétion. Il sait dire des paroles piquantes, mais sans blesser personne. Il est enchanté de Paris, et il est fort probable qu'il y reviendra."

Le correspondant parisien du "Times", après avoir parlé du choix et du petit nombre d'invités au palais de Versailles, dit : "La scène nous a rappelés les soirées de bal du vieux régime et le palais semblait avoir repris sa vie d'autrefois. Evidemment l'idée des directeurs des fêtes a été de faire voir au tsar que la République n'est pas 'une parvenue' qu'elle a existé de tout temps et qu'elle pouvait l'entourer de la même gloire de la même splendeur et de la même dignité qui ont régné autrefois dans les splendides salles du palais. Tout était arrangé de manière à représenter la demeure du grand roi et d'un maître royal absent. Nous avions été invités à être les témoins d'une cérémonie dont le caractère était presque religieux dans la salle historique où le vieux Guillaume, les souverains allemands, et le prince de Bismarck ont proclamé l'empire allemand, et en présence de l'ami impérial de la France qui, aux yeux des Français, devait, par la présence d'un monarque encore plus aristocratique que l'empereur d'Allemagne, purifier la salle des souvenirs qui, pendant plus de vingt-cinq ans ont fait de Versailles plutôt un objet de honte que de gloire."

Berlin, 12 — A propos des conséquences de la visite du tsar en France, le journal du prince de Bismarck publie ce qui suit :

"L'armée anglaise n'est pas suffisante pour la défense du pays ou de ses colonies, si l'Angleterre avait à combattre contre

un ennemi comme la France et la Russie." Londres, 12. — Bien que l'on ne croit pas qu'un traité entre la France et la Russie ait été signé, on pense que l'entente qui existe vaut un traité. On a aussi remarqué que le mot "alliance" n'a pas quitté les lèvres du tsar pendant son séjour en France et qu'il n'a été prononcé qu'une fois du côté des Français, par M. Beaudin, président du conseil municipal de Paris. Il est à noter également que le tsar a parlé avec beaucoup de chaleur et d'enthousiasme de l'amitié inaltérable de la France et de la Russie.

— Un journal berlinois s'est livré à une attaque virulente contre l'armée anglaise qui est, dit-il, composée de soldats ivrognes et dont les plus grandes victoires ont été gagnées par la Prusse et la France."

ECRASE ENTRE DEUX TRAINS

Fatal accident à la Pointe St-Charles

Le cadavre fouillé et dévalisé

Enquête du coroner et verdict

Montréal 12. Noël Massé, domicilié au No 74 de la rue Châteauguay, à la Pointe St Charles, a été tué samedi soir sur la voie du Grand Tronc, pendant qu'il revenait de son travail.

Massé était employé depuis quatre jours seulement pour la compagnie du chemin de fer électrique du Parc et de l'Île et travaillait à la construction de la voie de Lachine.

Le coroner McMahon a fait transporter le cadavre à la morgue, où il a fait une enquête, ce matin, à 10 heures.

Le docteur Wyatt Johnston, qui a fait l'examen externe du corps, déclare qu'il a constaté des traces d'écrasement au crâne et des fractures aux jambes et aux bras. La combinaison des blessures paraît étrange au médecin qui n'a pu conjecturer la position dans laquelle se trouvait le défunt pour recevoir de telles lésions en étant frappé par un train de chemin de fer.

Madame Massé, l'épouse de la victime, dit que son mari est parti pour l'ouvrage samedi matin, à l'heure ordinaire. Il était légèrement indisposé. Il avait sur lui une somme de \$3 et n'a pas dû faire de dépenses pendant la journée.

Hormisdas Jasmin travaillait avec le défunt. Tous deux revenaient en ville samedi soir, après l'ouvrage par la voie du Grand Tronc, et le témoin se trouvait à 50 pieds en arrière du défunt. Deux trains se sont alors rencontrés à cet endroit. Le témoin s'est effacé pour laisser passer celui qui se dirigeait vers l'ouest et, lorsqu'il est revenu sur la voie, il a aperçu le corps de Massé qui gisait inanimé en travers des rails. A côté du cadavre était un homme que le témoin ne connaissait pas et qu'il a laissé là pour aller avertir la police de St Henri. Quand il est revenu avec un constable, l'inconnu avait disparu : mais trois autres hommes étaient là. A l'endroit où l'accident est arrivé la voie est droite et il faisait assez clair pour distinguer un homme d'une distance de un quart de mille.

Henry Clamens, mécanicien sur la locomotive de l'un des deux trains, explique qu'au moment même où il rencontrait le convoi de fret, long de trente wagons, il a cru apercevoir un homme en avant de son train, à une distance d'environ 50 pieds. Comme il n'avait plus le temps d'arrêter, il a fait crier le sifflet d'alarme et l'homme s'est retiré entre les deux voies au lieu de s'effacer de l'autre côté. Il a dû être pris entre les deux trains.

A la gare de St Henri, on a examiné la locomotive que conduisait le témoin, mais on n'a découvert aucune trace de sang.

Au moment de l'accident, Clamens ne pouvait voir au loin, sur la voie à cause de la fumée que lançaient les deux locomotives.

J. M. Massy, chef de police de St Henri, a fouillé le cadavre et n'a trouvé sur lui que deux pièces d'un centin.

Après l'audition des témoignages, le coroner, au cours de ses remarques, a expliqué aux jurés que, quoiqu'il y eût des probabilités qu'un vol eût été commis, il était évident que le voleur n'avait pas contribué à la mort de Massé, puisque ce dernier était seul lorsque le mécanicien l'a aperçu un moment avant l'accident. En conséquence, M. McMahon a demandé au jury de rendre un verdict sur le champ, sans tenir compte de la question de vol, qui n'est pas dans la juridiction de la cour du coroner.

Après quelques instants de délibération les jurés ont rendu un verdict de "homicide excusable."

Le Révérend M. Arthur Bouchard, curé de Carénage, aux Antilles, décédé le 12 septembre dernier, était membre de la caisse ecclésiastique St Joseph.

Archevêché de Québec 13 oct. 1896.

H. Têtu pre.

LE DRAME DE CLARENCEVILLE

Continuation de l'enquête

On redoute un nouveau fiasco

Ce que disent les gens

Clarenceville, 7 — Deux hommes de police sont ici à préparer tout ce qu'il faut pour l'enquête, qui commencera demain.

Il ont retenu toutes les chambres de l'unique maison de pension qu'il y a dans le village.

L'enquête sera tenue à l'hôtel Municipal.

Une dizaine de témoins seront examinés d'ici à samedi.

En attendant, nous avons fait une petite enquête personnelle, afin de connaître l'opinion des gens sur le résultat de l'enquête de la justice.

L'opinion générale est que cette enquête se terminera par un fiasco.

La police, après avoir accumulé informations sur informations, après avoir écouté tous les bavardages, a cru avoir formé une chaîne qui la conduirait à la découverte des assassins de la famille Edy.

Mais dès qu'on a voulu se servir de cette chaîne pour arriver aux criminels, on s'est aperçu qu'il y manquait bien des maillles.

Et, aujourd'hui, on commence à s'apercevoir qu'on ne peut marcher qu'à tâtons comme en 1893 que le résultat sera aussi négatif que la première fois.

Le grand connétable Gale, dit-on, doit commencer à s'apercevoir qu'entre le langage d'une personne parlant librement, c'est-à-dire la vérité, toute la vérité devant un tribunal de justice, il y a une différence.

Il y a dans le comté des centaines de personnes qui prétendent connaître les assassins, mais lorsqu'il s'agit de savoir la vérité de ces mêmes personnes, on s'est aperçu que leurs prétendues connaissances ne reposaient sur aucun fondement sérieux.

Dépenser une grande activité, comme l'a fait le grand connétable, dans ses longues recherches, ne suffit pas pour pénétrer un mystère comme celui que l'on cherche à percer.

Le grand connétable jette les yeux sur sa longue liste de témoins, laisse échapper de ses lèvres un nom... et vite, deux hommes de police sautent dans une voiture, toute prête, qui part au galop des deux vigoureux chevaux pour aller s'arrêter à n'importe quelle heure devant la porte d'un citoyen quelconque, que l'on réveille et que l'on amène comme on ferait d'un accusé, devant la commission d'enquête.

Si l'on n'est pas prêt à entendre le témoignage de cette personne, on la renferme dans une chambre, sous la garde d'un homme de police.

Pendant ce temps, la famille de ce témoin gémit, pleure et se lamente en se demandant si l'un des siens ne serait pas soupçonné du triple meurtre du 2 juin 1893.

Les hommes de police, ici, déploient un zèle qui leur fait honneur, en exécutant les ordres qui leur sont donnés par leurs supérieurs, et ils y mettent autant de discrétion qu'on puisse en désirer, mais cela n'empêche pas les gens d'avoir énormément peur des boutons jaunes.

L'instigateur du crime

Des témoins qui l'ont vu roder près du lieu du crime

Il ne manquerait plus qu'un chaînon

Lacolle, Qué., 8 — Sept témoins ont été examinés à l'enquête, hier après-midi. Ce sont Charles Crow et fils, de Stanbridge; M. Jess Derrick, de Clarenceville; George Hasting, chef de la gare de Stanbridge; M. Iram Dean et sa femme, de Clarenceville; Jos. Dwery, de Saint-Sébastien. Tous ces témoins ont été interrogés sur les allées et venues, la veille du crime et les soirs précédents, de celui que la police soupçonne d'être l'auteur de la tragédie.

L'ensemble des témoignages ne laisse aucun doute que l'assassin présumé a rôdé autour du lieu du crime, la veille et les jours qui l'ont précédé.

Toutefois aucun des témoins n'a été en mesure de dire que cet homme s'était rendu jusqu'à la demeure des victimes. Les uns l'ont vu à Stanbridge, les autres à Saint-Sébastien ou à Clarenceville mais assez loin de la demeure des Edy. Le fait de ne pas s'être approché du lieu du crime pour la police même peut-être interprété en faveur de celui que l'on soupçonne puisqu'il n'aurait pas commis le crime lui-même mais l'aurait fait commettre par d'autres.

Voilà le résumé de la preuve qu'il nous a été possible d'arracher bribe par bribe aux témoins qui ont comparu à l'enquête hier après-midi.

Les témoins refusent tous de répéter ce qu'ils ont dit à l'enquête et ce n'est que par accident que quelques uns d'eux dans le cours de la conversation que nous avons soin d'amener sur le crime, laissent échapper des phrases qu'ils ont dites à l'enquête.

Hier soir les autorités assuraient qu'il ne manquait plus qu'un anneau à la chaîne qui doit amener l'arrestation des coupables ou du moins de l'instigateur du crime. Mais trouveront-elles cette maille? Voilà la question qui se pose. La plus grande partie des témoins ne connaissent rien qui puisse éclairer la justice. Ce qu'on croyait qu'ils savaient leur avait été dit par d'autres et ces autres lorsqu'ils sont interrogés, à leur tour disent à la justice qu'ils ne savaient rien par eux-mêmes.

Deux témoignages importants

L'homme soupçonné vu à Rouses Point la veille du crime

Barry condamné pour parjure

Clarenceville, 9.

Une dizaine de témoins seront entendus ici aujourd'hui et les autres, trois ou quatre, nous dit-on, seront examinés à Montréal. Si ces témoins déclarent ce que les autorités attendent d'eux, l'auteur présumé du crime sera aussitôt arrêté.

Nous avons dit samedi que celui que la police soupçonne était à Montréal; mais il paraît qu'il est maintenant à Québec. Toujours la police est sur ses talons. S'il tente de traverser de l'autre côté de la ligne 45^eme, il sera immédiatement arrêté.

Le grand connétable Gale est revenu des Etats-Unis, où il était allé chercher des témoins sur lesquels il comptait beaucoup, pour parvenir à la vérité sur le crime. Le vieux policier a éprouvé un véritable échec, aucun de ses témoins n'a voulu le suivre au Canada pour éclairer la justice. Gale est fort étu comme le sont la plupart des hommes de son métier et il espère, malgré son échec, pouvoir décider ses témoins à venir au Canada, rendre service à la société en aidant les autorités à débarrasser l'humanité de dangereux malfaiteurs.

Une chose qui n'intrigue pas peu la population d'ici c'est que le jeune Edy n'a pas paru à l'enquête ni ici, ni à Sweetsburg. On supposait que les autorités ne l'avaient pas prévenu, que le gouvernement avait ordonné de tenir un nouvelle enquête, mais c'est une erreur. Nous avons interrogé à ce sujet le juge qui préside à l'enquête, l'hon. M. Chauveau, qui nous a dit que Edy avait été avisé officiellement, que le gouvernement avait ordonné cette enquête.

Clarenceville, Qué., 9 — Douze témoins ont comparu aujourd'hui devant la commission d'enquête. Dix d'entre eux n'ont rien dit qui puisse servir à éclaircir la question.

Deux témoins ont fourni des renseignements que les autorités regardent comme très précieux. Le premier de ces témoins est une demoiselle Marie Leroux, qui demeure à Rouses Point. Cette fille, lors du crime, était servante dans un hôtel de cette ville. Elle prétend que l'individu soupçonné a diné à cet hôtel la veille du crime. Elle a juré cela positivement. Le juge a exhibé une vingtaine de portraits de différentes personnes, parmi lesquelles se trouvait le portrait de celui que l'on soupçonne.

Sans aucune hésitation, le témoin a mis le doigt sur le portrait de l'homme soupçonné.

On attache une grande importance à ce fait, car l'individu en question, prétend que les jours précédents le crime, le jour même et les jours suivants, il n'est pas sorti de Montréal. Si la police peut prouver cet homme n'était pas à Montréal la nuit du crime, elle prétend que la preuve qu'elle a contre lui est suffisante pour convaincre l'individu qu'il est bien l'auteur du crime monstrueux qu'on lui reproche.

Une autre témoin, dont nous devons taire le nom pour le présent, dans l'intérêt de la justice, a juré qu'il avait vu l'individu en question sur un convoi du Pacifique, le lendemain du crime, à cinq heures du matin. Nous n'avons pu nous assurer à quelle gare le témoin avait vu ainsi cet individu, mais il est probable que c'est à l'une des gares près de St Sébastien, qui est à sept milles d'ici. Pour-tant nous croyons savoir, que ce témoin n'a pas été très positif dans ses déclarations, et que la justice va tâcher de s'assurer par d'autres témoins, qu'il n'y a pas d'erreur dans cette assertion.

On nous assure que si ces deux témoignages sont confirmés par d'autres témoins, il est plus que probable que celui que l'on soupçonne sera arrêté immédiatement. A part, ces deux témoignages, il n'y a rien eu de dit hier, à l'enquête, qui mérite d'être rapporté.

A cinq heures demain matin, la police se mettra en route pour aller chercher d'autres témoins. Malgré l'assurance que montrent les autorités, personne ici n'a foi dans le résultat de l'enquête : "On ne découvrira rien," et avec autant sinon plus d'assurance qu'avant. Il n'est pas probable que l'enquête se termine ce soir.

— Le témoin Barry, accusé de parjure, a été condamné à 6 mois de prison.

L'enquête terminée

Clarenceville, 10 — Voici quelques détails supplémentaires au sujet de la condamnation du témoin Barry. Il a été amené de Sweetsburg, pendant la nuit, par le grand connétable Gale. Le prisonnier a avoué, devant le juge, que son précédent témoignage, donné sous serment, était faux. A midi moins quart, la cour s'est ouverte et le président du tribunal a demandé à M. Barry s'il s'avouait coupable à l'accusation de parjure.

Oui, a répondu le prisonnier, et je suis très peiné de ce que j'ai fait. Le juge Chauveau, en prononçant la sentence contre lui, a dit alors : "Ce crime de parjure, que vous venez d'avouer, est une de ces offenses les plus sérieuses du code criminel et, sans l'intervention du procureur-général, je vous aurais donné le maximum de la peine, soit 7 ans de pénitencier. M. Cannon m'a dit que non-seulement vous regrettiez ce que vous avez fait, mais que vous ne connaissiez pas bien la gravité de l'offense que vous commettiez."

S'il en eut été autrement, j'aurais fait un exemple de votre cas afin que d'autres ne se rendent pas coupable de ce crime à l'avenir. Je vous impose le minimum de la peine, soit six mois d'emprisonnement. Barry dans le cours de l'après-midi, a été transporté à Sweetsburg par le grand connétable Gale pour y purger sa sentence.

Après cette condamnation l'enquête a recommencé et les deux ou trois derniers témoins que l'on avait à entendre ont raconté ce qu'ils savaient du crime de Clarenceville.

Puis après ces derniers témoignages, le juge Chauveau M. Cannon, le représentant du procureur-général; M. Morrison, le sténographe et les trois hommes de police ainsi que leur chef, le grand connétable Gale se sont embarqués en voiture pour se rendre à la gare de Lacolle où ils ont pris le convoi du Grand Tronc qui les a amenés à Montréal. Puis ils sont partis pour Québec.

SINISTRE EN MER

On retrouve le mat et les voiles

On télégraphie de la Baie St Paul : Une goélette appelé "Montagnais", partie de l'Île aux Coudres, jeudi dernier, chargée de pommes de terre, pour Québec, s'est certainement perdue, car les voiles et la mâture ont été trouvés dans cette Baie samedi dernier.

On n'a pas encore eu aucune nouvelle des deux hommes qui la montaient, du nom de Alfred Tremblay et Paul Leclerc, tous deux de l'Île aux Coudres et mariés. Chose étrange, on a remarqué sur le mat trouvé qu'il avait été coupé avec une hache à six pieds du pont.

On suppose que la goélette a été frappée par un bâtiment, qu'elle a coulé à fond et que les hommes à bord ont coupé le mat pour essayer ensuite de flotter sur les eaux. Il n'y a pas eu de tempête depuis quelque temps.

Nous avons appris ce matin que l'équipage de la "Montagnais" est sain et sauf. Le mat de la goélette a été emporté par une bourrasque qui a fait chavirer la goélette et les réfugiés se sont sauvés sur la quille. Ils ont atterri à l'Île aux Oies.

LE "TALBOT" A-T-IL PERI ?

Des craintes au sujet d'un navire de guerre anglais

Halifax, N. E., 12 — Les bruits qui courent au sujet de la perte supposée du "Talbot" ont créé une profonde sensation ici. Le "Talbot" était en route de Portsmouth pour Halifax, afin de remplacer la "Magicienne". Le vice-amiral Erskine dit qu'il n'a reçu aucune nouvelle du navire depuis son départ de Portsmouth. Le "Talbot" devait arriver hier.

Londres, 12 — La "Westminster Gazette" dit qu'il est rumeur que le croiseur anglais Talbot, de la station de Devonport, a sombré en pleine mer.

Le Talbot avait une force de 2,200 chevaux-vapeur et portait 11 canons.

Le "Talbot" a été lancé en avril 1895. Il avait 350 pieds de longueur, 54 et demi de largeur et 20 et demi de tirant d'eau. Il était armé de 11 Hotchkiss et de 4 torpilles Whitehead.

LE REVEIL D'UN MORT

Au moment de la mise en bière

Colon, Colombie, 12 — Des milliers de personnes qui s'étaient réunies pour assister aux funérailles de Jolie Muller, fils d'un marchand de Panama, ont été lugubrement surprises de voir le mort se réveiller dans la bière et se dresser sur son séant.

Muller avait pris de l'antipyrine, ce qui a provoqué la catalepsie.

NOUVELLES LOCALES

Toute annonce de Naissance, Mariage et Décès, sera refusée si elle n'est accompagnée d'une remise de 25 cents.

Mort subite

Hermine Levasseur, femme de Jean-Marie Ouellet, est morte subitement en prenant son repas, le 2 da courant, à St-Louis du Ha! Ha! Elle était âgée de 72 ans et paraissait jouir d'une excellente santé.

Terrible accident

Un travailleur du nom de Vallée, âgé de 46 ans, a été tué dans les circonstances les plus horribles, hier ou avant-hier, à Saint-Casimir de Portneuf. Pendant qu'il travaillait, il a tombé sur une scie en mouvement, et il a eu le corps scié en deux, les morceaux retombant de chaque côté de la scie. M. C. T. Côté, inspecteur des établissements industriels, est parti pour aller tenir une enquête.

Le déficit du Carnaval

La somme de \$4,800 n'est pas le déficit du Carnaval mais elle représente ce qui est encore dû au comité.

Accusé de vol

Pierre Gignac, un commerçant, a été arrêté sur l'accusation d'avoir vendu des moutons sans les payer à celui de qui il les avait achetés.

Vol dans un presbytère

Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs se sont introduits dans le presbytère de Ste-Marie de la Beauce. Ils ont enlevé les pantalons et la soutane du curé Feuillet ainsi qu'une quarantaine de dollars. Ils étaient à l'œuvre lorsque le réveil matin du curé les a dérangés à 4 heures. Ils se sont enfuis au plus coupant, laissant ouvertes portes et fenêtres. Le curé n'a eu connaissance de rien. Ce n'est qu'à son réveil, causé par le froid, qu'il a constaté le vol.

Les oiseaux de nuit n'ont laissé aucun indice. Les autorités de la police ont été prévenues.

Evasion

Deux prisonniers internés dans la prison de Rimouski attendant pour être transportés au pénitencier de Saint-Vincent de Paul se sont échappés hier matin et on n'a pas pu les rejoindre encore. On les suppose cachés dans les bois. L'un d'eux se nomme Landry et il a été condamné dernièrement pour vol au bureau de poste de Rimouski. L'autre se nomme Desrochers.

Achat de stock

Le stock de MM. Falardeau et Croteau faillis, a été vendu hier. Le stock de \$89.49 a été adjugé à M. Paul Parent, de Beauport, à 83 cts dans la piastre, le roulant \$100 au même à 84 cts dans la piastre, les crédits \$242.45 à M. G. A. Dion Québec, à 42 1/2 cts, et la balance du loyer jusqu'au 1er mai 1896, \$105, à M. Joseph Picard, Québec.

Echappé belle

Un jeune couple en voyage de noces à Québec, mais qui ne savait pas évidemment comment se servir du gaz, a soufflé la lumière de leur chambre au lieu de l'éteindre en tournant le conduit.

Heureusement que quelqu'un s'est aperçu de l'erreur à temps et est allé avertir les mariés, car ils seraient probablement réveillés dans l'autre monde.

Encore un accident de chasse

Une dépêche de Moncton annonce qu'un jeune garçon de seize ans, nommé Bush, a été tué accidentellement par un de ses amis. Bush et son ami Bell étaient à faire la chasse dans le bois lorsque le fusil de Bell partit et la balle alla se loger dans le côté de Bush.

Bell courut au secours de son compagnon et essaya mais en vain d'arrêter le sang qui s'échappait de sa blessure. Voyant cela il alla chercher du secours mais lorsqu'il arriva Bush était mort. Ses dernières paroles ont été: "Dis bonjour à papa et à maman et dis-leur que nous nous rejoindrons au ciel."

Frappé de paralysie

M. Thimolaüs Beaulieu, de Lévis, a été frappé de paralysie, hier soir, en passant sur la rue, à Québec. On l'a relevé sans connaissance, et il a été transporté chez lui, où il n'avait pas encore repris ses sens, à midi.

Prise d'habit

Mademoiselle Graziella Genest, fille de notre concitoyen M. Genest, gouverneur de la salle des manœuvres, est partie le 7 octobre pour Montréal où elle est entrée dans le monastère des dames de l'Hôtel-Dieu. Madame Genest et le frère de mademoiselle Genest sont allés à la métropole reconduire la nouvelle recrue du Seigneur. Ils sont depuis ce matin de retour à Québec.

Pénible accident

Un citoyen de la Baie St-Paul M. Hypolite Larouche a été victime d'un pénible accident de chasse mardi matin.

M. Larouche est parti dimanche après midi en voiture pour le Saguenay accompagné de M. Alfred St-Galais. M. Larouche se rendait chez son fils, M. le curé Larouche, de St-Fulgence, comté de Chicoutimi.

Lundi vers cinq heures les voyageurs étaient dans le chemin du Saguenay, lorsque tout à coup ils aperçurent une perdrix sur le bord de la route. M. Larouche s'empara du fusil de M. St-Galais, ajusta le gibier et fit feu. Le coup partit, mais le fusil qui était sans doute en mauvais état éclata, causant à M. Larouche une affreuse blessure à la main gauche. Le pouce et la paume de la main ont été littéralement enlevés. Toutes les chairs étaient en lambeaux et un flot de sang s'échappait de sa blessure. Les deux compagnons rebrousèrent chemin et revinrent chez M. Ephrem Murray où l'on pensa la plaie tant bien que mal. De retour à la Baie St Paul, M. Larouche se rendit chez un médecin qui joua de l'aiguille pendant plus d'une heure pour rajuster les chairs pantelantes.

Grâce aux bons soins de MM. les docteurs Simard et Guilmette le blessé est maintenant en bonne voie de guérison.

Noces d'or

M. et Mme Honoré Dumond, de Fraserville, résidant chez son fils, rue du Cimetière, ont célébré leurs noces d'or la semaine dernière. A cette occasion, on avait réuni tous les parents et plusieurs amis de la famille, et le soir après un souper d'intimes, on s'est divertie à qui mieux mieux.

Les jeunes ont chanté, dansé et ont eu beaucoup de plaisir à entendre conter, aux vieux époux que l'on n'entendait plus, les histoires du bon vieux temps. Soame toute on s'est bien amusé et grands et petits, jeunes et vieux de la famille se rappelleront cette fête des noces d'or de Grand Papa et de Grand'Maman Dumont.

Un doigt coupé

M. Ovide Marquis, ouvrier menuisier, s'est fait complètement coupé le pouce de la main droite aux deux tiers de sa longueur, en travaillant à découper du bois avec une scie ronde, au moulin de MM. Waterson & Proulx, fondateurs, de Fraserville.

Décédé

M. Thimolaüs Beaulieu, dont nous annonçons la paralysie samedi, est mort samedi après-midi à 3 heures sans avoir recouvré sa connaissance. Il était âgé de 56 ans. Il fut candidat libéral à Lévis contre l'hon. M. Paquet, mais il fut défait. Elu membre du conseil de ville, il fut choisi comme maire pour succéder à M. LeFrançois. Il était l'un des propriétaires des bateaux passeurs Orléans, Lévis et Montmagny. Il était le frère des revés MM. P. Beaulieu et Albert Beaulieu, du collège de Lévis.

Contrat

M. O. A. Jacques, marbrier de Lévis, vient de signer le contrat pour le dallage du bas-chœur dans la basilique de Ste-Anne, de Beauport. Le dessin est grave et beau. Un marbre de premier choix, bien poli, sera employé pour ce dallage. On compte commencer les travaux cet hiver.

La pêche à l'anguille

La pêche à l'anguille est très abondante cette année à la Rivière St-François. C'est une bonne aubaine pour ces gens. Car lorsque la pêche manque, ainsi que les fruits, c'est la pauvreté. Heureusement, cette année les résidents de la Petite Rivière ont tout cela en abondance.

Un seul homme, M. John Slevin, a déjà pris 100 quarts d'anguille cet automne, ce qui représente une somme d'environ \$1,500. Et la saison de la pêche n'est pas terminée. Avec un temps favorable, on prendra encore presque autant.

Tous les propriétaires de pêche sont très satisfaits.

Curateur et inspecteur

Dans l'affaire de George Roy & Cie, faillis, M. D. Arcand a été nommé curateur et MM. G. Rochette, O. M. Gagner, John J. Hearn inspecteurs à la faillite.

Mort subite

Mme Cloutier, belle-mère de M. Larouche, manufacturier de chaussures, a été trouvée morte dans son lit hier matin.

Joli mariage

Ce matin, à la chapelle du Sacré-Cœur, à la Basilique, avait lieu le mariage du Dr René Fortier, fils du Dr J. E. Fortier, percepteur du revenu de cette ville, avec Mlle Alice de la Bruère, fille de l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique.

La chapelle était richement ornée de fleurs et de lanternes. La bénédiction nuptiale à laquelle assistaient une foule de parents et d'amis des jeunes mariés fut donnée par un Révérend Père Dominicain de St-Hyacinthe. Nos meilleurs vœux de bonheur et nos félicitations aux nouveaux époux.

Assaut brutal

Quatre individus de St-Sauveur ont été arrêtés hier sur le chemin de Ste-Foye par la police provinciale pour assaut sur un jeune homme de l'endroit contre qui ils avaient une vengeance à exercer.

A la poursuite des évadés

Les constables Mercier, Gagnon et Buteau de la police provinciale, sont partis pour Rimouski, à la recherche des prisonniers qui se sont échappés de la prison de ce district.

Va-t-en

M. John Cosgrove, inspecteur des poids et mesures pour le comté d'Ottawa, a été prié par M. Bourassa, le député de Labelle, d'envoyer sa démission s'il ne voulait pas être destitué.

Le chemin de fer électrique

Les actionnaires de la nouvelle compagnie de tramway électrique se sont réunis, samedi, au bureau de la banque Union. M. P. B. Dumoulin, président, et M. J. J. T. Frémont agissaient comme secrétaires. M. Andrew Thomson, président de la banque Union, a donné lecture d'un rapport préparé par MM. W. Shaw, E. Méthot et lui-même, sur l'entreprise en général. Sur recommandation du comité, le montant du capital souscrit a été limité à \$320,000. Le rapport, qui était très favorable au profit, a été adopté sur proposition de l'hon. E. J. Price, secondé par l'hon. L. P. Pelletier. L'élection des directeurs a eu lieu ensuite, et le rapport des scrutateurs, MM. Durré et Fitch, a donné le résultat suivant: MM. W. Shaw, Andrew Thomson, John Breakey, E. E. Wells, l'hon. juge Chauveau, H. Kennedy et E. W. Méthot. Sur motion de l'hon. L. P. Pelletier, secondé par M. A. Thomson, une résolution a été adoptée, autorisant le bureau des directeurs à passer un contrat avec la compagnie des pouvoirs électriques pour la construction du chemin d'après le contrat de cette dernière et pour l'approvisionnement des pouvoirs par cette dernière.

Les travaux vont commencer incessamment, et toute la partie de la Basse-Ville et de St-Roch sera construite cet automne.

Un nouveau Franciscain

Le révd Ernest Eugène Pelletier, vicaire à Ste-Marie de la Beauce, et son père M. F. X. Pelletier de Ste-Anne de la Pocatière, sont allés la semaine dernière à Montréal, où ils ont assisté aux vœux de religion chez les Franciscains, d'un des fils de M. F. X. Pelletier.

A l'épouvante

Samedi matin, le cheval d'un nommé Taillon a pris peur sur le marché Champlain, a frappé plus loin la voiture de M. Joseph Amyot, marchand, qu'il a mise en pièces et renversé la voiture d'un laitier, après avoir failli écraser plusieurs personnes qui ont eu juste le temps de se jeter de côté. Le cheval a été arrêté plus loin, près du marché. Sa voiture était grandement endommagée.

Hyménée

On annonce le mariage prochain de M. J. T. St-Jorre de département du Revenu de l'Hôtel-de-ville de Montréal, dernier fils de feu Honoré St-Jorre, notaire, avec mademoiselle Evangeline LeMay, fille aînée de M. Pamphile LeMay, avocat et ex-bibliothécaire au Parlement de Québec.

DECES

Lefebvre. — Hier, à Charlesbourg, Steur Etienne Lefebvre, à l'âge de 68 ans et 10 mois.

Bélang et. — Décédé le 2 octobre, à Notre-Dame-de-la-Beauce, comté de Portneuf, sieur Ferdinand Bélang, rentier, à l'âge de 75 ans et 6 mois, chez son frère le Révd M. N. Bélang, ancien curé de Deschambault.

Doré. — Hier, au village Mont-Plaisant, est décédée, Marie-Angéline, âgée de 21 mois, enfant bien aimée de M. Alfred Doré, typographe.

Une ville inondée

Tucson, Ariz., 3 — Une dépêche reçue en cette ville annonce qu'un nuage a crevé au-dessus de la petite ville minière de Bisbar causant des dégâts considérables. D'autres dépêches reçues de Bisbar confirment la nouvelle disant en plus que Mme Asburn et ses enfants, madame Eck et ses deux garçons et quatre mexicains ont perdu la vie dans la tempête. Les fils télégraphiques sont rompus et en maints endroits les chemins de fer ne circulent pas. Les pertes matérielles seront considérables.

ON DEMANDE

PLUSIEURS PRÉFÉRABLES responsables, comme agents voyageurs pour une maison établie en Canada. Salaire \$750.00, payable \$15.00 par semaine et les dépenses. Position permanente. Retenances exigées. Envoyez applications avec enveloppe adressée et timbrée à

THE NATIONAL STAR BUILDING, CHICAGO, ILL.

Advertisement for 'The Oil Emulsion' medicine, listing ailments like consumption and coughs, and providing contact information for DAVIS & LAWRENCE CO., Ltd.

Tarte, Prefontaine et Beausoleil

Disparition prochaine de Sir Henri Joly

M Choquette bientôt sur l'affiche

Articles discussing political figures and events, including the disappearance of Sir Henri Joly and M. Choquette's political prospects.

DESASTRE MARITIME

50 bateaux de pêche mis en pièce

Report on a maritime disaster where 50 fishing boats were wrecked, causing significant loss of life and property.

AVIS

Public notices regarding postal services and other administrative matters.

LA GREVE DES TELEGRAPHISTES

Rapport du comité de conciliation

Report from the Conciliation Committee regarding the telegraphists' strike, detailing the efforts to resolve the dispute.

DISPARU MYSTERIEUSEMENT

Un nomme Asselin de St-Sauveur n'a pas été revu depuis mercredi

Report on the mysterious disappearance of a man named Asselin from St-Sauveur, with details on the search efforts.

DIX-MARINS NOYES

Sinistre maritime à Green Cove

Report on a maritime disaster at Green Cove where ten men were drowned, including details of the vessel and the crew.

DREYFUS ET DEUTZ

Il n'est point sans intérêt d'étudier ce que cache cette nouvelle d'une prétendue évasion de Dreyfus.

C'est la classique manœuvre juive. On annonce le fait pour tâter l'opinion, on en profite pour essayer d'apitoyer sur le coupable. On ne laisse pas passer l'occasion de répéter que Dreyfus protesta de son innocence et, sans insister trop, on glisse en aparté: "Si c'était vrai pourtant! comme ce serait horrible!"

Malheureusement pour Dreyfus et pour ceux qui tentent de jeter un doute dans les esprits, le public sait que ce n'est pas vrai.

Le public, dont l'éducation commence à se faire, et qui a pu mesurer depuis longtemps l'effroyable puissance d'Israël, sait parfaitement à quoi s'en tenir. Il se dit qu'il faut que la culpabilité de Dreyfus ait été cent fois démontrée pour que le général Mercier, élève de l'École polytechnique lui-même, se décidât à livrer à la justice militaire un ancien polytechnicien, un capitaine d'état-major breveté, protégé par toutes les influences actuelles.

Ceux qui essaient de plaider cette cause indéfendable le font, d'ailleurs, sans conviction, gauchement, avec un mépris pour le traître qui perçoit à chaque ligne. Ils ne réussiraient guère qu'à aggraver le cas du misérable, si ce cas pouvait être encore aggravé.

Ils constatent eux-mêmes que Dreyfus a avoué, et cela ressort expressément de l'article dans lequel M. Gaston Calmette dit: "Dreyfus prétend qu'il a voulu, par un acte mal calculé qui n'a été selon lui qu'une imprudence, donner confiance au gouvernement étranger dont il déroberait ensuite les secrets à notre profit."

C'est à près de la somme de Deutz. En livrant la duchesse de Berry pour 500,000 francs, qui lui furent remis au bout d'une pincette, Deutz prétendait qu'il avait agi uniquement par dévouement pour la France.

Le Mémoire que l'infâme, que Victor Hugo attache au pilori, a publié sous ce titre: L'arrestation de Madame, est, d'ailleurs, un spécimen admirable de la manière que continue Dreyfus.

"Cot écrit, dit-il, n'est pas une justification qu'il présente à ses juges; il n'en a pas besoin, et sa conscience, le plus intègre et le plus sévère des juges, lui dit assez qu'en étouffant la guerre civile prête à se rallumer plus active et plus dévorante, en épargnant le sang de tant de généreux citoyens, en frappant de mort ce parti, irrécusable ennemi de nos libertés, il a rendu au pays un immense service."

Deutz conclut ainsi: "J'ai sacrifié à mes convictions de citoyen mes intérêts d'homme."

De la part d'un homme qui venait de toucher 500,000 francs, avouez que ce n'est pas mal. Il n'y a qu'un juif pour trouver cela!...

Tout ce qu'on a publié sur Dreyfus depuis quelques jours, ne peut qu'ajouter à l'horreur qu'inspire cet être sans nom et qu'accroît l'étonnement pour les égards dont il est l'objet.

Il en ressort que cet homme, qui a commis le crime des crimes, reçoit 7 ou 800 francs par mois, que le ministère lui transmet avec une exactitude exemplaire.

Il est abonné à toutes les revues, à toutes les publications périodiques de la France et de l'étranger; il se promène librement pendant toute la journée, sous l'œil de gardiens qui ne le surveillent que de loin. En frais d'installation, de garde et de télégrammes, il a déjà coté plus de cinquante mille francs à la France.

Que voulez-vous que pensent, lorsqu'ils lisent ces choses, les hommes du peuple qui se rappellent que, sous le gouvernement de Cassimir Perier, on a fusillé sans façon, à Oran, un pauvre petit soldat qui avait lancé un bouton de culotte à la tête du colonel qui présidait le conseil de guerre?

Que voulez-vous même que pensent ces Parisiens de la société, ces détenus de maisons centrales, frappés, durement parfois, pour des délits insignifiants, et qu'on traite avec une rigueur impitoyable.

Pendant que Dreyfus s'empiffre avec ses 700 francs par mois, qu'il mange, qu'il boit qu'il écrit, qu'il lit, qu'il fume tant qu'il veut, les malheureux que la misère a poussés à commettre quelque vol n'ont pas même le droit de disposer du péculé qu'ils gagnent par leur travail. Ils n'ont ni l'autorisation de parler, ni la permission de fumer, ils ne peuvent envoyer une lettre à leurs parents qu'une fois par mois.

Quelle proportion existo-t-il, cependant, entre le mouvement de vivacité du soldat d'Oran et même le bris de clôture, le cambriolage d'un appartement, et le crime monstrueux d'un Dreyfus qui, riche, respecté, ayant l'honneur de porter l'uniforme d'officier français vend la France à l'Allemagne?

Voilà les réflexions que provoque chez tous l'incompréhensible et stupide acharnement que met à défendre Dreyfus cette Juiverie qui, si elle avait le plus vulgaire instinct de la situation, ne devrait avoir qu'une idée: répudier et désavouer l'abominable scélérat auquel on chercherait en vain une excuse.

Je ne vous cache pas que j'aime autant que ces évidences soient proclamées par

d'autre que par nous, auxquels on pourrait supposer un parti pris quelconque. Sous ce rapport, certains journaux font très patriotiquement leur devoir, et l'on ne peut rien lire de plus terrible, de plus écrasant de plus formel, que l'article publié sur Dreyfus par l'Éclair, qui est un journal modéré, ministériel le plus souvent, et absolument étranger aux haines anti-sémitiques.

La lettre enlevée à l'ambassade d'Allemagne n'est, tout le monde le sait, qu'un épisode des trahisons de Dreyfus. En réalité, ainsi que l'explique notre confrère, Dreyfus s'était introduit peu à peu dans tous les bureaux du ministère de la guerre pour exercer l'espionnage, et ce qu'il avait livré à l'Allemagne était le secret de notre mobilisation.

"Il a si peu vendu une partie des secrets de la mobilisation, s'écrie l'Éclair, il est si innocent de tout ce qu'on lui impute, que tout le travail a été refait et que l'on peut dire que le crime de Dreyfus a coûté à la patrie à cette heure des millions. On tendrait bien des millions! On a refait les plans, refait les travaux de défense. On travaille encore à réparer les désastres que ce misérable a essayé de causer à ce qui était sa patrie."

"Si le doute en faveur du traître devait s'accroître, on pense même dans le monde militaire, qu'il conviendrait de mettre les points sur les i et de très franchement avouer sur quelles bases irréfutables s'est appuyé le conseil de guerre pour déclarer traître à la patrie l'homme qui semble bénéficier trop largement d'une explicable pitié et d'un doute qui paraît plus généreux que perspicace."

Franchement, il est tout de même fort de voir certains journaux chercher à nous apitoyer sur le cas de Dreyfus lorsque sept mille soldats français, sept mille enfants de la France, irréprochables et courageux, sont morts à Madagascar, après des souffrances épouvantables, pour arriver à faire donner à un Anglais, par Laroche, le monopole de tous les travaux et de tous les chemins de fer à exécuter dans l'île.

Les Français ont eu la fosse creusée à la hâte dans le sable, l'Anglais a la concession à perpétuité. C'est parfait!

Ceux qui voudront plus tard essayer de reconstituer l'état d'esprit exacte des Français à la fin du XIXe siècle, devront se prendre souvent la tête entre les mains pour parvenir à comprendre....

Edouard Drumont

COURRIER DE FRANCE

Cadeau à la fiancée du duc d'Orléans

Le congrès de Trente

Le monument à Chateaulin

Un groupe de jeunes filles s'est organisé à Paris et dans les départements pour offrir, au nom des jeunes filles royalistes de France, à l'auguste fiancée de Monseigneur le duc d'Orléans, un présent qui sera l'expression de leur foi catholique et monarchique. Ce présent sera un vase artistique, sur lequel se trouveront reproduites des scènes tirées de la vie de Clovis et de sainte Clotilde. L'exécution de ce vase est confiée à M. Froment Meurice; c'est dire qu'il aura toute la valeur d'une œuvre d'art.

Les noms des donatrices seront présentés à S. A. I. et R. Mme l'archiduchesse Marie-Dorothée.

Le prince Albert de Belgique, héritier présomptif de la couronne belge, représentera la maison royale de Belgique au mariage de Monsieur le duc d'Orléans.

—Voici comment le comité central a réparti la présidence des quatre sections du congrès de Trente:

Première section.—La doctrine maçonnique. Président: M. le chanoine Mustel, directeur de la Revue Catholique de Coutances, (France).

Deuxième section.—Action maçonnique. Président: M. Tardivel, directeur de la Vérité de Québec (Canada).

Troisième section.—Prière. Président: M. le professeur chanoine Jacques Collet, de la cathédrale de Vich (Espagne).

Quatrième section.—Action antimaçonnique. Président: M. le commandant Pierre Paselli, vice-président général de l'union antimaçonnique de Rome.

—Mardi le 13 octobre aura lieu en l'église du Pin-en-Mauges, l'inauguration du mouvement en l'honneur de Jacques Chateaulin, le saint de l'Anjou.

La cérémonie sera présidée par S. G. Mgr Baron, évêque d'Angers, assisté de NN. SS. les évêques et des RR. PP. Abbés de la région.

Le discours sera donné par S. G. Mgr Luçon, évêque de Belley.

Noyé

Amherstburg Ont., 9.—Un nommé James Palmeter s'est noyé hier soir en traversant un petit pont tandis qu'il était en état d'ivresse. Il laisse une femme et plusieurs enfants.

Les ministres à St-Hyacinthe

Magnifique assemblée

2000 personnes présentes

St-Hyacinthe, 10.—Nous avons eu aujourd'hui la visite des ministres provinciaux. L'hon M. Flynn était accompagné par l'honorable M. Nantel, l'honorable M. Chapais, M. Biron, avocat de Montréal, le représentant de la Gazette M. Mosher, M. L. J. Demers de l'Événement, A. Ste-Madeleine, le Docteur Cartier, député du comté, et l'éminent journaliste A. St-Hyacinthe. Les ministres ont été reçus par M. Milton Macdonald M. P. P pour Bagot, M. Beauchemin, M. Taché, M. Blouin, M. Pagnuelo, le Dr Minreault et M. Montarville de la Bruère. Ils ont passé la matinée en visites, au Palais épiscopal, à la cathédrale, au Séminaire, au couvent et aux principaux établissements industriels de la ville.

A deux heures s'ouvrit l'assemblée publique en face du Palais de justice. 2000 personnes étaient présentes. Le Dr Cartier a donné lecture d'une adresse de bienvenue au premier ministre et à ses collègues. L'honorable M. Flynn a répondu en jetant un coup d'œil rapide sur le passé montrant l'œuvre du cabinet actuel puis il a développé son programme pour l'avenir. Parlant de l'éducation il a dit que son gouvernement se proposait d'aider les municipalités pauvres à mieux payer leurs institutrices, de répandre l'instruction agricole et d'aider aux écoles du soir pour les classes laborieuses. Le gouvernement a favorisé l'agriculture et la colonisation d'une façon spéciale, mais il croit que l'on peut faire d'avantage encore et il aidera la colonisation par l'argent la loi et tous les autres moyens possible. Il se propose aussi de développer les ressources des mines et des lacs afin d'augmenter le revenu de la province. Il verra à tenir les engagements passés en fait de subsides aux chemins de fer mais, pour l'avenir, il faut être prudent. Les taxes sont presque toutes abolies et la dernière qui peut être le sera à la prochaine session.

Il ne restera plus que la taxe sur les successions qui a été imposée dans toutes les autres provinces et qui ne pèse que sur les riches. Le gouvernement augmentera ses revenus par une administration sage et éclairée qui a déjà et ce résultat dans le département des Terres de la Couronne.

De plus, nous nous sommes adressés au gouvernement fédéral pour obtenir une augmentation de subsides et nous avons raison de croire que cette demande sera agréée, puisque le cabinet fédéral compte trois ministres qui ont approuvé cette politique dans une résolution de la conférence inter-provinciale, en 1890.

L'honorable M. Flynn termine par un appel à tous les citoyens impartiaux d'aider le gouvernement à continuer son œuvre.

L'hon. M. Nantel dit que plusieurs auditeurs ont du être surpris d'entendre l'honorable M. Flynn parler français lui que l'on représente comme indigne de la confiance populaire parce qu'il ne parle pas français. Il est fier de son chef, et il peut en parler comme d'un homme digne de la confiance des électeurs de cette province sans distinction de race ou de croyance. Le gouvernement provincial est un gouvernement de progrès et s'il n'a pas fait plus encore qu'il a fait, ce n'est pas le désir qui lui manquait, mais les moyens.

Il a eu à quitter beaucoup d'obligations créées par ses prédécesseurs et cela a eu pour effet de retarder sa marche. Mais maintenant la voie est libre, les dégâts sont réparés et le gouvernement prend un nouvel élan dans la voie de l'avancement et du progrès. Déjà il a fait beaucoup pour l'agriculture et la colonisation, il fera encore davantage pour le nord et la péninsule de Gaspé.

M. Nantel termine par un éloge de la ville de Saint-Hyacinthe et par un appel à l'union en faveur du gouvernement actuel comme étant le plus avantageux à la province.

L'hon. M. Chapais a traité la question financière avec une clarté et une éloquence qui lui ont valu une magnifique réception de la part de l'assemblée.

Le Dr Cartier a clos la réunion par quelques remarques appropriées et des remerciements à la foule d'être venue en aussi grand nombre écouter et applaudir les chefs conservateurs.

L'assemblée a été un grand succès et le résultat, disent nos amis, sera magnifique.

Après l'assemblée les ministres ont visité l'école d'industrie laitière et le couvent du Précieux Sang et à 7 heures, ils sont partis pour le comté de Bagot où il adresseront la parole demain.

ON DEMANDE

PLUSIEURS PERSONNES responsables comme agents voyageurs pour une maison établie au Canada. Salaire \$780.00, payable \$35.00 par semaine et les dépenses. Postier permanente. Références exigées. Envoyez applications avec enveloppe adressée et timbrée à

THE NATIONAL STAR BUILDING, CHICAGO, ILL.

24 septembre 1896—53

Le monastère des Trappistes à Tracadie détruit par le feu

Le Moniteur Acadien nous apporte de nouveaux détails sur l'incendie qui a détruit le monastère des Trappistes à Tracadie:

Un incendie désastreux vient de détruire à Tracadie le monastère des Trappistes. Vendredi soir, à 12 heures de la nuit, pendant que les travailleurs étaient à prendre leur souper, on découvrit que la grange était en feu. Cette grange contenait, à part les instruments aratoires et voitures, les récoltes de l'année. Le tout a été consumé sans qu'on ait pu rien sauver de l'atteinte des flammes. De la grange, le feu s'est porté sur les moulins, et la résidence provisoire des habitants du monastère. Toutes ces bâtisses étaient voisines et liées ensemble. Elles ont été détruites de fond en comble et, à l'endroit où elles s'élevaient, il ne reste maintenant que des ruines. Les pertes s'élevaient à une trentaine de mille piastres et les maisons détruites n'étaient pas assurées.

C'est la deuxième fois que les Trappistes établis à Tracadie ont éprouvés par le feu. Il y a quatre ans, le monastère, qui était un vaste édifice dont les murs étaient en briques et dont l'intérieur était bien fini et divisé, devint la proie des flammes et fut entièrement consumé. Depuis ce temps, les moines vivaient dans une partie du moulin et une maison en bois, laquelle était attachée au moulin, en attendant que le nouveau monastère encore en voie de construction soit terminé. Les dépêches relatives à l'incendie de vendredi ne disent point que cette dernière bâtisse ait été atteinte par le feu.

Les Pères Trappistes ont la sympathie de tout le monde dans le malheur qui les frappe et les épreuves qu'ils traversent. Les moines du monastère de Tracadie sont vénérés à cause de leur grande vertu et tenus haut en estime à cause du bien qu'ils font au pays qu'ils habitent. En effet, les Trappistes sont des agronomes de première force qui savent rendre pratique leur science en cultivant la terre avec intelligence et fruit. Ils sont regardés avec raison comme les meilleurs agriculteurs de la Nouvelle-Ecosse et leur ferme est une véritable ferme-modèle pour les habitants des alentours.

Il est à espérer que les Trappistes seront en état de rebâtir aussitôt que possible, parce que, disent nos confrères Anglais, leur valeur comme cultivateurs pratiques et savants et comme mécaniciens ne saurait être trop appréciée.

Quelques notes historiques sur l'établissement des Trappistes en Amérique trouvent ici leur place. On ne compte sur ce continent que trois monastères appartenant à l'Ordre des Trappistes: le monastère de Dubuque, Iowa; celui de Montréal et celui de Tracadie.

En 1812, les Trappistes de France, craignant que Napoléon Bonaparte ne supprimât les communautés en Europe, résolurent d'avoir une branche de leur ordre en Amérique. A cet effet, le Père Vincent traversa l'Océan et vint s'établir à Baltimore dont il s'éloigna pour aller fonder un monastère à New-York. Mais les fonds firent bientôt défaut et, à la chute de Bonaparte, les Trappistes d'Amérique, à l'exception de six, retournèrent en France. Le Père Vincent fut de ceux qui restèrent en Amérique.

Ceux-ci vinrent à Halifax d'où il s'embarquèrent pour la France. Mais le Père Vincent fut laissé en arrière, le vaisseau sur lequel se trouvaient ses confrères ayant fait voile pendant qu'il était allé faire un tour à terre. Il fut recueilli par M. Bourke qui devint plus tard archevêque de Halifax et devint missionnaire chez les Acadiens et les sauvages. Il prit la dernière des trois paroisses dans le Cap Breton et la Nouvelle-Ecosse.

Le Père Vincent restait à Tracadie la plupart du temps. Il fonda en cet endroit une école pour les petites filles des sauvages Miamecs, école qu'il mit sous la direction de trois sœurs Trappistes. Ce fut peut-être l'origine de la communauté des sœurs Trappistes, qui ont aujourd'hui un couvent à Tracadie.

Le Père Vincent retourna en France, mais revint en 1824, emportant avec lui la permission d'établir un monastère, il était accompagné du Père Francis et de trois frères de l'Ordre de la Trappe. Alors fut fondé le monastère de Petit Clairvaux. Tels furent les commencements de l'Ordre de la Trappe en Amérique.

De 1824 à 1837, le Père Vincent desservait les paroisses de Tracadie, Havre à Boucher et Pomquet. Il mourut le jour de l'an, en 1853, à l'âge de 85 ans. Le nom de famille du Père Vincent était Jacques Merle et il était né à Lyon. Il avait été ordonné prêtre à l'âge de trente ans et était entré chez les Trappistes en 1805. Le Père Vincent eut pour successeur le Père François qui se retira bientôt à cause de son âge avancé pour faire place au Père Jacques. Ce dernier reçut du Pape en 1876 le titre d'Abbé.



PAIN-KILLER

LE GRAND Remède de Famille de ce Siècle

Prenez à l'INTERIEUR il guérit—Diarrhée, Crampes, Douleurs dans l'Estomac, Mal de Gorge, Froids Subits, Rhumes, etc., etc.

Employez à l'EXTÉRIEUR il guérit—Coups, Contusions, Brulures, Entorses, Mal de dents, Douleurs faciales, Neuralgie, Rhumatisme, Engorgements.

Aucun remède n'a obtenu une popularité si grande.—Sales Observer.

Nous pouvons témoigner de l'efficacité du Pain-Killer. Nous avons vu son effet magique dans le soulagement de la plus forte douleur; et nous savons que c'est un bon remède.—Cincinnati Dispatch.

Rien n'a encore égalé le Pain-Killer, le meilleur remède de famille qui soit en vente.—Tennessee Organ.

Il a un mérite réel; aucun remède n'a acquis la réputation du Pain-Killer de Perry Davis pour faire disparaître la douleur.—Newport News.

Méfiez-vous des contrefaçons. N'acceptez que le véritable "PERRY DAVIS". En vente partout: grande bouteille 25 cents. Très grande bouteille 50 cents.



LE REMEDE

ANCHOR

CONTRE LA Faiblesse

ANCHOR WEAKNESS CURE

Cette précieuse et souveraine préparation adresse par sa composition spécialement aux troubles de la digestion qui se traduisent par ce terme général: LA DYSPEPSIE. La principale action du "Anchor Weakness Cure" est celle qui se manifeste sur la sécrétion des glandes en causal alimentaire. C'est ainsi qu'il ouvre l'appareil digestif et contribue à régler la digestion et l'assimilation. Voilà pourquoi les éléments nutritifs et toniques qu'il renferme agissent si rapidement et tendent au sang sa richesse, aux nerfs leur vigueur, aux muscles et aux autres parties les matériaux qui produisent l'énergie, la force et la SANTÉ.

CE REMEDE est indispensable dans toutes les Familles, il est le seul qui puisse remplacer avantageusement, sans offrir les dangers, les alcooliques, tels que: Eau de vie, whiskey, vins, etc., etc.

Prenez vous-même et donnez à votre femme, à votre fille, à vos enfants faibles

LE

Anchor Weakness Cure

En vente dans toutes les pharmacies ou s'adresser à la Anchor Medecine Co., Québec, Canada.

Les Pilules du Dr Nelson

TONIQUE DU SANG CONVIENNENT SPECIALEMENT AUX ANEMIQES. ELLES SONT INFALLIBLES ET SONT TRES RECHERCHÉES PAR LES FEMMES ET LES FILLES FAIBLES.

Anchor Medecine Co., Québec,

Les Capsules Weber

EXPULSENT INFALLIBLEMENT LE VER SOLITAIRE

En vente chez tous les Pharmaciens ou s'adresser à

CIE DE MEDICINE "ANCHOR" QUEBEC, CANADA

21 mars 1896.—1 an 63

Bulletin Politique

La question des écoles

Nouvelle conférence à Ottawa

Grands encouragements pour l'agriculture

Les sans-travail

Ottawa, 13—MM. Watson, Cameron et McMillan, les trois ministres manitobains, qui espèrent régler la question des écoles, sont arrivés en cette ville, hier après-midi, afin de s'entendre avec le gouvernement. Ils auront une entrevue aujourd'hui avec M. Laurier. Ils sont décidés à obtenir le plus possible pour les libéraux de leur province et à ne concéder que le moins possible. A cette fin, le "Evening Journal", d'hier, annonce : " Lorsque la question des écoles sera réglée, les ministres du Manitoba demanderont au gouvernement d'augmenter les bonus revenant à la province. On discutera aussi la question de l'immigration."

Les réfrigérateurs

Le cabinet étudie actuellement divers systèmes de réfrigération, afin d'en adopter un pour le faire recevoir à la prochaine session. Un contrat sera bientôt passé avec une compagnie de vapeurs transatlantiques pour procurer au commerce des réfrigérateurs durant la traversée. Ce contrat sera sujet à l'approbation du parlement.

Puis on s'occupera de l'industrie du beurre au pays. Des réfrigérateurs seront établis par tout le pays. Les crémeries pourvues de réfrigérateurs et établies en 1897 recevront \$100 de bonus, dont \$50 la première année, \$25 la seconde et \$25 la troisième. Les crémeries établies en 1898 recevront \$50 de bonus; celles établies en 1899, \$25.

On croit activer beaucoup l'industrie du beurre, par ce moyen.

Plus tard, on s'occupera de l'exportation des fruits, dans des réfrigérateurs; les hommes d'affaires seront consultés auparavant. On demandera aux frugiculteurs de construire, dans les différents districts du pays, des réfrigérateurs. Des bonus leur seront accordés.

Puis on s'occupera du commerce des œufs.

La guerre aux employés conservateurs

La nouvelle, publiée par le "Globe", de Toronto, annonçant que les députés-ministres avaient résolu de remplacer leurs employés par des libéraux, n'a pas obtenu beaucoup d'adhésion. On ne croit pas que M. Laurier permette la "sweep". Il est vrai, néanmoins, que les clameurs libérales sont nombreuses à la porte du premier ministre, pour que l'on opère des changements. Les sans-travail sont nombreux et tous croient pouvoir obtenir un emploi du gouvernement. M. Laurier se verra peut-être dans l'obligation de répondre à une partie des demandes.

Convention irlandaise à Dublin

Le chevalier John Heney, l'un des délégués à la convention irlandaise à Dublin, est revenu à Ottawa, hier. Un grand nombre d'amis l'attendaient à la gare. Hier soir, il y a eu une réunion d'Irlandais à la salle de la Société littéraire de St-Patrice. Une adresse de bienvenue a été lue aux deux délégués, M. Heney et M. Costigan et M. Heney. Ensuite, un dîner, auquel a pris part un grand nombre d'amis, leur a été offert au Russell House.

L'hon M. Flynn à St Hughes

Les honorables MM. Flynn et Chapais se sont rendus hier à St Hughes, dans le comté de Bagot où une assemblée politique avait été convoquée. Mille à douze cents personnes étaient présentes. M. Timothé Brodeur, préfet du comté, était au fauteuil.

M. Flynn a répété à peu près les discours qu'il a prononcés à St Hyacinthe. M. Chapais a attaqué avec vigueur la conduite du gouvernement libéral à Québec, alors qu'il était au pouvoir.

M. A. A. Mondou, de Pierreville, présenté comme le futur député d'Yamaska, a fait un discours remarquable. Il a été suivi sur l'estrade par M. Milton McDonald.

Sir Charles Tupper réorganise la Nouvelle-Ecosse

Halifax, 13—Sir Charles Tupper sera ici demain. Jeudi après-midi, il y aura une grande réunion de tous les chefs conservateurs, à l'hôtel d'Halifax. On se propose de réorganiser le parti.

NAISSANCE

Ce matin en cette ville, Madame Z. Garneau, un fils.

Une tombe profanée

A la recherche d'un trésor

Les ossements jetés ça et là

Un crime enveloppé de mystère

New-York, 13 — Un crime mystérieux vient d'être commis dans le cimetière de l'église St Paul, sur les rues Broadway et Vesey, jeudi soir. Une tombe inconnue a été vidée. Les coupables sont aussi entrés dans le bureau particulier du Dr Dex, en arrière du cimetière, y ont mis tout sens dessus dessous et brisé toutes les vitres. Les officiers de police, chargés de mettre le grappin sur ces déprédateurs sont complètement dérouterés, et l'on se perd en conjectures sur le mobile du crime. Le cercueil a été déterré, brisé et son contenu jeté ça et là. Il n'y avait que quelques ossements blanchis, car cette tombe était là depuis cents ans, dit-on. Est-ce l'œuvre d'un maniaque? Non, car le profanateur n'était pas seul; on a acquis la certitude qu'ils étaient au moins trois. Il fallait, en effet, pour retirer ce cercueil défaire un travail de maçonnerie et soulever d'énormes pierres. A quelle heure de la nuit ont-ils pénétré dans ce champ de la mort? quand ont-ils commencé leurs opérations et quand sont-ils partis? Nul ne le sait. Il est aussi impossible de donner le nom de celui qui vient d'être ainsi dérangé dans son dernier sommeil, car l'inscription est effacée. L'on croit que le vol a été le mobile de cet acte révoltant et que les maraudeurs étaient à la recherche de prétendus trésors qui auraient pu être cachés dans ce tombeau. On croit qu'ils auraient été dérangés par quelqu'un, dans leurs opérations. Voilà pourquoi ils n'ont pas eu le temps de cacher les traces de leur crime et ont laissé la tombe ouverte. On sait que ce cimetière se trouve dans un quartier riche et tout porte à croire que les coupables étaient à la recherche d'or ou de bijoux de grands prix.

Cet événement fait le sujet des conversations ici et donne lieu à toutes sortes de commentaires.

LES PASSAGERS DU "MURAVIA"

Cablegramme de Sir Donald Smith

Au gouvernement canadien

Ottawa, 13—Sir Donald Smith, haut commissaire à Londres, en Angleterre, a envoyé le câblement suivant au ministre de l'intérieur :

Londres, 12 oct. 1896.

Un télégramme de Rio au "Times" annonce l'arrivée des immigrants canadiens à Santo Polo. Cet événement a produit une espèce de scandale. Des promesses fictives avaient été faites, comme l'assurance d'être pourvus de tout durant une année, etc. On n'est pas satisfait de la manière avec laquelle on est traité; les immigrants sont entre les mains du gouvernement de Santo Polo. Quelques familles ont accepté de l'ouvrage sur les plantations. Plusieurs se sont engagés sur la ferme Dumont, où ils seront traités d'une façon humaine par des contremaîtres anglais.

(Signé) SMITH.

CATALEPSIE A SAINT-JEROME

Trois jours en état d'insensibilité complète

St-Jérôme, 13 — Un nommé Joseph Deeforgues, cordonnier de cette ville, offre un curieux cas de catalepsie. Il était malade depuis quelques jours. Jeudi après-midi il perdit toute sensibilité et son corps devint raide et dur comme une barre de fer. On l'aurait cru mort s'il n'eût été chaud. Il demeura en cet état jusqu'à samedi midi, soit deux journées et deux nuits. Le médecin qui le soigne a essayé tous les moyens pour le faire sortir de sa torpeur, mais inutilement. Enfin, samedi, il revint de lui-même et avec sa parfaite connaissance. Il parla à sa famille comme avant et mangea comme quatre. Il dit avoir eu connaissance de tout ce qui s'est passé et rappela à chacun ce qui avait été fait et dit. Dans la soirée, il retomba dans le même état et y est encore. C'est un homme de soixante-huit ans.

Accident fatal

Dimanche dernier, un cultivateur de Ste-Tite des Caps, passant près de l'église paroissiale, vint en collision avec une autre voiture. Le choc fut tel que le pauvre homme un nommé I. Jean fut jeté à terre et dans sa chute, il se fractura le cou. Il est mort deux heures après.

LE CYCLONE

Fait des ravages sur les côtes du Massachusetts

Le naufrage de l'"Alsatian"

New-York, 13.—Le dernier cyclone des Antilles, dont on a annoncé le passage sur la côte de la Floride, de la Georgie et des Carolines, a continué sa route vers le nord est.

Le cyclone a causé de nombreux désastres maritimes le long de la côte. Déjà une dépêche de Lewes, Delaware, annonce le naufrage de la goélette Luther A. Ruby, se rendant avec un cargaison de bois de Cheverie, Nouvelle-Ecosse, à Philadelphie. Au lever du jour, par un coup de vent du nord-est, la goélette s'est échouée près du cap Henlopen, et a été mise en pièces.

Trois des hommes d'équipage ont péri et les cinq autres qui s'étaient accrochés à des épaves, n'ont été sauvés qu'avec les plus grandes difficultés par les hommes de la station de sauvetage voisine.

Un autre naufrage tout aussi dramatique, bien que personne n'ait péri, a eu lieu sur la côte du Massachusetts, au large de Baker Island. La goélette "Alsatian", se rendant, avec une cargaison de bois de construction, de Bath, Maine, à Boston, s'est trouvée en lutte au cyclone et a vainement essayé de se réfugier à Rockport et ensuite à Salem.

En dépit du mauvais temps et des grands dangers que présentait l'entreprise, le capitaine George Young, commandant du steamer Helen-May Butler s'est porté au secours des naufragés. Ceux-ci s'étaient heureusement accrochés à des épaves et tous ont été sauvés.

Le sauvetage a été des plus difficiles, et le capitaine Young et l'un de ses hommes nommé C. B. Anderson ont failli périr eux-mêmes à plusieurs reprises. L'Alsatian, qui jaugeait 67 tonneaux et qui avait été construit à Georgetown, Maine, en 1882, a été totalement détruit.

Il est à craindre, que ces désastres ne soient pas les seuls, car les dépêches de la nuit signalent une effrayante tempête tout le long de la côte.

LA MESSE DU ST-ESPR

Ouverture officielle des cours de l'Université Laval

Montréal 13—A l'occasion de l'ouverture officielle des cours de l'Université Laval, qui a lieu cette après-midi, une messe basse a été dite à neuf heures, ce matin, à la cathédrale, par Mgr Emard, évêque de Valleyfield. Sa Grandeur était assistée de MM. Gomeford et Messier, séminaristes.

Les étudiants, au nombre d'environ de deux cents, se sont formés en procession à 8.30 heures, ce matin, à l'Université Laval, et ont défilé par les rues Ste Catherine, et Mansfield, jusqu'à la cathédrale, sans drapeau ni démonstration. Plus de deux cents séminaristes ont pris place dans la nef.

Les professeurs de la faculté de droit les honorables juges Jetté, Lacoste, Mathieu et MM. Lafontaine Monk, Philippe Demers H. Gervais, et R. Lemieux, ainsi que les professeurs de la faculté de médecine, MM. Rottot, Durocher, Broseau, Desjardins, Fafard, Migneault Lamarche Cormier et Archambault, tour revêtus de la toge occupaient des sièges en avant, près de la balustrade. M. le chanoine Racicot recteur de l'Université, M. l'abbé Bourrasa et M. Lecocq, P. S. S., ont pris place avec les professeurs.

Au commencement de la messe, les séminaristes ont entonné le "Veni Creator." Après la messe, il ont chanté l'"Ave Maris Stella." M. R. Octave Petit était à l'orgue. Puis les étudiants se sont formés de nouveau en procession pour se rendre à l'Université Laval, en suivant le même parcours.

Cette après-midi, à l'occasion de l'ouverture des cours, il y a discours par le juge Mathieu, le Dr Hingston et le chanoine Racicot. Il y a aussi proclamation des gradués de l'an dernier, par le juge Jetté, doyen de la faculté de droit et par le docteur Rottot, doyen de la faculté de médecine.

Ce soir, les étudiants assisteront en corps au parlement modèle.

Les libéraux sont meilleurs pour critiquer que pour endurer la critique. Voilà déjà qu'ils se plaignent et même se fâchent parce que nous reprochons au gouvernement "mascotte" de M. Laurier de ne rien faire. Mais oui, et cela est bien naturel. Après les promesses abracadabrantes des libéraux depuis cinq ans, nous avons le droit de nous attendre que trois mois après leur accession au pouvoir, toute la politique du pays serait changée. Et il n'y a encore rien de fait.

Allons, marchez, faites quelque chose, remuez-vous!

"Business is business."

L'EXPLOIT POLITIQUE

De M. Tarte

Le Trifluvien résume avec une grande clarté l'affaire Tarte-Grenier.

"Voici le fait en quelques mots, dit-il :

Le gouvernement voulait acheter une certaine quantité de charbon pour le chauffage des édifices publics de St Jérôme. Il reçut deux soumissions égales, celle de MM. Labrecque & Cousineau et celle de MM. Evans Bros. A qui donner le contrat? "C'est l'usage dans des cas de ce genre, dit à M. Tarte, son sous-ministre, de laisser le député ou le candidat ministériel défait libre de choisir entre les soumissionnaires," et l'on écrivit à M. Petit, le candidat malheureux dans Terrebonne, pour lui demander son opinion. Malheureusement pour lui, M. Petit n'avait pas de préférence pour l'un ou pour l'autre des soumissionnaires. Il consulta les chefs libéraux du comté qui le laissèrent libre d'agir à sa guise. Il descendit à Montréal, mais ne put voir les intéressés et retourna à St Jérôme, d'où il écrivit "la fameuse malencontreuse lettre," (ce sont là ses expressions).

M. Petit a voulu expliquer, dans une autre lettre au ministre des travaux Publics la signification des mots qui terminent sa première lettre :

"Je vous écris aujourd'hui pour savoir ce que vous ferez pour moi à ce sujet. J'attends votre réponse. Les affaires sont les affaires, comme vous le savez."

Il a prétendu que cela se rapportait à certain message téléphonique expédié la veille et dans lequel il disait qu'il comptait bien n'avoir pas fait à ses dépens le voyage de Montréal; mais cette lettre ne paraît pas avoir fait grande impression sur l'esprit de M. Tarte car il a déclaré carrément en réponse à M. Cornellier :

"Considérez vous que la lettre de M. Petit était une offre de vente? — Oui."

Nous ne savons encore si M. Petit aura à rendre compte de sa conduite devant les tribunaux, mais M. Tarte nous a déclaré que l'homme de Terrebonne avait tué raté le système en question.

Ce n'est pas nous qui le regretterons.

L'affaire Whelan se réduit à ceci, d'après M. Tarte: En 1890, M. Whelan avait contre le gouvernement provincial, une réclamation au montant de \$140,000. M. Pacaud vint trouver M. Tarte, qui était alors conservateur, et lui dit: "Si l'opposition ne s'objecte pas au paiement de ces \$140,000, je vous donnerai \$5,000. M. Tarte se rendit chez M. Taillon et, sans lui souffler un mot de cette histoire, lui demanda quelle serait sa politique à ce sujet. M. Taillon était décidé à laisser passer l'item; M. Tarte, triomphant, reçut les \$5,000 qu'il employa, dit-il, à des fins politiques.

C'est cette obtention de \$5,000 de l'ennemi que M. Tarte a qualifié de "splendide exploit politique," exploit qu'il est prêt à répéter si les mêmes circonstances se représentent. Il reste à savoir si le peuple de la province de Québec trouvera, comme M. Tarte, que c'est là un "splendide exploit."

Malheureusement pour M. Tarte, il a déjà eu occasion de parler de cet "exploit" dans des débats judiciaires antérieurs qui n'ont pas laissé que d'avoir un certain retentissement, et ce qu'il en a dit alors ne cadre guère avec ce qu'il en dit aujourd'hui. Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur ce trait du chapitre scandaleux que les Whelan, les Pacaud et les Tarte ont inséré dans notre histoire politique."

Ces observations du Trifluvien sont d'une frappante justesse.

Il faut être cynique, pour prononcer les paroles que M. Tarte a prononcées l'autre jour, d'après le rapport des journaux de Montréal.

Voici ce que M. Tarte aurait dit. Nous citons le compte-rendu de la Patrie :

"Un jour M. Pacaud me rencontra et me dit que M. Mercier allait mettre \$140,000 dans le budget pour régler la réclamation Whelan et il me demanda ce que feraient les conservateurs en cette circonstance. Je vis M. Taillon qui me dit: "Whelan a souscrit tant d'argent contre nous que le plus tôt cela sera payé, le mieux ce sera." Et il ajouta que l'opposition ne ferait pas d'objection à ce paiement. Je lui dis alors que je serais capable d'obtenir de l'ennemi assez d'argent pour rencontrer les dépenses de la révision des listes. Je pris les \$5,000 et crû avoir fait un bel ex-

PYNY-PECTORAL
Guérit Positivement
TOUX ET RHUMES
dans un très court espace de temps. C'est un spécifique scientifique, éprouvé et sûr, dont les propriétés calmantes et curatives sont reconnues.
M. J. H. HURTY, Chimiste,
523 Yonge Street, Toronto, écrit:
"Comme sirop à administrer généralement contre le rhume et les affections pulmonaires, le Pyny-Pectoral est un médicament précieux. Il a donné les résultats les plus satisfaisants à tous ceux qui en ont fait l'essai. Un grand nombre de personnes m'ont parlé des bienfaits résultant de son emploi dans leurs familles. Agréable au goût, il convient aux jeunes et aux vieux. J'en ai, chez moi, un délit extraordinaire, et je puis toujours le recommander comme un remède efficace contre le rhume et l'asthme digne de confiance.
Grande Botteille, 25c.
DAVIS & LAWRENCE CO., LTD.,
Soleils Propriétaires, Montréal.

exploit politique. Je ferais encore la même chose. Cependant, si j'avais su que l'argent venait de Whelan, je ne l'aurais pas accepté; mais je jure que je n'ai pas gardé un centime pour moi. Une partie de cet argent alla au comité de Montréal et Québec et sa part. Je dois dire aussi, à l'honneur de mes amis politiques de cette époque, qu'aucun d'eux ne demanda un son de cet argent ou fut acheté."

Que vont penser de cela les vertueux rédacteurs du Globe et du London Advertiser?

Quelle opinion vont-ils avoir dorénavant de la charmante désinvolture du collègue de M. Laurier, en matière de carottage?

M. Tarte se vante d'avoir extorqué \$5,000 à des adversaires politiques pour des fins de parti. C'est de l'impudeur, ni plus ni moins.

Maintenant, quant à la question de fait, comment concilier les déclarations actuelles de M. Tarte avec les affirmations de M. Pacaud en 1890? M. Tarte prétend aujourd'hui qu'il ignorait que les \$5,000 vissent de Whelan. Mais M. Pacaud a dit le contraire. Voici, en effet, le témoignage rendu par M. Lemieux, le secrétaire de M. Whelan, en 1890 :

"Ayant rencontré M. Pacaud, qui connaissait mes relations d'affaires intimes avec M. Whelan il me dit: "Comme vous avez fréquemment exprimé le désir de voir payer votre réclamation je puis vous dire maintenant que je suis pleinement autorisé à en régler les détails avec vous." Il me dit qu'il a vu M. Tarte qui lui avait déclaré que Whelan avait fait des propositions à l'honorable M. Taillon et Pacaud ajouta que comme M. Taillon n'était pas l'homme à qui l'on pouvait soumettre une pareille affaire, lui (Pacaud) s'était arrangé avec M. Tarte et que moyennant une somme de \$10,000, M. Tarte verrait à ce que l'opposition se tint tranquille et que c'était la première base du règlement.

"Autrement si nous ne consentions pas à payer les \$10,000, l'opposition aussi bien que M. Tarte, ferait un tel bruit autour de l'affaire que le crédit nécessaire ne serait pas inscrit dans les estimations budgétaires.

"Après beaucoup de résistance, M. Whelan consentit à payer la somme, mais en ajoutant qu'il n'accorderait aucune confiance aux paroles de Pacaud."

D'après M. Pacaud, M. Tarte vendait purement et simplement l'opposition, l'acquiescement de l'opposition à un article du budget. Et comme question de fait, il vendait l'opposition sans mandat; car les membres de l'opposition, leur chef en tête, déclarèrent que jamais ils n'avaient autorisé qu'il se soit à faire un sale marché de cette espèce.

Maintenant où est la vérité? Qui a dit vrai? M. Pacaud ou M. Tarte?

Cette question est intéressante, et il faut qu'elle soit résolue. Ce procès retentissant ne saurait se terminer sans que la lumière soit faite complète sur cette scandaleuse affaire.

LES CERF-VOLANTS

Une intéressante expérience

Blue Hill, N. Y., 13 — Une nouvelle et très intéressante expérience a été faite avec un grand cerf-volant, à Blue Hill.

Les expérimentateurs ont réussi à lancer le cerf-volant, auquel était attaché un "météorographe," à une hauteur de 9,385 pieds. L'expérience a commencé à neuf heures du matin et ne s'est terminée qu'à neuf heures du soir.

Au début de l'ascension, la force ascensionnelle du cerf-volant n'était que de vingt à cinquante livres; mais elle atteint ensuite quatre-vingt-quinze livres. D'après les indications du "météorographe," la température est descendue de 16 degrés Fahrenheit à 20 lorsque le cerf-volant est arrivé à une hauteur de 8,750 pieds. Pendant trois heures, le cerf-volant est resté à une hauteur de plus d'un mille, altitude qui n'avait encore été atteinte dans aucune expérience de ce genre.

BENEDICTION DE CLOCHE

Les généreux habitants de Ste-Agnès à la suite de leur Vénéré Pasteur le R. M. Gagnon, ont eu la joie d'entendre les doux échos de leur bon esprit et la délicieuse harmonie de leur admirable dévouement. C'est jeudi dernier qu'avait lieu la bénédiction solennelle de leur magnifique cloche.

Elle était touchante et grandiose cette cérémonie, parce qu'elle était imprégnée de la foi la plus vive et de la piété la plus sincère. La grand'messe fut chantée par M. le curé Gagnon, assisté de R. Mons. Roily et de M. le vicaire.

Au sanctuaire on remarquait les R. R. MM. Tremblay et Simard. Le sermon fut donné par M. le Grand Vicaire Leclerc. Inutile de dire qu'il fut convaincant et instructif, répondant à l'espoir de tous.

Immédiatement après la messe eut lieu le baptême qui fut fait par M. le Grand Vicaire, assisté des RR. MM. Tremblay et Boily. On se rendit à la salle du banquet qui termina le cachet d'une belle réunion de famille. Tous semblaient être heureux surtout lorsque M. le curé adressa la parole. Il remercia l'auditoire d'une manière très sensible et distribua des éloges mérités. Car, malgré la pluie torrentielle qui tombait déjà depuis vingt-quatre heures, et qui lui avait fait perdre un peu l'espoir du succès, il fit part du beau résultat de la collecte qui était de trois cent dix-huit piastres, c'était le couronnement de leur admirable courage, car par une pareille tempête, toute la paroisse s'était rendue à l'invitation de son pasteur.

Les RR. MM. le Grand Vicaire, Hudon Tremblay et Boily adressèrent la parole et furent applaudis avec enthousiasme. Puis un respectable vieillard de la paroisse M. Gobeil fit des remerciements très justement distribués, puis on se retira parfaitement contents, emportant avec soi le précieux souvenir d'un si beau jour.

Un grand nombre de paroissiens revinrent dans l'après-midi pour avoir le plaisir d'entendre le premier Angelus de cette belle cloche.

L'habileté de M. Emile Morissette de Québec ne laissa rien à désirer malgré la pluie qui continuait presque toujours. M. Morissette sut la caser dans le clocher pour le moment tant désiré.

Enfin c'est à la tombée du crépuscule, au son du pieux angelus du soir que des prières agréables au Seigneur montèrent comme un encens pur à la voix de notre belle cloche. Merci à tous ceux qui y ont droit et Deo gratias.

DANS SA ROBE DE NOCES

C'est ainsi qu'on l'enterre

Son fiancé se suicide sur sa tombe

Now-York, 9 — Le décès de Mlle Abel annoncé dans les journaux d'hier s'est produit dans les circonstances les plus pathétiques qu'un romancier puisse imaginer.

Mlle Annie Abel était bien connue dans les cercles sociaux de Williamsburg. Elle était la petite fille de Henry Munch, un riche banquier de New-York.

Il y a cinq ans, elle fit la connaissance d'un jeune homme de bonne famille, nommé George Hodson et, depuis huit mois son mariage avec lui était officiellement annoncé.

Les invitations ont été lancées il y a quelques semaines. Dans l'intervalle, Mlle Abel préparait son trousseau lorsqu'elle fut frappée d'une maladie grave qui dans l'espace de quelques jours, la conduisit aux portes de la mort.

Vendredi dernier elle eût une dernière entrevue avec son fiancé et samedi à 4 heures elle expirait.

Rien ne saurait peindre l'immense douleur qu'éprouva M. Hodson en apprenant la fatale nouvelle. Comme il était sujet aux maladies de cœur, on a craint un certain temps qu'il ne succombât à son désespoir.

Mlle Abel a été enterrée avec son costume de noces. Rien n'y manquait depuis la robe de soie blanche jusqu'au bouquet de roses.

Parmi les tributs floraux les indifférents ont pu admirer un large "cœur saignant" qui avait été offert par le malheureux fiancé. Celui-ci, après les funérailles, n'a pu supporter sa grande douleur et il s'est tiré une balle dans la tête sur la fosse même où sa dulcinée venait d'être enterrée. Ce suicide dramatique a produit une immense sensation.

Le curé de Trois-Rivières

M. le curé Cloutier qui vient d'entrer en pleine convalescence après quelques mois de maladie, a été à cette occasion l'objet d'une jolie démonstration. Au nom des paroissiens le maire lui a présenté une adresse et \$500. Il y a eu aussi adresse pour les élèves des couvents.

Décès d'un cardinal

Rome, 9 — Le cardinal Gaetano de Rugiero, secrétaire du département des brèves apostoliques et grand chancelier des ordres, est mort ce matin. Il était né à Naples le 2 janvier 1816 et avait été fait cardinal le 24 mai 1889.

LA FIN D'UNE VILLE

Dévorée par un effroyable incendie

Catastrophe à Guayaquil

Des dépêches laconiques annonçaient jeudi que la ville de Guayaquil, le principal port de la république de l'Équateur, venait d'être dévastée par un effroyable incendie. Les communications télégraphiques avec la ville sont interrompues, depuis, de sorte que l'on ne connaît ni les détails ni l'étendue exacte de la catastrophe. D'après l'une des dépêches reçues avant l'interruption des communications, quinze pâtés de maisons avaient été réduits en cendres, y compris les édifices les plus importants de la ville. Mais d'après la dernière dépêche la ville continuait à brûler. Toute la partie comprise entre la poste et la douane était détruite, y compris tous les consulats, deux églises, quatre banques, tous les hôtels, à l'exception d'un seul; les casernes, l'arsenal et la plupart des grands établissements de commerce.

Des centaines de personnes dans les flammes; mais il est encore impossible d'en connaître le nombre exact. Plusieurs personnes, qui se trouvaient dans l'arsenal au moment où le feu a éclaté, ont été brûlées vives. Presque tout le matériel des pompiers, pompes, échelles et voitures, a été détruit. Trente mille personnes se trouvent sans abri et sans ressources et sont obligés de camper dans les champs, auprès de la ville. On manque de tout, surtout de provisions de bouche. Les deux tiers de la ville sont détruits, et ce qu'il en reste est très endommagé.

La ville de Guayaquil, presque entièrement construite en bois, s'élevait sur la rive du même nom, à quarante milles en amont de son embouchure. Sa population était de quarante mille habitants environ, et la ville a été plusieurs fois complètement détruite par le feu. Au mois de février dernier encore, tout un quartier fut anéanti par un incendie qui éclata dans un couvent attenant à la cathédrale. Trente personnes périrent et les pertes matérielles s'élevèrent à deux millions de dollars.

DEMISSION DE LORD ROSEBERY

Il abandonne la direction du parti libéral

Londres, 8 — Lord Rosebery a écrit à M. Thomas E. Ellis, député libéral au parlement, pour Merionethshire et premier whip libéral, qu'il a résigné comme chef du parti libéral.

Lord Rosebery dit, au cours de sa lettre :

"Les récents événements demandent que la situation soit éclairée. Je me trouve moi-même en opposition apparente avec une foule de libéraux sur la question d'Orient, et il y a le même conflit d'opinions avec M. Gladstone, qui doit toujours exercer une autorité sans égale sur le parti.

Cette situation, en ce qui concerne M. Gladstone, n'est pas nouvelle. Cependant, je ne me plains de personne et je regrette seulement de paraître diviser les énergies des libéraux et éprouver leur confiance. Cette question est au-dessus de toutes considérations personnelles et lorsque vient mon tour d'adresser la parole, je dois dire ce que je pense. Dans ces circonstances, il est préférable pour le parti et pour moi-même que je parle non comme un chef, mais comme un homme libre.

La presse conservatrice prétend que la résignation de lord Rosebery augmentera la division dans les rangs du parti libéral. Tous les journaux rendent hommage à la force de la politique étrangère de lord Rosebery.

Le "Times" dit : "Il n'est pas nécessaire de convoquer le parti pour choisir un nouveau chef. Sir William Vernon Harcourt est déjà le chef reconnu de la chambre des Communes."

Londres, 8 — La résignation de lord Rosebery est le seul sujet de discussion aux clubs Réformistes et Libéral National, où l'on dit que sir William Vernon Harcourt prendra la direction du parti, bien que plusieurs personnes prétendent qu'il ne pourra pas résoudre la difficulté. Ces personnes prédisent que dans quelques années l'opinion publique forcera les chefs libéraux à aller à M. Chamberlain et à lui demander de se mettre à leur tête.

ON DEMANDE

PLUSIEURS PERSONNES responsables comme agents voyageurs pour une maison établie en Canada. Salaire \$750.00, payable \$15.00 par semaine et les dépenses. Postes permanentes. Références exigées. Envoyez applications avec enveloppe adressée et timbrée à

THE NATIONAL STAR BUILDING, CHICAGO, ILL.

24 septembre 1890—6

LA DUREE DE LA SESSION

Les journaux libéraux semblent tenir sérieusement à rendre l'opposition responsable de la durée de la session. Ils insistent là-dessus presque chaque jour. On dirait vraiment qu'ils se sentent fautifs. Serait-il vrai qu'à un caucus tenu au commencement de la session, les libéraux auraient décidé de faire au moins trente jours bien comptés. Quoiqu'il en soit, si le gouvernement de hâbleurs et de fantasmagorèmes que nous avons à Ottawa, tenait à une session courte, il y avait un moyen de le démontrer, c'était d'être prêt à rencontrer les chambres. Au lieu de se faire fêter ici et là, par exemple, M. Laurier aurait pu étudier la situation un tant soit peu et annoncer quelque chose de positif au pays en fait de tarif, de législation scolaire etc.

Ce gouvernement a gagné les élections en promettant mer et monde, et le temps arrivé d'agir, il n'a qu'une chose à dire : "votez-moi de l'argent et puis vous vous en irez." Lorsqu'il était dans l'opposition, le parti libéral se laissait-il bernier de cette façon. Il exigeait que la moindre dépense fut justifiée, comme c'était son droit. Eh bien, cette fois, c'est au tour des conservateurs de se faire expliquer les dépenses projetées et ils auraient été coupables s'ils n'étaient pas montrés sévères pour des hommes comme M. Tarte, par exemple, qui prétend avoir destitué 75 employés inutiles et qui demande encore des crédits comme s'il n'en avait destitué que dix. Et M. Blair, devait-on lui laisser exposer ses principes de despote à l'égard des employés publics sans protester contre ce système révoltant d'un vainqueur offrant une prime à tous les dénonciateurs des amis des vaincus.

Devait-on encore laisser M. Dobell poursuivre sa campagne contre le service rapide sans exiger du premier ministre une explication catégorique sur un sujet aussi important.

L'opposition aurait-elle été justifiable de ne point dénoncer au public l'effronterie d'un parti qui après avoir tonné pendant vingt ans contre l'extravagance de ses adversaires, dès sa première session augmente les dépenses de deux millions ?

Or cela ne pouvait se faire avant que les crédits fussent déposés au complet par le gouvernement, et ces crédits n'ont été soumis que quinze jours ou trois semaines avant la fin de la session.

Ceux qui sont responsables de la session ce sont les hommes qui ont empêché le vote des crédits à la dernière session afin de refuser justice à nos coréligionnaires manitobains. Ils pouvaient réparer leur faute en se tenant prêts à rencontrer leurs adversaires et à fournir tous les enseignements exigés. Peut-on dire qu'ils étaient prêts ces ministres à grande renommée ? Ils ont passé leur temps à se contredire et à se désavouer les uns les autres, donnant le spectacle d'un gouvernement trop occupé à cacher ses faiblesses pour renseigner la chambre.

Voilà pourquoi la session a été un peu longue et la faute en est à ce gouvernement grand parleur mais petit faiseur.

TUE AU BAGNE

Parce qu'il était dangereux

Kingston, 9 — George Harvill, un nègre enfermé au pénitencier, a été tué par ses gardiens, hier, dans des circonstances dramatiques.

Le gouverneur avait ordonné de transférer Harvill dans la prison isolée et de le priver de lumière, pour avoir assailli le gardien Kerrigan. Lorsqu'on vint lire cet ordre au prisonnier, il entra dans une colère épouvantable, et s'emparant d'une paire de gros ciseaux, défia ses gardiens de lui enlever sa lampe. Alors le préfet Metcalfe ordonna d'enfermer le prisonnier dans le donjon; mais Harvill, armé de ses ciseaux, menaçait de mort le premier qui voudrait s'emparer de lui. Les gardiens essayèrent en vain la persuasion. Après lui avoir réitéré l'ordre de jeter son arme, et sur son refus, l'un des gardiens déchargea son pistolet sur lui. Harvill tomba à la renverse sur son lit. La balle était entrée par l'œil gauche et lui avait brisé le crâne.

Une enquête sera ouverte.

L'assemblée conservatrice à Montréal

Les considérations de la "Presse"

La Presse fait de judicieuses considérations sur l'assemblée qui a été tenue à Montréal jeudi soir, et montre aux yeux de ses lecteurs le contraste frappant qui existe entre le régime actuel et le régime précédent, entre le gouvernement conservateur et le gouvernement libéral, entre les administrations de Boueherville, Tailon et Flynn et l'administration Mercier. Voici l'article de notre confrère :

L'assemblée que les ministres provinciaux ont tenue jeudi soir dans les salles du comité libéral-conservateur a été un grand succès. L'honorable M. Flynn et ses collègues ont exposé leur politique avec franchise et clarté et leur appel a soulevé le plus grand enthousiasme dans l'auditoire qui encombrait les salles. Cette unanimité parmi les conservateurs est d'un bon augure pour le succès des prochaines élections générales.

Le programme du gouvernement Flynn est bien connu; il a été publié depuis plusieurs semaines. Depuis cette époque, le premier ministre a parcouru une partie de la province, il a adressé la parole aux électeurs de toutes les nuances politiques et de races diverses, et partout le peuple lui a fait le plus cordial accueil. Sa capacité administrative est incontestable, son talent oratoire de premier ordre, son intégrité au-dessus de tout soupçon, et les actes de son gouvernement ont marqué au soin de la modération, du patriotisme et du progrès raisonnable.

Cinq ans à peine se sont écoulés depuis que le gouvernement Mercier a été chassé du pouvoir, en juste punition des fautes, des extravagances et de la corruption dont il s'était rendu coupable. Pendant les quelques années que durèrent son régime, les chefs semblaient être pris de vertige; notre modeste trésor était au pillage; une meute de faméliques gaspillaient nos ressources sans souci du lendemain. Un an de plus de ce régime, et c'en était fait de nos institutions provinciales, et l'impasse n'avait d'autre issue que l'union législative.

Le peuple eut conscience du danger qui menaçait ses plus chers intérêts et, malgré le prestige d'un chef populaire et séduisant, les roueries de complices rompus à toutes les manœuvres et l'hypocrisie organisée d'une presse vénales, il se leva dans sa majesté et, par un arrêt sommaire autant qu'énergique, chassa du pouvoir ces indignes serviteurs.

Depuis cette époque, la tâche du gouvernement réparateur a été pénible autant qu'ingrate: il fallait sauver la province de la banqueroute, rétablir son crédit, relever le niveau moral de nos mœurs politiques et reconstituer lentement le patrimoine national. Il fallut naturellement demander au peuple de s'imposer des sacrifices; on ne répara pas de semblables folies avec des phrases; mais au moins le contribuable eut la consolation d'entrevoir un terme à sa misère avec l'espoir de reconquérir sa prospérité d'autrefois.

Maintenant les mauvais jours sont passés; on se souvient de ce régime néfaste comme d'un mauvais rêve. À force de travail, d'économie et d'ordre, la situation s'est régularisée, les déficits se sont changés en surplus, les taxes qu'il avait fallu imposer pour sauver l'honneur de la province disparaissent successivement; nous pouvons envisager la situation avec sérénité et confiance et reprendre notre marche en avant vers le progrès.

Nous avons le bonheur d'être gouvernés par des hommes honnêtes, économes et actifs, qui seront fidèles à leur mandat, développeront nos richesses naturelles et transmettront intact à nos descendants ce patrimoine si chèrement disputé. Comparer de tels hommes à leurs prédécesseurs serait leur faire une mortelle injure. Les citoyens de cette province sont trop intelligents pour ne pas faire la différence des deux régimes, trop patriotes pour exposer, une seconde fois, notre nationalité à un si grand péril et trop justes pour ne pas reconnaître ceux qui les ont servis fidèlement et qui ont été les amis secourables dans la mauvaise fortune.

Comme nous l'avons dit déjà, le programme du gouvernement Flynn se recommande par un bon sens pratique, une juste appréciation de nos moyens et de nos besoins et un ardent amour du progrès. L'instruction primaire vient en première ligne: l'enseignement, tout en restant chrétien et catholique dans son essence, va marcher avec le siècle. L'ère des rhéteurs, des argumentateurs "in barocha" et "barbara" est passée; elle va faire place aux hommes positifs: constructeurs, agriculteurs, arpenteurs, maçons, mineurs, etc.

L'agriculture qui a fait tant de progrès depuis quelques années continuera à être l'objet de la sollicitude du gouvernement. La colonisation, l'enseignement agricole, le développement des produits laitiers, l'amélioration des chemins vicinaux, les nouveaux procédés de culture, tel est le programme suivi jusqu'à ce jour et qui sera continué avec un redoublement de vigueur.

Le gouvernement a raison d'être fier de ses états de service et peut envisager l'avenir avec confiance.

A PROPOS D'EDUCATION

Le Herald continue toujours sa campagne contre notre système d'éducation. Nous avons déjà donné le raisonnement du Pionier expliquant pourquoi nous avons été plus lents que d'autres à nous instruire et démontrant que, étant données les circonstances dans lesquelles nous avons été placés, nous avons fait aussi bien que n'importe quel autre peuple.

Voici maintenant un article de notre confrère de la Gazette qui vaut infiniment mieux que toutes les tirades du Herald. Prenant de son confrère, le comté de Napierville pour exemple, la Gazette donne comme suit le nombre des illettrés :

De 10 à 19 ans	17.3
" 20 à 29 "	23.2
" 30 à 39 "	33.2
" 40 à 49 "	47.3
Au-dessus de 60 ans	75.0

La Gazette ajoute :

Ces faits sont qualifiés de lamentables et non sans quelque raison. Prenant la plus jeune génération, celle de 10 à 19 ans, on trouve que dans Napierville, un sur six ne peut pas lire ou écrire, ce qui veut dire que cette proportion de la plus jeune génération n'est pas en état d'affronter avec avantage la lutte pour l'existence. Suivant l'échelle de l'âge, on trouve que parmi les personnes de 20 à 29 ans il y en a 23.2 pour cent qui sont incapables de lire ou d'écrire. Entre 40 et 49 ans 47.3 pour cent ou près de la moitié de la population sont illettrés. Maintena ut que prouvent ces chiffres en rapport avec l'exécution du système d'éducation dans la province de Québec ? Ils prouvent une immense amélioration. Parmi la population juste au-dessus de l'âge mur un sur 2 est illettré : Parmi celle d'âge mur, un sur trois seulement est illettré. Parmi la plus jeune génération, celle de 20 à 29 plus de trois sur quatre peuvent lire ou écrire ou savent les deux, tandis que parmi la plus jeune génération, celle de 10 à 19 ans, cinq sur six tombent dans la classification des lettrés. En 10 ans la proportion des illettrés a diminué de moitié. Si ce progrès se maintient, la prochaine décennie montrera le comté de Napierville en ligne avec n'importe quel autre district du pays. Les écoles publiques de Québec ne sont pas parfaites; les professeurs ne sont pas qualifiés comme ils devraient l'être; l'aide financière qu'on leur accorde est trop souvent insuffisante. Mais les propres chiffres cités par leurs critiques montrent qu'elles font un bon travail, qu'elles sont mieux appréciées et utilisées par le peuple de génération scolaire en génération scolaire, et que pour produire de meilleurs résultats elles ont besoin d'encouragement et d'aide et non pas de condamnation.

Voilà un langage beaucoup plus sensé et surtout plus pratique que celui du Herald. Le Herald ne vise rien moins qu'un changement complet dans notre système d'éducation. Cela n'est pas désirable, et ce n'est pas ce que demandent ceux qui comprennent nos besoins. Il faut perfectionner et non pas détruire. C'est le programme du gouvernement Flynn et nous croyons qu'il recevra l'approbation de l'immense majorité du peuple de cette province.

AU COLLEGE STE-MARIE

Le Père Turgeon nommé recteur

Notes biographiques

Le révérend Père Turgeon vient d'être nommé recteur du collège Ste-Marie, rue Bleury, Montréal, en remplacement du révérend Père Hudon, qui devient prêtre assistant, à l'église de l'Immaculée Conception, rue Rachel. Le Père Turgeon est né à Terrebonne en 1846. Il a commencé ses études classiques au collège Ste Marie en 1857 et il est entré dans la Société de Jésus en 1864. Il a étudié à Québec de 1867 à 1868. De 1869 à 1875, il a occupé diverses positions comme professeur dans les collèges de Fordham et de St-François-Xavier de New-York. En 1875, il est allé en France pour compléter ses études philosophiques et théologiques et a été ordonné prêtre en 1877. En 1878, il était de nouveau à Montréal et l'année suivante, on le nomma au poste de préfet de discipline et des études du collège Ste-Marie; position qu'il a occupée jusqu'en 1883, alors qu'il a été nommé recteur de cette institution. En 1890, il est retourné en France, accompagné du Père Vignon, pour régler la question des biens des Jésuites. Depuis son retour en 1891, le Père Turgeon a été occupé aux œuvres des missions.

Sa nomination, aujourd'hui, au poste qu'il a occupé déjà, avec distinction, est très bien vue.

Feuilleton du Journal des Campagnes
 QUÉBEC, 15 OCTOBRE 1896. — No 5

LA DESTINÉE D'ISABELLE

(SUITE)

XIII

Depuis huit jours Mmes le Trégonnac étaient installées à la villa des Jasmins, une des plus charmantes de celles qui entourent Saint-Raphaël et elles commençaient à s'accoutumer à leur nouvelle résidence. Des fenêtres de la villa comme de la terrasse enguirlandée de jasmins qui lui avait mérité son nom, l'œil découvrait un paysage enchanteur. Des jardins pleins de roses, de cactus, de lilas descendaient en pente douce vers la mer et au milieu des pelouses d'un vert d'émeraude des corbeils fleuris, des bosquets de myrtes et d'orange s'élevaient les blanches et coquettes habitations que les propriétaires louent, à prix d'or, aux étrangers désireux de remettre sous ce climat délicieux leur santé chancelante, ou simplement aux riches amoureux de verdure d'air tiède et de brillant soleil.

Marthe faisait chaque jour d'assez longues promenades et passait, à peu près invariablement le reste de la journée sur la terrasse ou sur la plage ensoleillée, où il faisait si bon jouer avec les petites vagues frangées d'argent.

Le monde bruyant n'avait pas encore fait de la villa des Jasmins un lieu bien que les villas fussent nombreuses. Les habitants étaient des gens tranquilles : malades ou convalescents, vieillards, familles nombreuses. Un des plaisirs de Marthe était d'assister aux ébats des enfants sur la plage. Il y avait des moments où elle se fut volontiers mêlée à leurs jeux n'eût été le respect dû à sa grande taille dont la longueur lui arrachait alors un léger soupir.

Elle s'intéressait aussi aux souffrants, ces femmes pâles ; à ces adolescents débiles qui venaient demander au soleil du Midi de ranimer leurs forces défaillantes et qui le demandaient hélas ! souvent en vain.

Dans cette dernière catégorie elle ne tarda pas à distinguer une jeune fille, son aînée de deux ou trois ans selon les apparences qui, tous les jours se promenait et s'essayait sur la plage en compagnie d'une vieille dame, son aïeul ou sa tante sans doute.

Rien n'était touchant comme la tendresse qui semblait unir ces deux femmes et les soins qu'elles se prodiguaient mutuellement. Chacune d'elles ne paraissait vivre pour sa compagne.

« C'est comme nous, disait Marthe à sa sœur, sans savoir pourquoi s'intéressait aussi à ces étrangers. »

« Cette jeune fille est malade, n'est-ce Isabelle ? — Oh ! oui, bien malade, je crois du moins, » répondit l'aînée des demoiselles le Trégonnac, contemplant de loin la jeune fille et constatant, avec une réelle impression de soulagement, la différence qui existait entre l'état de cette dernière et celui de sa chère petite sœur.

Elle semblait bien malade, en effet, cette frêle enfant dont la taille, un roseau, s'inclinait vers la terre. On devinait la consommation à ses yeux brillants entourés d'une cerne noir, et ses joues creuses aux pommettes trop roses. Et ses bras maigres, à ses doigts si longs qu'on les eût pris pour des fils.

La vieille dame, sa compagne, avait très grand air avec ses cheveux argentés, ses joues blanches, sillonnées d'un fin réseau de rides, le regard à la fois doux et perçant de ses yeux dont le bleu avait pâli, comme celui des yeux qui ont beaucoup pleuré, son attitude un peu rigide et ses manières empreintes de noblesse et de distinction. Il était évident que ces personnes appartenaient par leur éducation à la classe supérieure de la société, bien que leur mise indiquât une position modeste.

« Je voudrais savoir le nom de cette jeune fille, je voudrais lui parler, dit Marthe un jour. — Ce serait difficile ; on ne les voit causer avec personne, répondit Isabelle. — C'est égal, j'essayerai... »

Le lendemain, Marthe entra vivement chez sa sœur.

« J'ai déjà réussi à moitié Belle, dit-elle d'un air de triomphe. — Tu as réussi... à quoi ? — Je sais le nom de ces dames ; la jeune fille malade et sa grand-mère. On les appelle Mme et Mlle Gérard... et elles sont nos proches voisines : elles demeurent aux Grenadiers, ce chalet qui a un petit, tout petit jardin. Pauvres dames elles ne sont pas riches puisqu'elles sont si mesquinement logées. »

— Probablement dit Isabelle. Qui t'as fourni ces renseignements ? — C'est Gait. J'y avais pensé hier. Les dames Gérard ont une femme de ménage et Gait cause avec elle en allant aux provisions. A présent il me faudrait trouver le moyen de parler à Mlle Gérard. Je suis sûre qu'elle est aussi bonne que jolie. »

Le hasard (la Providence se laisse fréquemment nommer ainsi) vint au secours de Marthe.

Un après-midi, les habitants des Jasmins étaient assis sous un bosquet de citronniers et causaient en admirant le riant panorama qui se déroulait sous leurs yeux quand retentit un appel déchirant.

« Au secours ! au secours ! » Toutes quatre se levèrent à la fois cherchant d'où ce cri était venu et Bob qui se tenait en arrière de ses maîtresses fouilla du regard les buissons de cactus et de lauriers-roses qui bordaient le chemin.

« C'est par là, » dit-il en étendant le bras vers un bouquet d'aloès.

A cet instant les branches furent violemment écartées et Mme Gérard parut effarée, tremblante.

« Venez, venez dit-elle avec un geste suppliant. Ma petite-fille est là-bas évanouie, je ne puis la ranimer. »

Sans attendre la réponse, elle reprit le chemin par laquelle elle était venue. Les quatre femmes et le nègre la suivirent et au bas du sentier à l'ombre d'un citronnier aperçurent la jeune malade sans connaissance.

Isabelle avait heureusement un flacon de sels. Elle le déboucha et le plaça sous les narines de la jeune fille pendant que Bob courait chercher de l'eau et que Mme Gérard s'expliquait à travers ses pleurs.

Cet accident était fréquent, une syncope causée par une extrême faiblesse, voilà tout. Ce qui avait effrayé la grand-mère s'était vu de se voir seule dans la campagne loin de tout secours, elle le croyait du moins.

« Calmez-vous, Madame : elle revient à la vie, dit Isabelle doucement. La vieille dame se hâta de s'essuyer les yeux et la malade en rouvrant les siens vit un visage presque souriant tendrement penché sur elle.

« Pauvre chère grand-mère je vous ai fait peur, dit-elle de sa voix harmonieuse. — Elle passait en même temps un bras caressant autour du cou de Mlle Gérard ; mais apercevant des étrangers elle rougit un peu et murmura : — Pardonnez-moi, Mesdames. Je ne vous voyais pas. — Ces dames sont venues à mon aide, elles l'ont prodigué des soins, s'empressa de dire Mme Gérard.

La jeune fille commença un gracieux remerciement, mais Isabelle lui ferma la bouche en souriant, et déclara que les discours sont interdits aux malades ; puis comme Læta (son aïeule l'appelait ainsi) manifestait le désir d'entrer elle lui offrit l'appui de son bras qui fut accepté avec reconnaissance.

En quittant l'aïeule et la petite-fille au seuil des Grenadiers les habitantes des Jasmins sollicitèrent l'autorisation de venir prendre des nouvelles de Læta le lendemain.

Malgré la pénible impression que lui avait causée l'évanouissement de Mlle Gérard, Marthe ne pouvait se défendre d'une véritable joie en pensant que la glace était rompue entre elles et que dorénavant elles ne pourraient se dispenser de se parler au

moins pour se dire bonjour.

Elles se dirent davantage. Læta avait été séduite par la grâce et la bonté de ses voisines, et le lendemain, lorsqu'elle reparut sur la plage au bras de sa grand-mère elle vint à elles la main tendue, un timide sourire aux lèvres. La syncope de la veille n'avait laissé aucune trace sur son délicat visage.

Après ces avances, toute contrainte avait disparue. Ces dames s'assirent les unes à côté des autres et causèrent longuement. On se retrouva les jours suivants, et de ces rapports quotidiens naquit bientôt une véritable amitié.

Bien que Læta eût près de vingt ans, elle était si enjouée, si naïve, qu'elle semblait être de l'âge de Marthe. Personne ne riait de meilleur cœur d'un bon mot, d'une histoire plaisante. Elle inventait mille espiègleries pour amuser sa grand-mère, et elle réussissait toujours à faire naître un sourire sur les lèvres décolorées de la vieille dame.

« Vraiment vous êtes la joie personnelle, Læta, lui dit un jour Isabelle. — Vous trouvez ? Eh bien ! oui, je suis la joie de ma pauvre grand-mère, sa seule joie... et l'une de ses grandes douleurs, acheva-t-elle plus bas.

— Que voulez-vous dire, Læta ? — Une vérité que vous savez comme moi, comme tout le monde : je me meurs. »

Elle prononça ce mot effrayant avec une tranquillité qui fit sursauter Isabelle.

« Oh ! Læta, quelle pensée ! — Pensée très juste, vous n'en pouvez disconvenir. Le mal fait dans mon organisme des progrès rapides, il faudrait être aveugle pour prendre le change. Vous, Isabelle, la franchise même, ne pouvez dire que je me troupe. — Cruelle enfant ! murmura la jeune fille dont les yeux se remplirent de larmes.

— Ne pleurez pas, je vous en prie, Læta, prenant d'un geste caressant les mains d'Isabelle. Voyez, je ne pleure pas, grand-mère non plus, et pourtant elle sait, elle voit ce que je viens de dire. — C'est possible : elle serait moins calme. D'ailleurs les mères gardent l'espoir jusqu'à la fin, et elles font bien, car le bon Dieu n'a pas dit son dernier mot. Qui sait s'il ne vous guérira pas ? — Non, il ne fera pas ce miracle, Isabelle... Je ne le lui demande point, il vaut mieux que je m'en aille. Grand-mère le comprend, voilà pourquoi elle est calme. Oh ! je n'ignore pas qu'à certains moments le cœur se révolte devant cet arrêt : mais chez grand-mère ces moments-là sont rares c'est une femme forte. Elle ne tardera guère à me rejoindre, à moins que... »

Læta baissa la voix une seconde fois et ajouta, comme se parlant à elle-même : — A moins que le bon Dieu ne la conserve pour une nouvelle mission et ne lui réserve une consolation suprême. »

XIV

Depuis son retour à Plougaunon, l'humeur de Mme du Houzeau, sans avoir perdu cette égalité et cette grâce aimable qui avaient fait sa renommée, prenait d'ailleurs une teinte de tristesse et d'angoisse, surtout quand le nom de Kermeneur était prononcé.

Ce n'était pas sans souffrance qu'elle avait dû laisser au château morbihannais son espoir le meilleur, celui qu'elle croyait fondé sur les basses les plus solides.

Le mariage d'Isabelle avec Tugdual avait semblé être écrit dans le ciel. Ils paraissaient si bien se convenir ! il y avait tant d'affinités entre eux !

Ce mariage, c'était l'avenir de Tugdual, la gloire assurée. C'était encore la fortune et le soutien du reste de la famille.

Plus que cela, c'était le bonheur de Tugdual. Mme du Houzeau savait, à n'en pouvoir douter, que les rêves évanouis de son fils aîné ne reprendraient pas corps que son cœur dirait volontairement adieu à tout ce qui aurait pu le faire tressaillir, qu'il tournerait le dos de son plein gré aux joies du foyer domestique.

Les regrets de la mère étaient cuisants. Grande aussi était son amertume. Elle en voulait à Geoffroy, à Isabelle, à Tugdual. Elle était mécontente des autres et d'elle-même.

Car il fallait bien qu'elle se l'avouât dans la sincérité de sa pensée : pour la première fois de sa vie, elle avait été maladroite.

« Était-ce ainsi qu'elle devait s'y prendre avec un homme du caractère de Tugdual ? Non assurément. Au lieu de le presser d'agir, elle devait agir en personne et, sans lui demander son consentement, sonder les dispositions d'Isabelle, lui faire comprendre les sentiments de son cousin, enfin amener à Tugdual sa fiancée de façon qu'il ne pût la refuser. Elle était convaincue de l'infaillibilité de ce plan, mais il était trop tard.

Un soir de décembre, la veuve du banquier, ses filles et le capitaine de Roasmeur étaient dans le salon myrte, où la famille se tenait habituellement. Au dehors, la bise soufflait aigre et piquante, une pluie fine et froide fouettait le pavé. Mais au dedans la flamme chantait dans le foyer, la lampe répandait une lumière égale et douce, et le thé fumait dans de jolies tasses de vieux sévres près d'une pyramide de gâteaux dorés. Gustave de Roasmeur un bel homme, au loyal sourire, au regard intelligent et bon, tenait le dé de la conversation et sa fiancée l'écoutait d'un air charmé quand la sonnette retentit au dehors. Bientôt la femme de chambre se présenta apportant une lettre à Mme du Houzeau.

« Vous permettez ? dit celle-ci à son futur gendre. Il s'inclina. La veuve se rapprocha de la lampe et se livra à sa lecture pendant que les jeunes gens poursuivaient leur causerie.

Au bout de quelques instants Hermine leva les yeux sur sa mère. Elle la vit tenant toujours la lettre à la main et il lui semblait qu'une légère pâleur s'était étendue sur ses traits. Peut-être était-ce l'ombre projetée par la lampe qui donnait cette illusion.

Quoi qu'il en fut Mme du Houzeau plia méthodiquement le papier, le mit dans sa poche et reprit son travail abandonné. Il est vrai que le lendemain Hermine ayant regardé la bande de tapisserie remarqua une marguerite dont le cœur était bleu lapis et deux des pétales vert pistache tandis que l'oiseau perché près d'elle avait un œil blanc et l'autre violet ce qui produisait le plus singulier amalgame.

La soirée s'acheva paisiblement. Après le départ du capitaine Mme du Houzeau avertit ses filles qu'une affaire pressante l'obligeait à quitter Plougaunon elle leur laisserait un billet pour une de ses amies laquelle se ferait un plaisir de les chaperonner en son absence.

« Quoi vous n'aurez pas le temps d'aller l'un prier de vive voix maman ! s'écria Yvonne. Quand partez-vous donc ? — Je prendrai le train de quatre heures demain matin. Souhaitez-moi donc bon voyage, mes enfants. Je ne vous réveillerais pas pour vous dire au revoir. »

Son ton n'admettait aucune réplique. Les jeunes filles l'embrassèrent et se retirèrent. Mais le lendemain au moment où Mme du Houzeau son sac de voyage à la main, descendait l'escalier, elle entendit un pas léger derrière le sien et Hermine vint lui tendre son front.

Mme du Houzeau n'eut pas le courage de la gronder. Elles entrèrent dans la salle à manger et la fillette servit sa mère versant le chocolat dans le bol de porcelaine, coupant et beurrant des tartines, ce qui ne l'empêcha pas de voir des traces d'insomnie et de larmes sur la figure de la veuve.

Celle-ci mangea peu. Quand elle se leva Hermine disparut un instant et revint avec son chapeau et sa jaquette.

« Que signifie cette toilette Hermine ? Où vas-tu ? — A la gare maman. Vous me permettez bien de vous accompagner jusque-là ? — A quoi bon ! Un peu plus tôt un peu plus tard, il faudra nous séparer. — Maman, » supplia Hermine. Mais elle s'arrêta devant l'expression doucement inflexible du visage de sa mère.

« Au revoir mon enfant, dit Mme du Houzeau. Fais porter ce matin même mon billet chez Mme de Bresson. Yvonne est si étourdie que je n'ose compter sur sa mémoire. — Soyez tranquille, maman, je n'oublierai pas, » répondit Hermine. Et la retenant doucement par le bras elle poursuivit à voix plus basse.

« Si vous avez du chagrin mère, pour quoi ne pas le dire à votre petite-fille ? Avez-vous peur de n'être pas comprise ? Vous avez pleuré... C'est cette lettre d'hier soir... — Assez, Hermine, dit Mme du Houzeau. Je reconnais ta perspicacité... J'ai confiance en toi... mais la peine que j'éprouve est de telle nature que la découvrir me causerait une souffrance de plus. Tout peut s'arranger encore... Prie pour moi pour Olivier. »

Ce nom n'étonna point Hermine. Son œil vif avait reconnu l'écriture de son frère, et le timbre de Roubaix sur la lettre de la veille.

« Surtout ne parle de cela à personne, pas même à ta sœur, ajouta Mme du Houzeau. — Je me tairai, maman, et je prierai de tout mon cœur, afin que vous soyez satisfaite. Serez-vous longtemps absente ? — Je ne sais... Quelques jours, peut-être une semaine. — Nous écrirez-vous ? — Ce n'est pas certain. Allons, séparons-nous : je ne veux pas être en retard. »

Elle consulta sa montre, embrassa sa fille à la hâte et sortit, portant son sac elle-même pour que personne ne connût le but de son voyage.

XV

Tugdual du Houzeau était seul dans son cabinet. L'appartement qu'il occupait dans la rue Servandoni n'avait aucun rapport, même éloigné, avec ces élégantes garçonnières encombrées de brimborions et de coûteuses inutilités, comme le boudoir d'une femme à la mode. Soucieux de la dignité de son art et de sa vie, respectueux de l'or gagné au prix d'incessantes études, de courageuse persévérance et de noble dévouement, le jeune docteur avait meublé son intérieur avec une simplicité qui n'excluait pas un goût sobre et sévère.

Ce soir-là, plusieurs gros volumes étaient ouverts sur son bureau, et devant lui s'échait une page commencée ; mais la main de Tugdual restait depuis un moment appuyée sur le feuillet, et son œil rêveur semblait poursuivre dans le vague des images fugitives. Une rêverie s'était glissée entre lui et le travail, ramenant son esprit vers un passé à la fois triste et doux.

Mais les songeries n'étaient ni longues ni fréquentes chez le jeune docteur. Comme pour chasser des pensées importunes, il secoua la tête, et sa plume plongea résolument dans l'encrier ; mais, avant qu'il l'en eût retirée, un timbre résonna à l'intérieur.

On vient me chercher, se dit Tugdual en jetant les yeux sur son cartel de cuivre. Il est neuf heures... il s'agit d'un danger imminent sans doute.

Un bruit léger s'éleva dans l'antichambre. « Inutile de m'annoncer, dit une voix que Tugdual crut reconnaître. Votre maître est là, c'est tout ce qu'il faut. »

La porte du cabinet s'ouvrit doucement. Le docteur, qui s'était levé, fit un pas en avant.

« Maman !... » fit-il avec une véritable stupefaction. Elle l'embrassa, et, sans parler, se laissa tomber sur un fauteuil. Tugdual toucha le bouton de la lampe, et un jet de lumière, frappant le visage de Madame du Houzeau, lui montra sa pâleur et ses traits altérés.

« Vous souffrez, mère ? » dit-il avec élan. Elle joignit les mains en le regardant.

« Oh ! oui, je souffre, » cria-t-elle. Ses larmes jaillirent. Pour qu'elle laissât ainsi voir sa douleur, il fallait que cette douleur fût bien aiguë. Tugdual le comprit.

Il se rapprocha d'elle, prit une de ses mains et se tut, attendant qu'elle se fût calmée, se contentant d'attacher sur elle un regard plein de compatissante tendresse.

Elle sanglotait violemment. Tugdual ne l'avait vue pleurer qu'une seule fois ; c'était à la mort de M. du Houzeau. Mais sa douleur de veuve n'avait pas eu cette appréhension qui tenait du désespoir et qui la jetait sur ce siège, haletante, brisée, vaincue.

Et la retenant doucement par le bras elle poursuivit à voix plus basse.

Enfin, sa poitrine se souleva moins brusquement, ses larmes coulèrent moins pressées.

Elle leva sur son fils un regard exprimant une poignante angoisse.

« Ne me demande pas ce que c'est, bégaya-t-elle. Je n'aurais pas la force de te le dire. Lis plutôt... »

Elle lui tendait un papier froissé et sali. Le docteur déchiffra avec quelque peine cette lettre, l'encre en maint endroit avait été délavée dans les pleurs. Elle était d'Olivier.

« Ma mère, disait-il, ne me maudissez pas. Du fond de ma détresse, j'ai recours à vous comme à ma suprême espérance. Si vous ne venez à mon secours, je suis déshonoré, perdu !

« En peu de mots voici ma triste histoire.

« Dès mes arrêts à Roubaix, je me liai avec plusieurs jeunes gens, et tout particulièrement avec deux frères américains ou se disant tels. Ils menaient la vie à grandes guides, jetaient l'or à pleines mains, je les croyais riches et surtout parfaitement honorables.

« Hier, dimanche, j'e passai la journée avec eux. Nous soupâmes ensemble... Les fumées du vin me troublèrent le cerveau... D'ailleurs je crois ais volontiers qu'un narcotique avait été mêlé à mon breuvage. Autrement, comment expliquer l'invincible sommeil qui s'empara de moi ?

« Quand je m'éveillai, il faisait grand jour. J'avais la tête lourde et pleine d'idées confuses. Je me rendis à la fabrique et vérifiai ma caisse. Je crus que la terre se dérobait sous mes pieds... Cent vingt mille francs étaient disparus. Il ne me restait qu'une somme insignifiante.

« Qui avait commis ce vol ? La clef ne m'avait pas quitté ; seuls mon patron et moi connaissions le mot qui ouvre la caisse. C'était à devenir fou. Soudain, un vague souvenir se présenta à ma mémoire. Dans cette fatale soirée, James Hersland m'avait questionné en riant au sujet de ce mot, et, sous l'empire de l'ivresse, j'avais fini par le satisfaire. Quelques instants après, il était sorti. C'est alors que Harry avait envoyé chercher une voiture pour me ramener chez moi. Il m'avait même aidé à me mettre au lit.

« Je n'eus pas l'ombre d'un doute. Le vol avait été préparé de longue main par les frères Hersland, James l'avait perpétré. Sous le premier prétexte venu, je quittai la fabrique et courus à la maison qu'ils habitaient. La porte et les fenêtres étaient closes... Un voisin me dit que les messieurs qui demeuraient là étaient partis pendant la nuit, car il avait entendu le bruit d'une voiture et l'ordre donné au cocher de se rendre à la gare.

« Mon malheur est consommé, irréparable ! Les misérables se sont enfuis !

« Et je ne puis les faire poursuivre sous peine de révéler immédiatement ma coupable légèreté. Devant la loi comme devant Dieu, je réponds de la caisse. J'ai trahi la confiance de mon patron, je suis sans excuses. Si j'étais seul au monde, je n'hésiterais pas à confesser ma faute... Mais votre nom, ma mère ! le nom de mes sœurs et de mes frères ! le nom sans tache que notre père nous a laissé ! faut-il le laisser trainer dans la boue d'un jugement, d'une condamnation ?

« J'aurais pu écrire à Tugdual... le courage m'a manqué. J'ai peur de lui, de lui qui marche d'un pas si ferme dans le chemin du devoir, et qui, par conséquent, a le droit de se montrer sévère, impitoyable... Mais vous, maman, oh ! vous aurez compassion malgré tout. Le cœur d'une mère renferme des trésors d'indulgence.

« S'il faut tout avouer à Tugdual, parlez-lui vous-même, implorez sa pitié.

« Mon patron ne saura rien avant la fin du mois, vous avez le temps de me sauver. Je veux espérer, j'espère jusqu'au dernier moment. Adieu, mère, et pardon.

« Votre coupable est repentant.

« OLIVIER. »

Pendant cette lecture, Mme du Houzeau avait épié avec angoisse les impressions de Tugdual ; mais le jeune docteur possédait un empire absolu sur lui-même, et sa physionomie trahissait rarement les secrets de son âme. Une pâleur, un pli douloureux sur son front : voilà tout ce qu'elle vit.

« Le malheureux ! dit-il enfin.

« — Je conçois ton indignation, balbutia la veuve en courtant la tête et pour com-

ble de malheur, il me faut ajouter : C'est ma faute Tu avais prévu le danger et moi imprudente ! je n'ai tenu aucun compte de tes avis. Ah ! Dieu châtie cruellement ma vanité, ma folle présomption. Olivier n'a pas osé t'écrire,.... je n'osais pas non plus te faire cet aveu. Avant de venir vers toi je suis allée à Saint-Briec. Je me disais que l'honneur de la sœur est solidaire de celui du frère ; que mon gendre ne me refuserait pas son aide. Autrement on eût pensé, on eût agi de la sorte... mon cher mari ne comprenait pas l'honneur autrement... Les jeunes ont d'autres idées. Sais-tu ce qu'a fait M. Mallo ? Il m'a répondu pour l'emportement par d'injustes reproches.

« — Pauvre mère ? Et vous n'avez rien obtenu ?

« — Rien. Je me suis adressée au cœur de Camille,.... ce cœur est sec. Les intérêts de son mari et de son enfant priment, m'a-t-elle dit, toute autre considération. Jules a paru plus touché ; mais il dépend d'eux ils le dominent. »

Tugdual passa la main sur son front où perlait la sueur.

« Et toi, toi, que vas-tu me dire ? reprit Mme du Houzeau d'une voix sourde.

Le jeune docteur pressa tendrement ses doigts glacés.

« — Avez-vous à ce point douté de moi ? fit-il avec un accent de doux reproches. Mon cœur fut-il fermé par impossible à tout sentiment d'amour filial et fraternel. L'honneur et le devoir parleraient assez haut. Reprenez courage, pauvre chère maman : le nom de mon père ne sera pas souillé, les cents vingt mille francs seront restitués à la caisse de M. Denys avant la fin du mois.

« — O mon noble enfant ! murmura-t-elle dans un sanglot.

Puis, comme effrayé tout à coup : « Comment feras-tu ? interrogea-t-elle.

« — Ne vous inquiétez pas, dit Tugdual avec un mélancolique sourire. J'ai là des objets précieux.

« — Des objets précieux ! Où sont-ils ? Mon fils, tu cherches à me tromper, tu médites quelque autre sacrifice. »

Elle était extrêmement agitée.

« — Veyons mère, soyez calme, dit-il affectueusement. Puisque vous le voulez je vais vous exposer mes projets. Je ne parle ni d'objets d'or ni de curiosités exotiques ; mais j'ai mes livres... quelques-uns sont des raretés.

« — Tu les vendras ? fit-elle douloureusement.

« — Oui, mère. Je quitterai cet appartement trop spacieux pour le mobilier que je puis conserver et... comme un médecin qui veut réussir doit être bien logé, très probablement, je quitterai Paris.

Elle jeta un cri.

« — Y penses-tu ? C'est briser ton avenir, anéantir toutes nos espérances.

« — Qu'importe, maman ? Il le faut. Et la voyant pleurer amèrement.

« — Je vous fais beaucoup de peine, mère chérie, mais peut-être vaut-il mieux que vous sachiez tout dès maintenant : vous vous accoutumerez à cette idée de ne pas me voir l'homme célèbre que vous avez souhaité. Ne me plaignez pas trop, Dieu, me soutiendra et la plus rude épreuve ne sera pas pour moi.

« — Pour qui sera-t-elle donc ?

« — Pour notre pauvre petites Yvonne, je ne puis compléter sa dot selon ma promesse. Mère, vous lui ferez comprendre à elle du moins quelle solidarité lui est imposée... Vous lui direz tout ; elle a le droit de savoir pourquoi son mariage est devenu impossible. Votre tâche est ardue, maman. Le sacrifice lui paraîtra si pénible ! mais elle saura, j'en suis convaincu entendre l'austère langage du devoir.

« — Hélas ! je ne sais elle est bien faible, gémit la pauvre mère.

« — Oui, dit Tugdual avec un profond soupir, mais Dieu est la force : elle priera et se résignera. »

« — Vous êtes harassée de fatigue, mère. Je vais vous faire conduire à votre chambre, et promettez-moi de ne plus pleurer et de vous endormir.

« — J'essayerai, fit-elle docilement,

Il sonna, donna ses ordres au domestique, et Mme du Houzeau, baissant son épaisse voilette afin que le serviteur ne vit pas ses traits bouleversés, se retira dans sa chambre.

Tugdual, lui, se rassit devant son bureau, et l'aurore le trouva à la même place, absorbé dans des calculs ingrats.

XVI

Tout était verdure, lumière et parfum à Saint-Raphaël, et Isabelle s'applaudissait chaque jour d'être venue demander à cet heureux climat la santé de sa chère petite Marthe. Au milieu de ces sites et de ces visages nouveaux, sous l'influence de la joie que dégage le perpétuel printemps, de l'amitié de Læta et par dessus tout (maise Isabelle l'ignorait) de l'éloignement de Geoffroy, l'enfant reprenait peu à peu la vivacité de son âge, et les roses renaissaient sur ses joues si pâles et si amaigrées au départ.

En revanche, Læta s'affaiblissait de jour en jour. Sa maigreur devenait effrayante.

Elle ne marchait plus que très peu et demeurait de longues heures, étendue dans un hamac qu'on avait suspendu entre deux pins, dans le petit jardin de la villa. Ses amis la venaient voir, et leurs visites étaient toujours accueillies.

« Vous vous trouvez donc bien dans ce lit aérien ? lui demanda Marthe un jour.

« — Très bien. Le hamac me rappelle mon pays.

« — Votre pays ! n'êtes-vous pas Française ?

« — Je suis née à la Martinique. J'avais six ans quand papa mourut. Alors nous vinmes en France où était grand-mère.

« — Vous dites nous. Je vous croyais fille unique, Læta. »

Læta arrêta le balancement de son hamac et jeta un coup d'œil inquiet comme pour s'assurer qu'elles étaient seules :

« J'avais un frère, dit-elle précipitamment mais ne parlez jamais de lui devant grand-mère Marthe, cela me ferait beaucoup de peine. »

En même temps de grosses larmes qu'elle ne pouvait retenir, roulait lentement sur ses joues creuses.

Marthe était confuse et désolée de l'effet inattendu de sa question.

« J'ai été indiscrète, balbutia-t-elle ; je vous ai rappelé un cruel souvenir chère Læta, pardonnez-moi.

« — Ne vous affligez pas, dit vivement la jeune malade. Vous ne pouviez pas deviner... C'est passé, voyez ma bonne petite Marthe. Je vous demande seulement de prier quelquefois pour une âme qui m'est bien chère. »

Le lendemain elles ne trouvèrent pas Læta dans le jardin. Il faisait chaud pourtant. La fenêtre du petit salon laissait voir les hauteurs ensoleillées les blanches villas les eaux jaillissantes, les parterres fleuris, la mer et le ciel également bleus, également majestueux et paisibles. A demi couchée sur un lit de repos la malade contemplait ce ravissant tableau.

« Elle a passé une mauvaise nuit dit Mme Gérard. Son sommeil a été agité et peuplé de rêves pénibles. »

La pauvre grand-mère parlait avec un tel calme que Mlle Anne ne pouvait se défendre de croire qu'elle se berçait d'un espoir chimérique.

Mais non. Lorsque vers la fin de la visite Læta appela son aïeul et lui dit tendrement.

« Chère grand-mère vous ferai avertir M. le curé, n'est-ce pas ?

« — J'y pensais, ma bien aimée, lui répondit Mme Gérard.

Ce fut dit simplement avec un accent de touchante et navrante résignation qui bouleversa la pauvre Marthe au point de la faire éclater en sanglots.

Læta essaya de l'apaiser.

« Vous n'êtes pas raisonnables chère petite amie. Est-ce que la visite de M. le curé me fera mourir ? Au contraire il me dira de bonnes paroles qui relèveront mon courage et m'aideront à offrir mes souffrances au bon Dieu. Allons, ne pleurez plus et embrassez-moi bien bien fort. »

Puis Isabelle se pencha à son tour pour embrasser la jeune malade :

« Revenez, lui dit Læta à voix basse mais ne me ramenez pas Marthe, ces émotions lui font trop de mal. Je lui ai donné mon laïer d'adieu tout à l'heure. »

En effet le lendemain Isabelle et tante Anne retournèrent seules près de la mourante.

On pouvait donner ce nom à la pauvre enfant. Le prêtre était venu la veille et on allait lui apporter le saint Viatique.

« Voyez comme tout est beau ici ! » dit-elle.

C'était beau vraiment : des lis, des roses, du lilas, du jasmin, toutes les fleurs blanches de la saison emplissaient la petite chambre. Il y en avait dans les vases qui ornaient la cheminée, dans des jardinières, sur le lit de la malade, sur la petite table transformée en reposoir.

Au milieu de ces fleurs Læta accise sur son lit vêtue d'une robe blanche, un voile de tulle recouvrant ses cheveux fins et brillants comme des écheveaux de soie enroulés avec un sourire sur les lèvres et ses grands yeux rayonnant dans son pâle visage ressemblait à un ange en extase.

« Je n'en parlerai plus, eprit-elle doucement. Le céleste Ami va venir, je ne veux penser qu'à lui. »

Elle ferma les yeux et les visiteuses se rapprochèrent de l'aïeul, qui se tenait au pied du lit, le regard fixé sur son enfant.

« Confiance, chère madame, murmura Mlle Anne en lui serrant la main, Dieu est si bon !

« — Je le sais, puisqu'il me soutient, répondit doucement Mme Gérard.

On entendit le tintement argentin d'une clochette, les trois femmes s'agenouillèrent, Læta rouvrit ses yeux noirs.

Après que le pain de vie eut été déposé sur ses lèvres, les membres de l'enfant furent tour à tour offerts aux onctions saintes. Forte jusqu'au bout, la grand-mère découvrit les pieds de sa chère fille, écarta le voile et souleva les boucles soyeuses qui cachaient ses oreilles ; puis lorsque tout fut fini, lorsque l'ecclésiastique eut quitté l'appartement, elle tomba lourdement sur ses genoux, près de ce lit qui gardait son regard.

Læta abaissa sur elle son regard empli d'une indicible tendresse.

« Pleurez, grand-mère, reprit l'enfant, pleurez sans vous contraindre. Dieu ne le défend pas, puisque après tout vous voulez bien ce qu'il veut, même la séparation, oh ! une courte séparation ; quelques mois quelques années, c'est vite passé... Là haut votre petite Læta va prier pour vous, pour moi. »

Un frémissement lui répondit.

« Grand-mère, pardonnez-moi. Il n'a jamais cessé de m'être cher... Je ne puis pas ne pas l'aimer... Et vous-même... Ah ! ne le niez point, vous avez offert vos amères douleurs pour le salut de son âme. Ne me rependez pas encore : il me reste quelque chose à vous dire. Son portrait vous savez ! vous ne m'aviez pas défendu de le conserver... Je l'ai toujours. Promettez-moi de le garder pour l'amour de votre petite fille.

« — Oui, je le garderai, je te le jure, mon ange, dit la grand-mère dans un sanglot.

« — Merci, merci. Je suis heureuse. »

Ses paupières s'abaissèrent. Un instant après elle s'endormit, sa main dans la main de son aïeul.

Ce sommeil fut long. Isabelle et tante Anne durent prendre congé de Mme Gérard et revenir aux Jasmins, où Marthe les attendait avec une fiévreuse impatience.

« Comment se trouve Læta ce matin ? »

Fut sa première parole.

« Læta s'affaiblit de plus en plus. Du courage ma chère petite ! Dieu te demande ce sacrifice. »

Marthe éclata en sanglots. Sa surexcitation nerveuse, très grande depuis la veille augmentait ; des frissons la secouaient. Il fallut la mettre au lit. Elle retenait sa sœur, répétant fréquemment :

« Reste là. Belle, reste toujours avec moi. Se séparer, c'est trop douloureux vois-tu ! »

Et un moment après :

« Pauvre Mme Gérard ! Tu ne sais pas, Belle ? Je voudrais être à la place de Læta. »

« — Tais-toi méchante petite fille, dit Isabelle en palissant.

« — Je t'ai fait de la peine, c'est vrai, Belle. Pardon... C'est que tu ne comprends pas... tu ne peux pas comprendre. »

« — Quoi donc ? explique-toi.

Mais Marthe se taisait. Elle enfonçait sa tête dans l'oreiller et pleurait tout bas.

Vers le soir seulement Isabelle put la quitter pour se rendre aux Grenadiers. Mlle Anne y était allée avant elle, et Bob dépêché d'heure en heure avait don-

né des nouvelles. Læta était de plus en plus faible, le médecin croyait qu'elle ne verrait pas le lendemain.

Isabelle l'a trouva en proie à un léger délire. Elle s'agitait, appelait sa grand-mère et chantait d'une voix défaillante un couplet de cantique. Une fois il sembla à Isabelle qu'elle avait prononcé le nom de Geoffroy.

Erreur sans doute.

Peu après elle ouvrit démesurément les yeux et se dressa sur son séant.

« Vous ne l'avez point maudit vous ne le maudirez jamais, dit-elle avec force. S'il revient ne lui dites pas qu'il est la cause de ma mort. »

Elle retomba sur ses oreillers et ajouta d'un ton confidentiel :

« Il reviendra... la sainte Vierge me l'a promis. »

De qui parlait-elle ? Toujours du même personnage probablement. Isabelle écoutait ces divagations avec une sorte d'anxiété comme si elle y eût été personnellement intéressée.

A son retour, Marthe était beaucoup plus calme. Elle demanda l'autorisation d'aller voir Læta et sur le refus doux et ferme de sa sœur :

« Eh bien ! je me soumetts, dit-elle. Mais délaisserez-vous la pauvre grand-mère ?

« — Non, chérie, répondit Mlle Anne. Je passerai la nuit aux Grenadiers avec Bob.

« Bonne tante vous avez la migraine murmura Isabelle. Je vous remplacerais Marthe voulait être sage.

« — Je le serai certainement, dit la fillette. Tante pourra dormir, je ne la tourmenterai pas. Va, Isabelle, et embrasse Læta pour moi. »

Isabelle se rendant à ses instances recommanda à sa tante de se coucher de bonne heure et reprit :

« Les Grenadiers.

La mourante était absolument dans le même état : mais vers le milieu de la nuit son délire cessa tout d'un coup et elle tomba dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

L'aube parut une aube claire et dorée Læta ouvrit encore une fois ses grands yeux noirs et appolant Isabelle d'un signe :

« Que vous êtes bonne ! dit-elle. Merci de votre amitié. Tant que vous resterez ici n'abandonnez pas ma chère grand-mère. Aidez-la à porter sa croix... une si lourde dans une prostration qui ressembla déjà à la mort.

à peine perceptible. Au bout d'une ou deux minutes il cessa de se faire entendre : l'âme de Lata, brisant ses liens terrestres; s'élevait envolée vers la patrie.

XVII

On était au surlendemain de ce triste jour.

Marthe à demi couchée sur un banc de gazon à l'ombre des jasmins de la terrasse paraissait dormir. Ses joues trop roses, ses brusques mouvements, les faibles plaintes qui s'échappaient de sa bouche étaient autant d'indices de la petite fièvre qui la consumait depuis la mort de Lata.

Elle ne voulait pas se coucher, mais ses fréquentes somnolences lui servaient de prétexte pour ne pas se mêler à la conversation, et, quand elle ne dormait pas, elle n'ouvrait pas les yeux afin de ne point voir Geoffroy, qui, arrivé à l'improviste, était là, tout près d'Isabelle, parlant de cette voix pénétrante que l'enfant connaissait bien et qu'elle avait appris à redouter, sinon à détester. Et parfois elle avait grand-peur d'en être là, notre pauvre petit Marthe, et il lui fallait faire un immense effort pour dire :

« Non, non, je ne le fais pas, mon Dieu. Il est mon prochain. Je l'aime, je veux l'aimer pour l'amour de vous. »

Mais il y avait des moments où cet effort demandait vraiment un trop grand héroïsme. Aussi préférait-elle se tenir un peu à l'écart, ne pas entendre la voix de M. de Neuvy, ne pas voir son visage et tâcher de l'oublier.

Geoffroy avait toujours, il parlait de Paris, non de ses fêtes où il n'allait guère, non de ses plaisirs qu'il ne connaissait pas, mais des ressources qu'il offre aux étudiants, des églises pleines aux heures des offices, des grandes œuvres écloses au sein de cette moderne Baby-lone, où beaucoup ne veulent considérer que les vices étalés au grand jour, sans se donner la peine de chercher les vertus qui se cachent.

Isabelle l'écoutait distraitemment. Ce qu'il contait l'eût fort intéressée à un autre moment ; mais à cette heure sa pensée se partageait, malicieusement, entre sa petite sœur et la pauvre Mme Gérard, près de laquelle était Mlle Anne.

A chaque instant ses yeux se tournaient du côté de Marthe, et sa distraction devint si évidente, que le jeune homme ne retint pas un mouvement d'impatience.

« Chère Isabelle, murmura-t-il, depuis si longtemps je suis privé de votre présence et je ne puis en jouir, au moins pendant quelques heures. »

— Pardonnez-moi, dit-elle doucement. Vous le voyez, Marthe est souffrante.

— Oh ! si peu ! Tous les jours vous êtes à elle. Ne pouvez-vous être à moi aujourd'hui ?

Elle essaya de sourire et de prêter à l'entretien une attention soutenue, mais Geoffroy gardait une physionomie contrariée.

Serait-il jaloux ? pensa Isabelle. Et avec sa sincérité habituelle, elle se fit in petto cet avsu :

« Peut-être a-t-il quelque raison pour cela. Il ne tient pas la première place dans mes affections. »

Non, il ne tenait pas la première place. Que d'amours passaient d'abord ! Dieu, c'était tout simple ; mais Marthe, tante Anne, les pauvres gens de Kermener.

C'est mal, se dit-elle. Ne devrais-je pas être contente, puisqu'il est là ? Mais il n'en est pas ainsi : son absence ne me laisse aucun vide, sa présence ne m'apporte pas de joie.

Et un sentiment de réelle souffrance remplissait son âme.

« Si je m'étais trompée ?... Si ce mariage n'était pas voulu par Dieu... Seigneur, je vous ai pourtant bien ardemment prié. »

Un son de cloche lugubre et lent retentit. Marthe ouvrit les yeux.

« L'enterrement ! gémit-elle. Oh ! mon Dieu ! »

Isabelle courut à l'enfant et baisa son front moite.

« Je voudrais y assister, dit Marthe, je ne le puis. Mais toi, tu vas y aller au moins, sœur ? »

— Assurément, chérie. Je ne saurais abandonner notre voisine en cette circonstance. »

Elle revint vers Geoffroy.

« Permettez-moi de vous quitter, dit

NOCES D'OR

Le 29 septembre avait lieu à l'église de l'Immaculée Conception, Manitoba, une belle et imposante cérémonie. M. et Madame Cherrier, père et mère du Rev. M. Cherrier, célébraient le cinquantième anniversaire de leur mariage. Sa Grandeur Mgr Langevin présidait à la cérémonie. La messe du mariage fut chantée par le digne curé de la paroisse, le fils de M. et Mde Cherrier. Mgr l'archevêque Langevin fit le sermon en anglais et Mgr Grandin celui en français.

Après la messe il y eut présentation d'une adresse par M. Russell au nom des paroissiens.

De riches et nombreux cadeaux furent présentés aux héros de la fête.

M. Cherrier était accompagné à l'hôtel par l'hon. Juge Dubuc, et Madame Cherrier par le Docteur Dame.

Au dîner, il y avait trois évêques, Mgr Langevin, Mgr Grandin et Mgr Pascal, et un grand nombre de prêtres.

M. et Mde Cherrier, accompagnés de leur fils, M. l'abbé Cherrier, sont partis le 20 pour un voyage de noces. Ils visiteront la province de Québec et les principales villes des Etats-Unis.

GRAND INCENDIE

Une université réduite en cendres

Logans Port, 7.—L'université Michael a été détruite par le feu hier soir. Les pertes sont de \$50,000 et les assurances sont de \$45,000. Les 200 étudiants qui habitaient l'université se sont échappés, mais ils ont presque tous perdu leurs habits et leur argent.

INCENDIE D'UN COLLEGE

Quatre étudiants brûlés à mort

Paris, Texas, 6.—Une dépêche télégraphique annonce que le collège Spender, à Antlers, a été détruit pendant la nuit par un désastreux incendie. Quatre étudiants auraient péri dans les flammes et cinq autres blessés plus ou moins dangereusement.

CEREMONIE RELIGIEUSE

Ce matin, à l'Hôtel-Dieu de Québec, Monseigneur C. A. Marois, Protonotaire Apostolique et Vicaire Général, a reçu les vœux perpétuels des Sœurs Alexandrine Drolet dite de Saint-François de Sales, (de St-Augustin de Portneuf), Joséphine Normand dite de Anne de Jésus, (de St-Paschal), Marie-Arthurine Côté, dite de Marie de la Nativité, (des Trois-Pistoles) ; et il a donné le Saint-Habit aux Sœurs Adèle Dastous dite de Marie des Anges (de la Rivière-Ouelle), Vitaline Pelletier dite de Saint-Edouard, (de St-Cyrille), Marie-Anne Martel dite de Sainte-Ursule, (de St-Augustin de Portneuf).

Le sermon de circonstance a été prêché par le Révérend Père E. Desjardins, Supérieur des Jésuites, à Québec.

Parmi les prêtres présents à la cérémonie, on remarquait messieurs les abbés C. Baillargeon, curé de St-Paschal, F. E. Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et R. Casgrain, chapelain-adjoint.

LE CARDINAL SATOLLI

Sa lettre au cardinal Rampolla

Autour de Mgr Martinelli

Washington, 6.—Avant-hier le cardinal Satolli a envoyé la lettre suivante au cardinal Rampolla.

Washington, 4 octobre 1896.

Votre Excellence,

Après que le Saint-Père eut montré sa souveraine bonté en m'élevant à la dignité de cardinalat, il ne pouvait naturellement s'écouler un long espace de temps avant de me rappeler près de lui et de nommer mon successeur comme délégué Apostolique. Il a nommé pour succéder à l'illustre Prêlat Mgr Martinelli qui, par les qualités de son esprit et par sa prudence, est appelé à remplir dignement cet office et à rendre les plus grands services comme gouverneur spirituel de l'église dans ce grand pays que caractérise l'amour de la justice de la charité et de la paix. Monsignor Martinelli est arrivé ici et à partir d'aujourd'hui il remplit les hautes fonctions qu'il a plu au St-Père de lui confier avec tous les privilèges qui s'y attachent.

Je profite de la circonstance pour remplir un devoir qui m'est bien doux, c'est celui de remercier votre Excellence de la bonté et l'indulgence qu'Elle m'a toujours montrées depuis mon arrivée en ce pays. Je la remercie sincèrement aussi de l'aide qu'Elle m'a toujours procuré dans l'accomplissement de mes devoirs. Il ne me reste plus qu'à faire des vœux pour votre santé et votre prospérité afin que vous puissiez exercer pendant de nombreuses années encore votre ministère épiscopal.

Avec les sentiments de la plus haute estime et de la charité fraternelle, je demeure votre tout dévoué en J. C.

Fr. Card. SATOLLI

MORT ETRANGE D'UN PRE-TRE

Un vicaire du Sacré-Cœur meurt subitement ce matin

Le coroner fera une enquête

Montréal 8. — M. l'abbé Eustache Bourgouin vicaire à l'église du Sacré-Cœur, rue Ontario est mort ce matin dans les circonstances étranges.

M. Bourgouin souffrait d'un violent mal de dents, et hier soir il mandait le docteur Laroche, pour faire faire l'extraction de la dent malade.

Le médecin interrogé par le reporter de la "Presse", raconte que à la demande du patient il essaya de l'endormir au moyen de chloroforme mais ses efforts dans ce but restèrent infructueux. Au bout de quelques temps il dut se retirer sans avoir pu faire l'extraction de la dent.

Ce matin comme l'abbé Bourgouin souffrait encore, il rappela le médecin qui essaya de nouveau à l'endormir. Pendant qu'il lui faisait respirer le chloroforme, le patient fut pris d'une syncope et expira au bout de quelques instants.

M. le curé Adam a averti lui-même le coroner de ce décès et M. McMahon a décidé de tenir une enquête ce soir au presbytère de la paroisse du Sacré-Cœur. En attendant il a donné instruction au docteur Wyatt-Johnston de faire l'autopsie afin de constater si la mort est bien due à l'influence du chloroforme.

M. l'abbé Bourgouin n'était âgé que de 26 ans. Il était vicaire au Sacré-Cœur de puis quatre ou cinq mois. Le défunt était neveu de M. Bourgouin, le recorder suppléant.

FATAL DRAME D'AMOUR

Querelle entre amoureux et le frère de sa dulcinée

New-Brunswick, New-Jersey, 8.— Tout un drame vient de se dérouler dans le petit village de Sayreville près d'ici. Louis Leterschecht, un jeune français employé dessinateur à la manufacture de mouchoirs de South River, poursuivait de ses assiduités une jeune fille du nom de Jennie Forkus et celle-ci bien qu'elle ne lui ait jamais beaucoup témoigné beaucoup d'affection, ne l'avait pas prié de cesser ses attentions pour elle parce qu'elle le craignait. Mais son frère, Joseph Forkus n'aimait pas le jeune français. Ce dernier avait une meilleure position que lui à la manufacture et Joseph supportait mal cette supériorité.

Il y a quelque temps Joseph rencontra Louis et sa sœur, près de la gare Sayreville du chemin de fer Paritan River et accusa Leterschecht d'avoir été arrêté plusieurs fois à New-York. On ne sait pas si cela est vrai, mais l'intention de Joseph était de le vexer devant sa sœur. Les jeunes gens échangèrent plusieurs gros mots et Forkus allait frapper Louis lorsque celui-ci tira son revolver. Mais avant qu'il put s'en servir Forkus avait lancé à la tête de l'amoureux une pierre aigüe qui le fit tomber comme une masse inanimée.

On crut pendant un certain temps que le jeune Français succomberait à ses blessures mais cependant il prit du mieux. Pendant ce temps Forkus avait été accusé de voies de fait. Il y a deux semaines sa sœur Jennie fut prise par la fièvre causée, croit-on, par le coup qu'elle avait éprouvé de voir son frère en prison. Malgré tous les soins des médecins, elle mourut vendredi dernier. Elle demanda avant de mourir à voir son frère, mais ce fut impossible.

L'avocat du jeune homme demanda à la cour l'autorisation, pour son client, d'assister aux funérailles de sa sœur. Cette permission fut accordée et un constable accompagna le prisonnier au service, se tenant à une certaine distance. Tout alla bien jusqu'à la fin du service, alors que le père demanda que son fils allât prendre le souper avec eux. L'agent était contre ce projet, mais à la fin, il consentit, sur les instances de son père et accompagna le prisonnier chez ses parents. Pendant le souper, Joseph se prétendit malade et sortit pour un instant ; comme il ne revenait pas l'agent partit à sa poursuite, mais il ne put le voir disparaître dans l'obscurité. Les parents du fugitif sont désolés de cette action, car ils sont persuadés que leur fils aurait été acquitté par un jury.

Pour plus de 50 ans

LE SIROP DE DENTITION DE MME WINSLOW a été employé par des MILLIONS DE MÈRES pour leurs ENFANTS PENDANT LA DENTITION. IL NOURRIT L'ENFANT. AMOLLIT les GENCIVES, allège la DOULEUR, GUERIT les VENTS et les COLIQUES, et c'est le meilleur remède pour la DIARRÉE. 25 cents la bouteille.

The D. & L. Emulsion

Est inestimable, si vous êtes épuisé, car elle constitue à la fois un aliment et un remède.

L'Emulsion "D. & L." Assurera votre rétablissement, si votre santé se trouve compromise.

L'Emulsion "D. & L." Est le meilleur des préparations à l'Huile de Foie de Terre, la plus agréable au palais, tolérée par les estomacs les plus délicats.

L'Emulsion "D. & L." Est prescrite par les premiers médecins du Canada.

L'Emulsion "D. & L." Est un merveilleux reconstituant ; il rendra l'appétit.

50c. et \$1 la Bouteille

Assurez-vous que l'on vous livre la véritable.

DAVIS & LAWRENCE CO., LTD. MONTREAL.

JE LE VEUX BIEN.

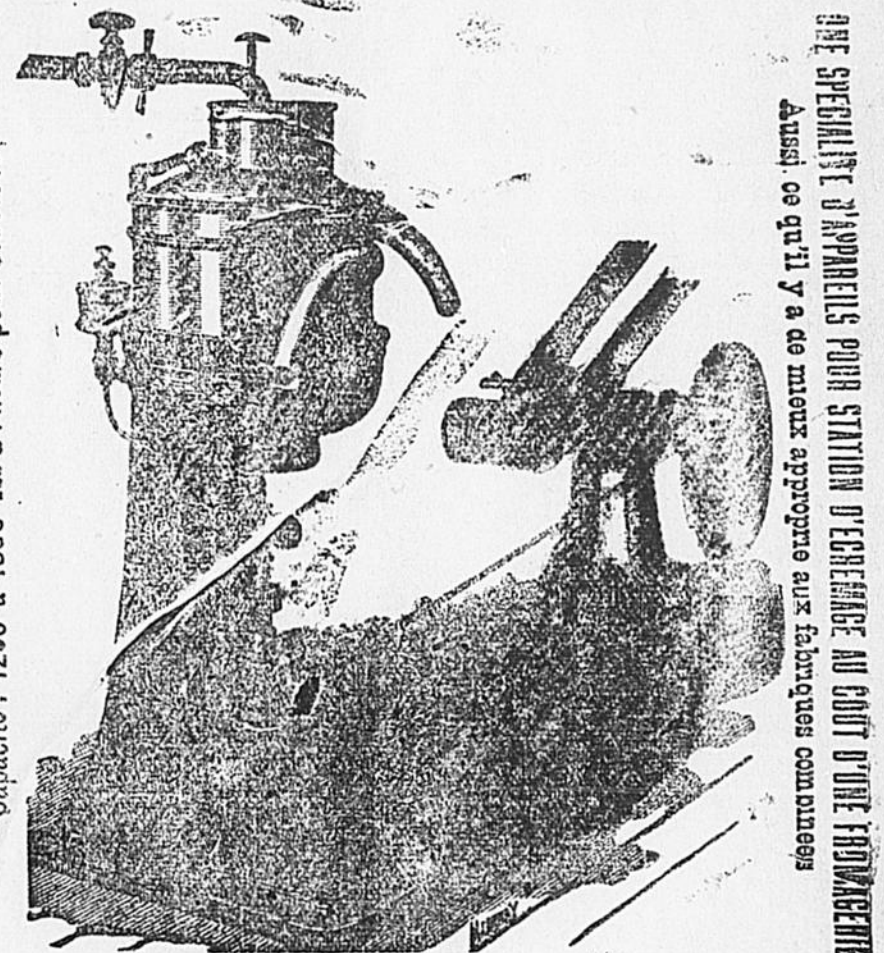


Si vous demandez à un malade s'il veut être guéri, il vous répondra infailliblement : "Je le veux bien." Vous tous qui souffrez, voulez-vous être guéris. Si vous le savez, sachez avoir recours aux fameux remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT, qui ne sont composés que d'herbes et de racines. Ils sont d'une efficacité telle qu'ils guérissent indistinctement toutes les maladies. Il n'y en a pas qui leur résiste. Toutes infailliblement sont déruites par l'usage de ces remèdes. Des les premières doses le malade commence à éprouver un bien-être général qui va s'accroissant de jour en jour, jusqu'à ce que la guérison ait été parfaitement opérée, ce qui ne tarde pas. N'oubliez pas ou plutôt ne négligez donc pas de recourir à ces fameux remèdes quelle que soit la cause de vos souffrances. Sachez qu'ils ne se vendent qu'à Québec à l'enseigne du GROS SAUVAGE, c'est-à-dire chez :

J. E. P. RACICOT,
No 25, rue St-Joseph, St-Roch.
25 Janvier 1895-1 an. **QUEBEC.**

APPAREIL POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES
Celebre separateur ALPHA DE LAVAL
LE SEUL SEPARATEUR EGREMENT PARFAITEMENT NET LE LAIT FROIT

Separateur de Laval, seconde main, en parfait état. Capacité : 1200 à 1300 lbs a l'heure pour \$160.00.



UNE SPECIALITE D'APPAREILS POUR STATION D'EGREMENT AU COUT D'UNE FROMAGERIE. Aussi ce qu'il y a de mieux approprié aux fabricques communales.

Engins, Bouilloires, Séparateurs Centrifuges, Barattes, Bassins, Malax Arbres de poche, Supports, Courroies (straps), Presses à beurre, Balances, Canistres, Calorifères, Tuyaux, Fer, Robinets, Chantepleurs, Raccords et tout ce qui est nécessaire pour l'installation d'une beurrerie.

Chaudières de fromagerie, bassin à fromage, couteaux à caillée, moulin à cailler, presse à fromage, moulés à fromage, machine à faire les boîtes, canistres pour le transport du lait, etc. Aussi toutes les fournitures pour la fabrication du fromage et de beurre, telles que couleur, coton, bois à boîtes, tinettes, sel, parchemin, etc.

Aussi, grément de scieries et toutes les machineries pour travailler le bois.

LE TOUT AU PLUS BAS PRIX DU MARCHE

Installation faite de ces machines, si demandée, à la satisfaction de l'acheteur. Réparation des machines centrifuges ou autres.

CHS A. PAQUET REPRESENTANT DE LA Canadian Dairy Supply Company 9, RUE ST-ANTOINE, QUEBEC.

Une montre en Or solide pour \$7.50



Voulez-vous une occasion de bon marche ? Desirez-vous vous procurer la meilleure montre qui ait encore été offerte à ce prix jusqu'à présent. Ne craignez pas de dire oui ! Envoyez-nous cette carte avec votre nom et votre adresse, spécifiant si c'est une

Montre pour dames ou une Montre découverte pour hommes

que vous desirez et nous vous enverrons la plus belle montre qui a jamais été offerte à ce bas prix. LA MONTRE EST EN OR DE 14 CARATS ET A UN JOLI MOUVEMENT AMERICAIN EN NICKEL et est garantie pour 20 ANS. La montre est très régulière et tient parfaitement le temps. Elle a toute l'apparence d'une montre de \$50. Vous pouvez l'examiner au bureau de l'express, si elle est telle qu'on vous le décrit et si vous trouvez que c'est réellement un bon marche, payez \$7.50 à l'agent de l'express (prix du gros) et les frais d'expédition.

Si vous ne l'aimez pas, ne la prenez pas. Nous croyons aux bons résultats des ventes considérables et rapides et aux profits modiques réalisés sur chacune de ces ventes. Nous ne vendons que des montres, pas de rebut.

ADRESSE

The Universal Watch and Jewelry Manufacturing Co.
Dept. 43, 508 SHILLER THEATRE CHICAGO.

Ecrivez pour un catalogue qui vous est adresse gratuitement.

STATUE DU R. P. GARIN

Mgr Duhamel, le R. P. Lefebvre et l'hon. M. Taillon au nombre des orateurs

Les fêtes seront brillantes

Lowell, 7—La statue du regretté P. Garin l'œuvre de M. Philippe Hébert, sera inaugurée le 21 de ce mois.

Mgr Duhamel, d'Ottawa, répondra au nom de l'Eglise en général, et le Révérend Michael Ronan, ou nom du clergé de Lowell.

La statue sera acceptée par le R. P. Guillard, le provincial des Oblats des Etats-Unis, et le R. P. Forget, au nom de la communauté canadienne d'ici.

Le R. P. Lefebvre adressera la parole au nom des RR. PP. Oblats du Canada.

Le révérend Camille Caisse, de Marlboro un orateur en renom, répondra au toast du clergé canadien des Etats-Unis.

Le Maire Churney représentera la ville de Lowell et prononcera un discours, ainsi que l'hon. Charles D. Palmer, au nom des citoyens de Lowell sans distinction de race ni de croyance.

Le dernier orateur sera l'hon. L. O. Taillon.

ATTENTAT CRIMINEL

Une femme en danger de mort

L'assailant en prison à Arthabaska

Somerset, 7—La municipalité de Nilson, Co. de Mégantic, a été mise en émoi, par un drame qui peut conduire son auteur au pénitencier.

Un nommé Esdras Morin demeurant au treizième rang de la municipalité avait, depuis quelque temps, des querelles journalières avec une voisine, Mme Chapleau, dont le mari est aux Etats-Unis.

Dans la nuit, Morin probablement pris d'un accès de rage, se rendit chez Mme Chapleau et, brisant un carreau, il ouvrit une fenêtre et entra. Mme Chapleau, réveillée par le bruit, et croyant que c'était un de ces petits garçons qui cherchait quelque chose, lui demanda: "Que cherches-tu donc Alexis?"

Dès le lendemain, M. Patrick Small, accompagné du jeune Chapleau, se rendit à Arthabaska et fit lever un mandat d'arrestation contre Morin qui a été arrêté et conduit à la prison d'Arthabaska, hier.

Mort du général Trochu

Paris, 7—On annonce la mort du général Trochu, autrefois gouverneur de Paris et commandant en chef de toutes les forces destinées à la défense de la capitale.

EXAMEN DE PHARMACIE

Huit candidats admis sur 24

Le bureau des examinateurs de l'Association pharmaceutique de la province de Québec a fait jeudi dernier subir les examens préliminaires pour l'admission à l'étude de la pharmacie à 24 candidats.

Les examinateurs étaient M. Pabbé Verreau de l'Ecole Normale Jacques Cartier, et le professeur Isaac Gammell, du High School de Montréal.

Les prochains examens auront lieu le 7 janvier 1897.



Comme un Navire Sur la Mer Orageuse.

51 Fountain St., WORCESTER, MASS., Oct. 1894. J'ai souffert d'une maladie de cœur pendant 5 ans, tellement que je me suis souvent senti comme si le dessus de la tête me levait, et ma jambe gauche semblait rentrer dans la terre, de sorte que j'avais l'air d'un homme ivre ou d'un navire balotté.

Mme. Brown, du No. 8 Rue Liberty de la même ville écrit, qu'elle a été guérie par le Tonic Nerveux du Père Koenig d'une maladie de cœur et du zèle après avoir souffert pendant 5 ans.

GRATIS Un autre précieux sur les Maladies Nerveuses et une bouteille échantillon, à n'importe quelle adresse. Les malades FAIBLES recouvrent cette médecine gentils.

KOENIG MED. CO., Chicago, Ill. Chez tous Pharmaciens, à \$1 la bouteille ou 6 pour \$5.00.

AGENTS:

E. McGALE, 223, rue Notre-Dame, Montréal. LAROCHE & Cie. Québec

DRAME TERRIBLE

Sextuple assassinat dans une ferme

On craint un double lynch

Devall's Bluff, Ark., 5 — Cette petite ville et même tout le comté de Prairie, Arkansas ont été mis littéralement en révolition par la découverte d'un crime épouvantable qui pourrait bien être suivi, à très bref délai, d'un double lynch.

Chaffin était un fermier aisé demeurant avec sa famille sur le bord de la rivière Blanche, entre Devall's Bluff et Des Arcs. Son garçon de ferme John King, demeurait avec eux.

Chaffin, sa femme, les cinq enfants et le garçon de ferme ont disparu le 21 septembre d'une manière inexplicable. On a vu ce jour-là Mme Chaffin et King partir en voiture on ne sait où. Finalement les voisins intrigués par une longue absence de la famille ont provoqué une enquête.

Il n'a pas encore été possible de retrouver les corps des victimes. Mais la police dit avoir la certitude que King et Mme Chaffin, après avoir assassiné Chaffin et les enfants ont jeté leurs corps dans la rivière et se sont enfuis. L'enquête se poursuit activement, et si King et Mme Chaffin sont arrêtés, il est probable qu'ils seront lynchés.

BREVETS D'INVENTION

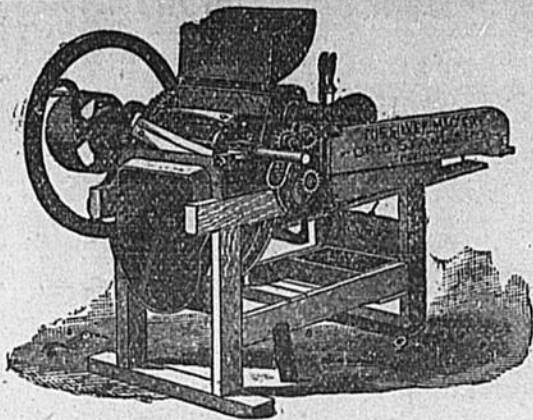
Ci-après nous donnons le seul rapport complet des Brevets d'invention accordés à des Inventeurs Canadiens dans les pays suivants, lequel rapport a été préparé spécialement pour ce journal par MM. Marion & Laberge, Solliciteurs de Brevets et Experts, No 185 Rue Saint-Jacques, Montréal, de qui on peut obtenir toute information à ce sujet.

PATENTES AMERICAINES

568657—John R. Brown Harrison, Hot Springs,—Appareil Automatique pour Collecter le minerai d'or. 568677—Frederick Harrison, Owen Sound —Machine pour appointir les chevilles. 568763—Walter T. Ross, Montréal—Bruleur.

PATENTES CANADIENNES

53245—David S. Henderson, Brantford, Ont.—Moyeu de roue. 53248—John Gould, Brantford, Ont.—Chaine. 53249—Wm. Fowe, Vancouver,—Machine à Laver. 53261—Wm. H. Retcheson, Belleville, Ont.—Houe pour jardin. 53303—F. W. Moffat, Weston, Ont.—Pcèle. 53309—Wm. de Lang, Coburg, Ont.—Bicycle. 53317—Harvey Christopher Malsnes Stratford,—Blutoir.



Moulins à battre, Coupe paille, Charrues, etc.

Adressez-vous à nous pour le célèbre Moulin à Battre ELLIS MELSTONE, Importé directement des Etats-Unis.

Catalogues et certificats fournis sur demande. Pouvant battre de 250 à 350 minots par jour.

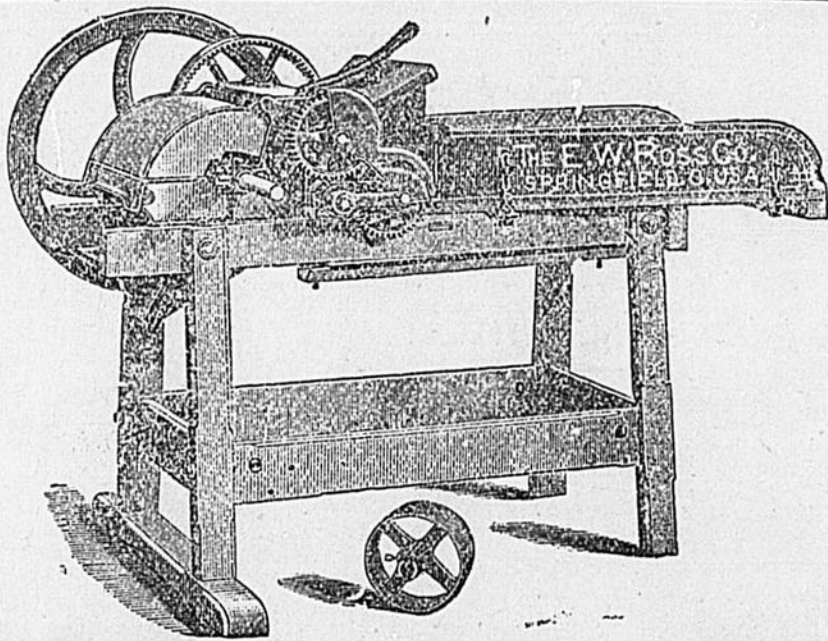
AUSSI POUR

CHARRUES, COUPE PAILLE, ET TOUTES SORTES D INSTRUMENTS ARATOIRES A des prix extrêmement bas et tous garantis.

15 0/10 d'escompte sur Voitures de promenade. 25 0/10 d'escompte sur Bicycle.

LATIMER & LEGARE

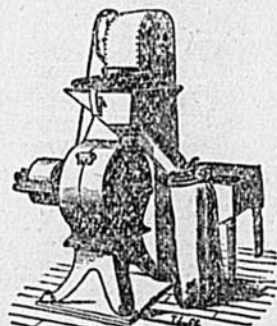
273, RUE ST-PAUL, OU 24, ST-VALIER, QUEBEC.



HACHE-FOURAGE "ROSS"

CES HACHE-PAILLE

Sont les meilleurs sur le marché; car ils sont plus forts, plus améliorés et font l'ouvrage d'une manière plus parfaite que tout autre. AUSSI:—Moulins à Battre, Coupe-Légumes, Bouilloires à Légumes, Charrues en Acier, &c., &c. DE PLUSIEURS GRANDEURS ET MODELES ET DU DERNIE GOUT



AUSSI:—Moulages en Pierre, Planeurs, Moteurs et Ebouveteurs combinés, Planeurs Simples, Moulins à Bardeaux, Engins, Chaudières, et une ligne complète de Machineries pour travailler le bois. AUSSI:—Régulateurs d'Engins "Pickering," Courroie en Chaine, "Ewart," Courroie en Juir, en caoutchouc et en toile, &c., &c., de la célèbre maison Waterous Engine Works Co., Brantford, Ont. Demandez les circulaires et les prix. W A. ROSS 78, RUE ST-PAUL.



Quebec Central RAILWAY

INDICATEUR D'HIVER

Prenant effet le 5 Octobre 1896 Allant au Sud

Quitte la traverse de Québec, 1.30 p. m. Express pour St-François, Mégantic, Sherbrooke, Portland, Boston, New-York et autres endroits du sud. Quitte Lévis, Q. C. R., 2.00 p. m.

Quitte la traverse de Québec, 6.30 p. m. Accommodation pour Sherbrooke. Quitte Lévis, Q. C. R., 7.00 p. m.

Quitte la traverse de Québec, 7.30 a. m. Boston, New-York, et autres endroits sur le Boston & Maine. Quitte Lévis, Q. C. R., 8 hrs a. m. Le convoi mêlé pour Beauce jonction et St-François.

Allant au Nord Arrive à Lévis, Q. C. R., 1.55 p. m. Express de New-York, Boston, Sherbrooke, St-François et Mégantic. Arrive à Québec, 2 hrs p. m.

Arrive à Lévis, Q. C. R., 8.00 h. a. m. Accommodation de New-York, Boston, Portland et Sherbrooke. Arrive à Québec, 8.15 hrs a. m.

Arrive à Lévis, Q. C. R., 6.45 hrs p. m. Convoi mêlé pour St-François et la jonction de Beauce. Arrive à la traverse de Lévis, 7.00 h. p. m.

Les convois circulent tous les jours, le dimanche excepté. Les convois express se raccordent à Harlaka avec l'express local de l'Intercolonial de Dalhousie.

Le convoi express quittant Québec le samedi matin, ne circule pas plus loin que Springfield, le dimanche matin.

Chars palais Pullman sur les convois express de Québec à Springfield, sans changement, et se raccordant à Sherbrooke avec des chars palais Pullman directs pour Boston. Chars dortoirs directs sur les convois de Québec à Boston.

Pour autres informations, s'adresser aux agents de la compagnie, et à R. M. STOCKING, Agent de la cité et du district. 32, rue St-Louis.

FRANK GRUNDY, Gérant Général. J. H. WALSH, Agent général des Passagers

ABONNEZ-VOUS

'JOURNAL DES CAMPAGNES' \$1.00 PAR ANNEE \$1.00 SEULEMENT

PAYABLE D'AVANCE.

16 grandes pages paraissant tous les samedis

CONDITIONS

JOURNAL DES CAMPAGNES EDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT TOUTS LES JEUDIS ET CONTENANT TOUTES LES NOUVELLES DE LA SEMAINE.

Prix de l'abonnement: UNE PIASTRE Pour la France: 10 FRANCS Strictement payable d'avance

THOS. CHAPAIS

Directeur-Propriétaire LEGER BROUSSEAU ÉDITEUR

11 & 13, Rue Buade, Québec